



CORREZE
LE DÉPARTEMENT



SÉANCE PLÉNIÈRE
DU 11 AVRIL 2025 À 09 H 00



PROCÈS-VERBAL

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



NOM - PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	CANTON REPRÉSENTÉ	DATE DEPUIS LAQUELLE ILS REPRÉSENTENT LEUR CANTON
ARFEUILLERE Christophe	02/08/1968	USSEL	27/03/2011
AUDEGUIL Agnès	15/01/1960	EGLÉTONS	22/03/2015
BARTOUT Audrey	11/04/1986	BRIVE-LA-GAILLARDE 4	27/06/2021
BOISSIERAS Pascale	23/10/1963	YSSANDONNAIS	29/03/2015
BOUCHETEIL Emilie	26/01/1987	NAVES	29/03/2015
BOUNIE Julien	12/04/1978	BRIVE-LA-GAILLARDE 2	27/06/2021
BOUZON Christian	19/07/1959	YSSANDONNAIS	06/10/2016
BUISSON Patricia	24/06/1968	ALLASSAC	27/06/2021
CHAMBON Sophie	05/11/1988	SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE	27/06/2021
CHIRAC Claude	06/12/1962	BRIVE-LA-GAILLARDE 2	27/06/2021
COMBES Bernard	13/02/1960	TULLE	27/03/2011
COMBY Francis	09/10/1961	UZERCHE	29/03/2015
CORNELISSEN Jacqueline	10/04/1957	PLATEAU DE MILLEVACHES	27/06/2021
COSTE Pascal	13/09/1966	MIDI CORRÉZIEN	09/03/2008
DARTHOU Laurent	17/02/1972	MALEMORT	27/06/2021
DELPECH Jean-Jacques	27/06/1949	SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE	10/06/2001
DUBOST Ghislaine	12/09/1952	MIDI CORRÉZIEN	29/03/2015
DUCHAMP Sébastien	27/12/1969	ARGENTAT-SUR-DORDOGNE	27/06/2021
LABBAT Jean-François	18/03/1971	NAVES	13/10/2020
LAUGA Jean-Jacques	17/10/1949	SEILHAC MONÉDIÈRES	29/03/2015
LESCURE Philippe	08/12/1954	BRIVE-LA-GAILLARDE 1	27/06/2021

NOM - PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	CANTON REPRÉSENTÉ	DATE DEPUIS LAQUELLE ILS REPRÉSENTENT LEUR CANTON
MARSALEIX Didier	20/07/1962	ALLASSAC	27/06/2021
MAURIN Sandrine	03/04/1970	BRIVE 3	29/03/2015
MEUNIER Frédérique	08/12/1960	MALEMORT	27/06/2021
MONTEIL Anthony	06/10/1988	SAINTE-FORTUNADE	27/06/2021
PADILLA-RATELADE Marilou	28/09/1960	USSEL	22/03/2015
PETIT Christophe	24/06/1966	PLATEAU DE MILLEVACHES	28/03/2004
PEYRET Franck	18/05/1965	BRIVE 4	29/03/2015
ROBINET Rosine	16/10/1980	UZERCHE	27/06/2021
ROME Hélène	19/08/1959	SEILHAC MONÉDIÈRES	30/09/2014
SOLER Gérard	30/09/1962	BRIVE 3	29/03/2015
TAGUET Jean-Marie	18/10/1957	EGLÉTONS	22/03/2015
TAURISSON Valérie	16/04/1968	BRIVE-LA-GAILLARDE 1	27/06/2021
TAYSSE Annick	27/06/1957	TULLE	29/03/2015
TROYA Sonia	02/02/1983	ARGENTAT-SUR-DORDOGNE	27/06/2021
VALLEE Stéphanie	15/12/1972	SAINTE-FORTUNADE	29/03/2015
VIDAL Marie-Laure	11/06/1965	HAUTE-DORDOGNE	27/06/2021
ZIOLO Eric	07/04/1967	HAUTE-DORDOGNE	27/06/2021

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

PRÉSIDENT :

Pascal COSTE

VICE-PRÉSIDENTS :

Christophe ARFEUILLERE, Sandrine MAURIN, Christophe PETIT, Hélène ROME,
Francis COMBY, Valérie TAURISSON, Jean-Marie TAGUET,
Patricia BUISSON, Franck PEYRET

MEMBRES :

Agnès AUDEGUIL, Audrey BARTOUT, Julien BOUNIE, Sophie CHAMBON,
Laurent DARTHOU, Claude CHIRAC, Jean-Jacques DELPECH, Jacqueline CORNELISSEN,
Jean-Jacques LAUGA, Ghislaine DUBOST, Philippe LESCURE, Didier MARSALEIX,
Frédérique MEUNIER, Marilou PADILLA-RATELADE, Rosine ROBINET,
Gérard SOLER, Eric ZIOLO, Marie-Laure VIDAL,
Christian BOUZON, Pascale BOISSIERAS, Bernard COMBES, Émilie BOUCHETEIL,
Sébastien DUCHAMP, Annick TAYSSE,
Jean-François LABBAT, Sonia TROYA, Anthony MONTEIL, Stéphanie VALLÉE

FINANCES, AFFAIRES GÉNÉRALES & TRANSITION ECOLOGIQUE

Président : Sophie CHAMBON

Membres :

Patricia BUISSON, Francis COMBY, Jean-Jacques DELPECH, Ghislaine DUBOST,
Didier MARSALÉIX, Frédérique MEUNIER, Marilou PADILLA-RATELADE,
Marie-Laure VIDAL, Eric ZIOLO, Pascale BOISSIERAS, Christian BOUZON,
Bernard COMBES, Jean-François LABBAT

COHÉSION SOCIALE

Président : Marilou PADILLA-RATELADE

Membres :

Agnès AUDEGUIL, Audrey BARTOUT, Claude CHIRAC, Jean-Jacques LAUGA, Philippe LESCURE,
Sandrine MAURIN, Gérard SOLER, Valérie TAURISSON,
Marie-Laure VIDAL, Emilie BOUCHETEIL, Anthony MONTEIL,
Annick TAYSSE, Sonia TROYA

COHÉSION TERRITORIALE

Président : Éric ZIOLO

Membres :

Christophe ARFEUILLERE, Agnès AUDEGUIL, Julien BOUNIE, Jacqueline CORNELISSEN,
Christophe PETIT, Franck PEYRET, Rosine ROBINET, Hélène ROME, Jean-Marie TAGUET,
Christian BOUZON, Sébastien DUCHAMP, Jean-François LABBAT, Stéphanie VALLÉE

PARTICIPATION CITOYENNE

Président : Christian BOUZON

Membres :

Julien BOUNIE, Patricia BUISSON, Sophie CHAMBON, Claude CHIRAC, Francis COMBY,
Jacqueline CORNELISSEN, Marilou PADILLA-RATELADE, Franck PEYRET, Eric ZIOLO,
Jean-François LABBAT, Annick TAYSSE, Sonia TROYA, Stéphanie VALLÉE

SERVICES DÉPARTEMENTAUX

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

Franck PAULHE

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT DES SERVICES

Eric LARUE

DIRECTEUR DU CABINET DU PRÉSIDENT

Vincent SEROZ

CHEF DE CABINET

Mathieu OLIVEIRA

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

L'an deux mille vingt-cinq et le onze avril, à neuf heures, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

Présents :

Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Sandrine MAURIN, Monsieur Christophe PETIT, Madame Hélène ROME, Monsieur Francis COMBY, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Monsieur Franck PEYRET, Madame Agnès AUDEGUIL, Madame Audrey BARTOUT, Madame Ghislaine DUBOST, Monsieur Philippe LESCURE, Monsieur Gérard SOLER, Madame Pascale BOISSIERAS, Madame Emilie BOUCHETEIL, Monsieur Julien BOUNIE, Monsieur Christian BOUZON, Madame Sophie CHAMBON, Madame Claude CHIRAC, Monsieur Bernard COMBES, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Monsieur Laurent DARTHOU, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Jean-François LABBAT, Monsieur Didier MARSALEIX, Madame Frédérique MEUNIER, Monsieur Anthony MONTEIL, Madame Annick TAYSSE, Madame Sonia TROYA, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Marie-Laure VIDAL, Monsieur Eric ZIOLO.

Pouvoirs :

Madame Valérie TAURISSON	à	Monsieur Philippe LESCURE
Madame Patricia BUISSON	à	Madame Sandrine MAURIN
Monsieur Jean-Jacques LAUGA	à	Madame Hélène ROME
Madame Marilou PADILLA-RATELADE	à	Monsieur Christophe ARFEUILLERE
Madame Rosine ROBINET	à	Monsieur Francis COMBY
Monsieur Jean-Jacques DELPECH	à	Madame Sophie CHAMBON

Madame Sandrine MAURIN remplit les fonctions de secrétaire.

Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 11 AVRIL 2025

Table des matières

PAGES

Ouverture de la séance par Monsieur Pascal COSTE, Président
et introductions

11 à 21

EXAMEN DES RAPPORTS ET INTERVENTIONS

COMMISSION DES FINANCES, DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

101	Concordance des comptes avec les comptes de gestion de Monsieur le Payeur Départemental pour 2024 : budget principal du Département et budgets annexes	22
102	Compte Administratif du budget principal du Département pour 2024	23 à 25
103	Affectation des résultats 2024 et couverture du besoin de financement de la section d'investissement du budget principal et des budgets annexes	26
104	Budget Primitif du Département pour 2025	27 à 31
105	Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille – Compte Administratif 2024	32
106	Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille – Budget Prévisionnel 2025	33 et 34
107	Centre Départemental de Santé – Compte Administratif 2024	35
108	Centre Départemental de Santé – Budget Primitif 2025	36

109	Régie Corrèze Autonomie – Compte Administratif 2024	37 et 38
110	Régie Corrèze Autonomie – Budget Primitif 2025	39
111	Vote des taux 2025 : taux de répartition de la taxe d'aménagement	40
112	Systèmes d'Information de la collectivité – Budget Primitif 2025	41
113	Politique des Ressources Humaines – Budget Primitif 2025	42
114	Actualisation du tableau des emplois budgétaires	43
115	Corrèze Transition Ecologique – Budget Primitif 2025	44 à 48
116	Compte-rendu des décisions prises par le Président en vertu des délégations consenties par le Conseil Départemental	49

COMMISSION DE LA COHÉSION SOCIALE

201	Autonomie – Budget Primitif 2025	50 et 51
202	Politique de l'Emploi et de l'Insertion – Budget Primitif 2025	52 et 53 56 à 58
203	Politique de Prévention, Action Sociale et Plan Ambition Santé – Budget Primitif 2025	59
204	Santé et Prévention : Protection Maternelle et Infantile – Budget Primitif 2025	60
205	Politique de Prévention et de Protection de l'Enfance – Budget Primitif 2025	61 à 63
206	Actions en faveur des collèges publics, de l'éducation et de la jeunesse - Actions Transports : élèves handicapés, Handimobile – Budget Primitif 2025	64 et 65
207	Politique culturelle départementale – Budget Primitif 2025	66
208	Archives Départementales – Budget Primitif 2025	67
209	Bibliothèque Départementale – Budget Primitif 2025	68
210	Politique sportive départementale – BP 2025 – Soutien aux sports	69

COMMISSION DE LA COHÉSION TERRITORIALE

301	Routes et Infrastructures – Budget Primitif 2025	70 et 71
302	Bâtiments et Moyens Généraux – Budget Primitif 2025	72
303	Aménagement Numérique du Territoire – Budget Primitif 2025	73 et 74
304	Corrèze Numérique : usages et services – Budget Primitif 2025	75
305	Aides aux Collectivités – Budget Primitif 2025	76
306	Politique départementale de l'Habitat – Budget Primitif 2025	77
307	Développement et attractivité des territoires – Année 2025	78
308	Tourisme – Budget Primitif 2025 – Convention de partenariat Corrèze Tourisme	79

COMMISSION DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

401	Participation Citoyenne – Budget Primitif 2025	80
-----	--	----

MOTION

Motion intitulée "Stop ! Le Département de la Corrèze ne financera pas une nouvelle hausse du rSa imposée par l'État"	54, 55 et 58
---	-----------------

M. LE PRÉSIDENT — Je vous remercie toutes et tous d'être présents pour cette séance du Conseil Départemental de la Corrèze. Cette séance est particulièrement importante, car elle concerne le budget et se prolongera cet après-midi. Je propose de désigner Sandrine MAURIN comme secrétaire de séance et Christophe ARFEUILLERE comme Vice-Président. Je remercie Sandrine de procéder à l'appel.

(Il est procédé à l'appel nominal des Conseillers Départementaux)

* *
*

M. LE PRÉSIDENT — Le quorum est atteint pour délibérer valablement. Le vote du budget primitif constitue toujours un temps fort pour notre Assemblée. A travers les équilibres budgétaires proposés pour chacune des politiques publiques départementales, le budget reflète les orientations stratégiques du Département et les engagements pris par les Conseillers Départementaux envers les Corrèziens.

Le budget 2025 du Département de la Corrèze s'inscrit dans un contexte particulièrement difficile. L'activité économique stagne, nos comptes publics nationaux sont fortement dégradés et l'environnement géopolitique reste marqué par les conflits, notamment en Ukraine et au Moyen-Orient. Nous constatons également la montée inquiétante d'un scepticisme démocratique partout dans le monde, y compris au sein des démocraties elles-mêmes.

On pourrait penser qu'il est difficile de prévoir l'avenir, mais après la crise sanitaire mondiale de 2020, la guerre en Ukraine et les fortes tensions géopolitiques, il aurait été naïf de ne pas imaginer les conséquences sur l'économie mondiale. Qui pouvait encore croire que la France et sa politique du « quoi qu'il en coûte », avec ses 3 000 milliards d'€ de dettes, ou plutôt plus de 4 000 milliards d'€ avant un espoir de stabilisation, ne vivraient pas de douloureux lendemains ? Nous le constatons amèrement aujourd'hui.

C'est dans un contexte politique national inouï que les Gouvernements se succèdent, les Députés s'invectivent et personne n'affronte concrètement la situation critique du pays. Personne ne prend les mesures qui s'imposeraient. Pour éviter une nouvelle censure à l'Assemblée Nationale et préserver une hypothétique stabilité gouvernementale, on utilise toujours la même recette surannée : « Ce n'est pas ma faute, mais celle des autres ». On pointe du doigt les collectivités locales, sommées de participer au redressement d'un État en quasi-faillite, alors que ces collectivités, comme nous ici, ont fait l'effort de réduire l'endettement tout en continuant d'assurer leur mission de soutien à l'investissement local.

Depuis 3 ans, alors que certains notaient que la situation des départements pouvait s'être conjoncturellement améliorée, nous savions clairement que ce serait de courte durée. Si fragile embellie il y a eu pour notre collectivité départementale, elle n'aura jamais atteint des sommets et n'aura guère été durable. Nous le constatons aisément à l'analyse du Compte Administratif 2024, avec une baisse de nos recettes de fonctionnement, couplée à une très nette hausse des dépenses imposées par l'État. Cette tendance ne va que s'amplifier en 2025 et dans les années à venir.

Les Gouvernements promettent, mais ne compensent pas ; ils annoncent, mais ne financent pas ; ils décident, mais nous laissent payer la facture. Vous comprendrez que, lorsque le Gouvernement annonce, encore une fois sans concertation ni compensation, une revalorisation du rSa (revenu de Solidarité active) de plus 1,7 % au 1^{er} avril, entraînant une dépense supplémentaire de 360 000 € en année pleine, c'est non, cela suffit. La Corrèze, comme tous les départements, se retrouve face à une équation quasi impossible : faire face à des dépenses transférées qui ne cessent d'augmenter avec des recettes à la baisse. La Corrèze, comme l'ensemble des départements de droite, du centre et des indépendants, ne paiera pas à la CAF (Caisse des Associations Familiales) cette augmentation décidée unilatéralement, comme le propose la motion de notre groupe des élus Corrèze Demain.

Ce constat est partagé par tous les départements qui, comme nous, sont en train de voter leur budget dans ces conditions particulièrement contraignantes. En voulez-vous la preuve ? Je ne résiste pas à la tentation de vous faire une revue de presse rapide de l'actualité départementale. Dans les Deux-Sèvres, la Présidente du Département dénonce une décision unilatérale de l'État non compensée et affirme : « On dit stop, ceux qui décident doivent être ceux qui paient ». Dans le Cantal, les élus refusent ce que Bruno FAURE qualifie de « racket financier de l'État » et ne paieront pas l'augmentation du rSa. Dans l'Indre, on parle de « mépris total des élus locaux ». Dans l'Oise, la Somme, l'Ain, la Haute-Loire, la Marne, la Haute-Marne, l'Allier, l'Eure, la Creuse, partout, le même cri d'alarme. En Haute-Vienne, notre collègue Jean-Claude LEBLOIS parle d'asphyxie par l'État et annonce un budget de rigueur avec des coupes dans les subventions, les aides aux communes et les investissements. Ensemble, les départements s'offusquent face à la Ministre des Solidarités qui ose nous dire que « l'open bar, c'est fini ». Oui, Madame la Ministre, l'open bar est terminé. Les Conseils Départementaux ne financeront plus aucune nouvelle mesure sans en avoir auparavant négocié les conditions et le financement. Nous pouvons aussi être sourds.

Nous avons un budget à voter aujourd'hui, mais nous devons aussi, et surtout, envoyer un message clair. Nous refusons d'être les supplétifs financiers d'un État qui se désengage toujours et encore sans assumer ses responsabilités. Derrière chaque € non compensé par l'État, derrière chaque nouvelle dépense imposée non compensée, il y a des projets retardés, des équipements indispensables aux Corrégiens qui se dégradent. Pour ne citer qu'un exemple concret, en 2024, le reste à charge pour notre Département, après le paiement des prestations sociales APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie), PCH (Prestation de Compensation du Handicap), MNA (Mineur Non Accompagné) et rSa, s'élève à 45 M€ par an, soit notre investissement de base, sans compter l'effet ciseaux (augmentation des dépenses et baisse des recettes de ces seules 3 dernières années) de plus de 25 M€.

L'État, notamment Bercy et la Cour des Comptes, connaît parfaitement la situation des départements et l'effondrement de leur épargne nette, qui était de 5,4 milliards d'€ pour tous les départements en 2022 et de seulement 1,55 M€ en 2025. Un tiers des départements sont en épargne nette négative au budget primitif 2025. Nous devons être clairs : nous refusons de telles conséquences, de plus en plus néfastes pour notre ruralité. L'État sait pourtant compter sur nous lorsqu'il en a besoin et ne peut continuer à se défausser, alors qu'il est lui-même incapable d'assumer ses missions régaliennes.

Voulez-vous que j'évoque notamment ce que nous finançons pour favoriser l'accueil des médecins ou des vétérinaires, quand l'État laisse s'effondrer l'équité d'accès aux soins ? C'est le premier sujet pour les Français aujourd'hui. L'ingénierie pour permettre à nos communes de sortir leurs projets : là aussi, plus rien de l'État. Combien le poids croissant de l'accueil des Mineurs Non Accompagnés pèse sur nos finances, alors que l'État ne met pas en place les régulations ou les prises en charge nécessaires ? Comme je l'ai dit et écrit au Ministre de l'Intérieur, Bruno RETAILLEAU, cela relève exclusivement de la politique migratoire de la France et non de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) de la Corrèze. Pourquoi, acteurs de proximité, certes, sommes-nous sollicités pour aider nos EHPAD (Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) en difficulté, alors que les financements nationaux sont insuffisants pour faire face à la crise du grand âge, qui attend toujours sa grande loi et son financement ?

À chaque question, la même réponse demeure et ce n'est plus acceptable. Nous n'avons eu de cesse d'alerter, d'argumenter et d'expliquer, mais nous nous sommes heurtés à un mur de silence. Aujourd'hui, 46 départements sur 103 sont dans le rouge. Notre bonne gestion nous permet temporairement d'échapper à cette situation. Comme le disait de TOCQUEVILLE, il existe des résistances honnêtes et des rébellions légitimes. Notre résistance est honnête et notre rébellion est légitime.

Face à cette situation, seules la force, la détermination et la lucidité corréziennes ont prévalu pour construire ce budget 2025 corrézien, un véritable budget de combat, qui vise à protéger les Corrégiennes et les Corrégiens. Il permettra à nos agents, que je remercie pour leur travail quotidien, d'exercer leur mission indispensable de service public dans les meilleures conditions. Ce budget correspond à votre engagement, en tant qu'élus volontaires, déterminés, responsables et engagés, quelle que soit votre sensibilité politique, et j'en suis très fier. Il s'agit d'un budget de combat pour pallier les manquements des Gouvernements successifs inconséquents, un budget qui montre l'exemple de la décision, de l'action et du courage politique.

Les contraintes imposées par l'État aux départements étaient déjà nombreuses ces dernières années, entre la perte quasi totale de l'autonomie fiscale et l'obligation de financer des mesures parfois déconnectées des réalités locales, dont les Gouvernements se sont fait une spécialité de décider avec le carnet de chèques des collectivités. La loi de finances pour 2025 ajoute de nouvelles contraintes, notamment le gel de la fraction de TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée), la diminution de certains concours financiers de l'État, l'augmentation des cotisations employeur pour assurer le retour à l'équilibre des comptes de la CNRACL (Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales), ou encore la contribution aux nouveaux dispositifs de lissage contractuels des recettes fiscales DILICO (Dispositif de Lissage CONjoncturel des recettes fiscales des Collectivités Territoriales). Le Département de la Corrèze est l'un de ceux qui paient le plus en Nouvelle-Aquitaine. Rien que pour l'année 2025, ces mesures représentent un effort supplémentaire de 5 M€ pour notre Département.

Malgré ce contexte contraignant et empreint d'incertitude, et conformément aux Orientations Budgétaires présentées le 21 février dernier, notre Assemblée propose un Budget Primitif 2025 avec, comme lignes de force, les solidarités humaines et territoriales consolidées, et une politique d'investissement ambitieuse basée sur des fondamentaux réaffirmés.

Tout d'abord, notre Département se mobilise fortement pour ses habitants. Acteur incontournable du bien-être de sa population, il exercera pleinement ses responsabilités. En tant qu'acteur majeur en première ligne des solidarités humaines, le Département sera présent au quotidien, au plus près des jeunes et des plus âgés, des personnes en situation de handicap et des personnes fragilisées ou en situation de précarité. Nous serons un partenaire fidèle, toujours aux côtés des jeunes collégiens, des communes et du secteur associatif qui assument leurs missions de proximité. Nous proposons des investissements robustes et significatifs, propices à l'économie locale et à l'emploi, avec la concrétisation de projets structurants et innovants pour la Corrèze et les Corrèziens. L'attractivité du territoire reste notre fil conducteur. Notre Département tiendra ses engagements en menant une politique d'investissement fondée sur l'innovation, les transitions énergétiques et écologiques, la cohésion territoriale et la dynamisation de son territoire.

Le budget 2025, que nous voulons plus que jamais résolument volontariste, dans le prolongement des politiques et des actions que nous conduisons depuis de nombreuses années, illustre la détermination dont le Département de la Corrèze fait preuve pour continuer à accompagner son territoire et ses habitants dans tous les champs de compétences.

3 exigences ont guidé l'élaboration de ce budget 2025. Premièrement, l'exigence démocratique de transparence, pour énoncer et dire ce qui sera fait au nom et au service des Corrèziens. Deuxièmement, une exigence d'action et de responsabilité, car nous nous attachons toujours, durant toute la durée de notre mandat, à réaliser les engagements pris. Enfin, l'exigence de tenir le cap que nous nous sommes fixé, en maîtrisant nos dépenses de fonctionnement, en poursuivant nos investissements en fonction de nos capacités, tout en réduisant notre endettement.

Le budget 2025 s'articule autour de 4 grandes priorités :

- La première est d'accompagner les Corrèziens dans leur quotidien, de la naissance jusqu'à la dépendance. En tant que chef de file des solidarités humaines, le Département consacre environ 70 % de son budget de fonctionnement aux plus fragiles, soit 196 M€, masse salariale incluse, afin de les accompagner dans toutes les étapes de leur vie. À travers notre budget 2025, le Département ne se contente pas de verser des aides sociales : il développe la prévention et soutient les initiatives innovantes pour toujours mieux répondre aux besoins des Corrèziens, que ce soit en faveur du retour à l'emploi, de la protection contre les violences conjugales et familiales, de la protection de l'enfance ou encore en faveur de l'accompagnement des personnes âgées ou en situation de handicap avec Corrèze Autonomie.
- Notre deuxième priorité est de développer la Corrèze de demain en maintenant un haut niveau d'investissement et en préservant notre environnement et notre biodiversité. Notre capacité d'investissement reste élevée grâce à nos efforts de gestion courants et constants. Le volume d'investissement, prévu au budget 2025, dépasse les 80 M€. Ces investissements prennent notamment en compte les enjeux environnementaux et sociétaux : nous devons accélérer notre transition écologique et énergétique pour préserver notre territoire et préparer un avenir durable à nos enfants. À travers notre budget 2025, nous

intégrerons pleinement cette ambition avec des projets concrets couvrant l'ensemble de nos champs d'intervention : les mobilités douces, les aménagements verts, la rénovation énergétique de nos bâtiments, le développement de la production d'énergie renouvelable. La Corrèze continuera d'être à la pointe de cette transformation. L'éducation demeure également une priorité absolue en favorisant l'épanouissement des jeunes. Le Département construit la Corrèze de demain. Notre objectif est clair : offrir à chaque enfant de notre Département les meilleures conditions possibles pour apprendre, grandir et s'émanciper. Cela se traduit concrètement par des investissements massifs pour rénover et moderniser nos collèges.

- Notre troisième priorité est de conforter la notoriété et l'attractivité de notre Département. Favoriser le rayonnement et l'attractivité de la Corrèze au-delà de nos frontières constitue aussi une priorité qui se traduit, dans le budget 2025, par le choix d'une politique touristique volontariste et ambitieuse, par des moyens maintenus, notamment en faveur du tissu associatif pour nos bénévoles, pour faciliter l'accès de tous à la pratique sportive ou à la culture. Agir en faveur du bien-être des Corrèziens, c'est aussi leur permettre, quel que soit leur lieu de résidence, en ville ou en milieu rural, de bénéficier d'équipements et de services adaptés à leurs besoins et aux évolutions des modes de vie. Le budget 2025, avec une enveloppe renouvelée de 21 M€ dédiés aux aides aux collectivités, couplée au travail de Corrèze Ingénierie, contribue à un aménagement équilibré du territoire et à faire de la Corrèze un territoire attractif où il fait bon vivre.
- Notre quatrième priorité est de maintenir une situation financière pour préserver les marges de manœuvre futures. La situation financière du Département de la Corrèze est solide et saine, comme la Chambre Régionale des Comptes l'a elle-même souligné dans son rapport de septembre 2024. Depuis 2015, nous avons réduit la dette de 42 % (– 160 M€), et les investissements ont doublé par rapport à 2014. Le budget 2025 s'inscrit pleinement dans cette trajectoire responsable et vertueuse. Le désendettement se poursuivra. Notre objectif est de réduire l'encours de la dette de 19 M€ supplémentaires cette année, tandis que l'administration départementale s'engage, plus que jamais, dans une recherche continue d'efficacité et de qualité du service public, en plaçant toujours l'humain au cœur de ses priorités. Cette démarche s'inscrit pleinement dans la tradition d'exemplarité qui caractérise la Corrèze, un Département reconnu pour ses bonnes pratiques de gestion et son engagement en matière de transparence.

Je renouvelle mes remerciements à tous les élus, ici comme dans les cantons, pour leur engagement. Ils et elles se mobilisent pour accompagner les Corrèziens à chaque étape de leur vie, faciliter leur quotidien et construire le territoire que nous léguerons aux générations futures.

Le budget 2025 traduit concrètement notre action sur l'éducation, la solidarité, l'action sociale et l'environnement. Il démontre que le Département est un acteur central et de terrain dans l'architecture des politiques publiques territoriales, proche des préoccupations de ses concitoyens. Face à l'instabilité nationale et internationale, nous répondons par la stabilité départementale. Nous avançons là où d'autres tâtonnent, nous faisons face là où certains reculent. Notre budget 2025 n'est pas un budget de renoncement, mais un acte de courage. C'est une feuille de route pragmatique et ambitieuse pour la Corrèze, un budget responsable envers les Corrèziens, un budget d'engagement pour préserver notre avenir collectif.

Mais soyons francs : si l'État ne change pas de cap, nous pourrions être contraints de revoir nos politiques publiques. Nous gardons néanmoins quelques espoirs. Dans quelques jours, se tiendra le Comité National des Financeurs, présidé par la Ministre des Solidarités, où je ferai entendre notre voix. Nous y attendons une réforme structurelle du financement de l'action sociale des départements. Nous avons besoin de ressources pérennes, dynamiques, adaptées aux besoins de nos publics accompagnés. Nous voulons un débat responsable. Nous refusons d'être les simples exécutants d'un État qui nous met sous tutelle budgétaire. L'État doit maintenant prendre ses responsabilités. Sans cela, l'équation budgétaire que nous devons malgré tout résoudre, deviendra mortifère pour les Conseils Départementaux et ceux que nous servons. L'État doit également assumer ses responsabilités concernant la ligne POLT (Paris-Orléans-Limoges-Toulouse). L'aménagement du territoire n'est pas un simple hochet qu'on agite en période électorale. Nous sommes des Français comme les autres et méritons un train digne de ce nom. Je vous donne donc rendez-vous dans le train de la colère « Ras le POLT », ce mardi 15 avril.

Mes chers collègues, le pire n'est jamais certain et l'espoir fait vivre. C'est pour cela que nous nous battons au quotidien : pour faire vivre nos territoires, parce que les Corrèziennes et les Corrèziens le méritent.

Je vous remercie.

M. COMBES — Monsieur le Président, chers collègues, le contexte international et la situation financière de l'État dans notre pays n'incitent pas à l'optimisme, comme nous le constatons amèrement tous les jours. Néanmoins, en cherchant bien, nous pouvons trouver quelques signes encourageants. Les produits labellisés Origine Corrèze se vendent bien, mais pas encore beaucoup aux États-Unis. Donald TRUMP ne leur a donc pas imposé de taxes aussi élevées que sur les produits chinois. Nous avons les vertus que nous méritons, du moins pour l'instant. J'ignore, Cher Président, si vous avez le numéro personnel de Donald TRUMP mais, si c'est le cas, je crois que c'est le moment de l'appeler. En revanche, je suppose que vous avez celui de Monsieur WAUQUIEZ, futur Député de Saint-Pierre-et-Miquelon. Si vous pouviez lui demander, presque de notre part à tous, de ne pas créer un concours supplémentaire de bêtaises politiques, ce serait un soulagement salutaire pour notre démocratie.

J'en viens aux rapports que vous nous soumettez aujourd'hui. Je commencerai par le plus inattendu. Vous indiquez que « le Département entend poursuivre le développement économique et l'attractivité du territoire en produisant, consommant, commercialisant et valorisant ses atouts et les ressources locales en respectant l'environnement ». Nous sommes d'accord avec ce grand principe, bien évidemment. Cependant, nous nous interrogeons sur l'exercice de ces compétences, qui nous semblent, a priori, plus régionales que départementales. Est-ce une projection personnelle et politique dans l'après 2028 ? Vous nous le direz.

Vous privilégiez 2 axes dans ce rapport. D'une part, la protection de la ressource en eau et la gestion des usages et, d'autre part, la valorisation des énergies renouvelables et le développement des mobilités durables. 2 autres axes viendront peut-être plus tard : le soutien à l'agriculture et la promotion d'une alimentation de qualité, ainsi que la préservation et la valorisation des espaces naturels et du cadre de vie.

Vous annoncez que 2 projets en cours impacteront fortement les futures politiques du Département sur la transition écologique et le « développement économique de la Corrèze ». Ces 2 projets impacteront également fortement les finances du Département, puisque vous évaluez leurs coûts à un peu plus de 23 M€. Il s'agit, en premier lieu, du programme d'actions du Plan Départemental de Gestion de l'Eau (PDGE) et, en second lieu, du programme Corrèze Bouclier Énergétique, circuit court, avec notamment ce que vous appelez « le projet structurant d'une unité de valorisation photovoltaïque sur le contournement de Lubersac », dont la réalisation pourrait démarrer dès cet été.

Pour le PDGE, vous prévoyez de constituer « un opérateur public départemental portant la création et la gestion d'ouvrages de stockage ». Je suppose qu'il s'agit de nouvelles retenues d'eau. Vous nous direz s'il s'agira de petites bassines, de moyennes bassines ou de mégabassines. Sachez que notre vigilance dans ce domaine sera totale et que, sans travail en commun préalable, sans solution partagée sur les orientations, nous refuserons d'entériner des projets hasardeux dont nous n'avons pas connaissance à ce jour. C'est le projet le plus politique que vous semblez vouloir engager et il est potentiellement explosif au sens démocratique, vous le savez. Vous prévoyez déjà 400 000 € d'investissement cette année pour cette action.

Le projet le plus innovant et original est votre projet de création d'une ombrière photovoltaïque recouvrant « l'emprise de la chaussée de la déviation de Lubersac ». C'est un projet ambitieux qui constitue, par son originalité et sa taille, une première en matière d'énergie renouvelable. Vous précisez que c'est une première en Europe, voire dans le monde, mieux que l'Amérique de TRUMP et de MUSK réunis. Vous expliquez que ce projet a un objectif économique et aussi esthétique, puisqu'il s'agit notamment de garantir la parfaite intégration environnementale de l'opération. Ce sera une route de 4 km avec une toiture en pleine nature, mais il n'est pas sûr que ce soit plus esthétique dans le paysage que les éoliennes. Vous indiquez que le coût de cette opération est estimé à 20 M€ et que cet équipement devrait produire 12 000 mégawatts par an, soit l'équivalent de la consommation d'une ville comme Tulle. Dans ce genre de situation, nous cherchons toujours à comprendre avant d'émettre un avis. Nous entendons dire que ces panneaux seraient « transparents ». Une nouvelle technologie ? Vous allez finir par marcher sur l'eau,

Monsieur le Président. L'Immaculée Conception photovoltaïque : il nous tarde d'en savoir davantage. Cependant, cela reste un pari, et lancer un pari comporte toujours des risques. En cas d'échec, nous perdrons 20 M€. En cas de réussite, Monsieur le Président, vous recevrez probablement de nombreuses demandes pour de nouvelles déviations.

J'aborde maintenant un sujet moins enthousiasmant : la situation de Corrèze Habitat. Nous en avons discuté à plusieurs reprises, en essayant également de vous alerter sur les graves problèmes de gouvernance qui se posaient. Vous indiquez que, pour 2024, le résultat financier de l'Office a été déficitaire et que, pour cette année, le résultat prévisionnel de Corrèze Habitat est également négatif. Pouvez-vous nous donner des précisions sur la situation financière, mais aussi sociale de Corrèze Habitat ? Vous êtes parfaitement au courant de l'état et du moral des personnels de l'Office. Vous annoncez que, dès ce mois-ci, le Département lui versera 2,3 M€ pour le renflouer et lui permettre de poursuivre son programme de rénovation et de construction. C'est une bonne chose. Nous souhaitons, bien sûr, bon courage au nouveau Directeur que vous avez nommé, qui, je crois, possède les compétences et la compréhension des enjeux. Il était, par ailleurs, question que le Département engage la création de logements intermédiaires. Où en est ce projet ? A-t-il été abandonné, au regard de la situation de Corrèze Habitat ?

J'en viens au budget 2025. En investissement, vous prévoyez 81 M€, sans compter les 20 M€ de l'ombrière de Lubersac, dont pas moins de 70 M€ d'autofinancement, ce qui s'explique, bien sûr, par une compression des dépenses sociales, mais vous en avez l'habitude. La compression concerne en particulier l'ASE, et le soutien aux personnes âgées dépendantes. Il est vrai qu'aux prévisions de dépenses insuffisantes s'ajoutent des difficultés à recruter du personnel, nous le savons tous. Peut-être que, si ces agents étaient un peu mieux payés, il y aurait davantage de candidats, mais vous êtes bien sûr d'accord avec nous.

Dans un domaine tout à fait différent, pouvez-vous nous dire où en est le projet prometteur de nouveau musée de Néandertal ? À moins que cela m'ait échappé, je n'ai pas trouvé d'information dans votre rapport sur les éléments d'attractivité de la Corrèze le concernant.

Pour finir, parce qu'il faut toujours terminer sur une note d'humour, je voudrais saluer la Corrèze comme un Département de record. Parmi les 12 départements de Nouvelle-Aquitaine, la Corrèze est celui qui dépense le plus par habitant pour les routes, 94 € en moyenne par habitant et par an pour la période 2018-2023, contre 70 € pour la Dordogne, 50 € pour la Haute-Vienne et 82 € pour la Creuse. En revanche, la Corrèze est le Département qui dépense le moins pour les travaux d'équipement des collèges, 277 € en moyenne par collégien et par an pour la période 2018-2023, contre 450 € en Dordogne, 620 € en Creuse et 544 € en Haute-Vienne. C'est peut-être là qu'ils mettent un peu plus d'argent. La Corrèze détient encore d'autres records. C'est le Département de Nouvelle-Aquitaine qui a dépensé le moins par habitant en 2023 pour les prestations sociales individuelles de solidarité APA, PCH et rSa. C'est 228 € en moyenne par habitant en Corrèze. Par comparaison, le montant moyen par habitant est de 338 € en Haute-Vienne, 369 € en Dordogne, 426 € en Creuse (source : Observatoire des Finances et de la Gestion Publique Locale). C'est sans doute là que se trouve la différence entre la droite et la gauche. J'y ajouterai aussi le strict exercice des compétences régaliennes des départements fixés par la loi. Le Département, Monsieur le Président, ce sont toutes les solidarités.

Il paraît que vous avez fêté vos 10 ans à la tête du Département, 2015-2025. Nous n'étions pas là pour souffler les bougies, mais vous pourrez vous rattraper ce midi.

Je vous remercie.

M. ARFEUILLERE — Monsieur le Président, chers collègues, la séance d'aujourd'hui, traditionnellement consacrée au budget de notre collectivité, s'ouvre dans un contexte inédit : la dégradation continue des finances publiques. Cette réalité pèse lourdement sur la capacité d'action de toutes les collectivités, les communes en première ligne, les intercommunalités et les régions en charge du développement économique, mais surtout les départements, chefs de file des solidarités. La situation des départements est singulière et injuste. Nous subissons une double peine puisque, non content de réduire nos recettes, l'État ne cesse de nous dicter nos dépenses. Le vrai problème, ce ne sont pas les dépenses que nous pilotons, ce sont celles que l'État nous impose sans jamais les compenser. Prenons un seul exemple : le rSa. En 2025, nous verserons 21,7 M€, mais l'État ne nous remboursera que 11,4 M€. De surcroît,

une revalorisation de 1,7 % est annoncée, toujours sans compensation. Cherchez l'erreur. Nous proposerons donc un vote, une motion pour dire "stop : le Département de la Corrèze ne financera pas une nouvelle hausse du rSa imposée par l'État".

Malgré tout cela, les départements tiennent bon. Ils innovent, gèrent avec sérieux, investissent dans l'avenir, assurent la solidarité au quotidien et offrent des solutions de proximité. Bref, les départements font leur travail. Aujourd'hui, il est temps d'en finir avec une politique nationale qui affaiblit l'action locale et traduit une méfiance injustifiée et incompréhensible envers les collectivités. Il est temps de renouer le dialogue avec celles et ceux qui, chaque jour, incarnent la proximité, l'efficacité et la stabilité de l'action publique. Il est temps de reconstruire cette confiance que l'État semble avoir perdue, que ce soit auprès des Français ou des collectivités, mais que nous, ici, nous n'avons jamais cessé de faire vivre avec les Corrèziens. Cette confiance, si elle paraît parfois lointaine à Paris, reste bien vivante ici, au cœur de nos territoires ruraux. Ici, elle a un sens, un sens profond. Elle se construit au quotidien dans l'échange, dans l'écoute, dans l'action. Depuis 2015, nous la cultivons en Corrèze. En effet, depuis 10 ans, notre majorité agit avec une méthode simple, mais exigeante : faire ce qu'on dit et dire ce qu'on fait. Et cette méthode n'a pas changé. Elle repose sur 3 piliers clairs : une gouvernance collégiale de notre majorité et une approche respectueuse et constructive vis-à-vis des élus de la minorité ; une concertation permanente avec nos partenaires pour fédérer les énergies autour des grands projets structurants pour notre territoire ; un travail constant d'écoute et d'échange avec les Corrèziens pour qu'ils soient pleinement associés aux décisions qui les concernent.

C'est cette constance dans notre manière de gérer le Département qui nous permet aujourd'hui de vous présenter un budget de combat, un budget fidèle à notre ligne pour tenir le cap malgré les vents contraires. Un budget responsable et ambitieux qui assume des priorités. Ce budget qui s'inscrit dans la continuité de notre action constitue aussi l'occasion de mesurer le chemin parcouru en 10 ans depuis 2015. 10 années d'actions, de projets, de travail collectif de notre majorité au service de la Corrèze. 10 années où nous avons refusé de subir, préféré l'initiative à l'attentisme, la cohérence à l'agitation, et la responsabilité au renoncement. Nous n'avons jamais cherché d'excuses, nous avons toujours cherché des solutions. En Corrèze, l'action publique ne s'improvise pas, elle s'inscrit dans la continuité. C'est cette exigence qui nous permet aujourd'hui de tenir nos engagements : protéger les Corrèziens, améliorer leur cadre de vie et investir dans l'avenir pour accélérer toutes les transitions. Depuis 10 ans, nous tenons nos engagements pour un Département protecteur des Corrèziens où la solidarité est au cœur de notre action, car un territoire fort est, avant tout, un territoire qui prend soin de ses habitants notamment des plus fragiles.

Protéger, c'est d'abord renforcer notre accompagnement auprès des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et de leurs familles, à travers l'action de Corrèze Autonomie. Au fil des années, nous avons veillé à préserver et même à consolider notre modèle social et maintien à domicile, parce que nous savons à quel point il est précieux pour les Corrèziens. Nous avons dressé le bilan de la première année du dispositif à la dernière séance. Les retours du terrain et des Corrèziens sont largement positifs et nous confortent dans cette voie. Protéger, c'est aussi garantir une santé de proximité en soutenant l'installation de 16 médecins au sein du Centre Corrèze Santé et dans les territoires les plus fragiles, grâce à notre plan lancé en 2017. Protéger, c'est aussi lutter contre la désertification vétérinaire en assurant la permanence et la continuité des soins vétérinaires, partout sur le territoire, pour maintenir nos activités d'élevage et soigner nos animaux de compagnie, comme nous le faisons avec Corrèze Santé Animale. Protéger consiste également à remettre la valeur travail au cœur de notre politique en faveur de l'emploi local et de l'insertion professionnelle des Corrèziens. Nous mettons en place des dispositifs innovants et concrets, ancrés dans une approche volontariste, fondée sur les devoirs autant que sur les droits. Cette stratégie porte ses fruits : entre 2015 et 2024, nous comptons 1 000 bénéficiaires du rSa de moins en Corrèze, soit une baisse de 13 % en 10 ans, alors que la moyenne nationale est de 9 %. Protéger, c'est enfin mettre en place un Centre de Supervision Départemental mutualisé avec les communes. Ce centre est doté de 200 caméras de vidéoprotection déjà en service et sera bientôt renforcé par 400 caméras supplémentaires en 2025 pour assurer la sécurité de proximité, celle des biens comme des personnes.

Depuis 10 ans, nous tenons nos engagements pour un Département qui améliore le cadre de vie en investissant dans les infrastructures et les services du quotidien, afin que la Corrèze reste un territoire où il fait bon vivre. Tout d'abord, nous sommes aux côtés de nos communes, pour lesquelles nous avons mobilisé 69 M€ sur la période 2023-2025 pour financer près de 2 000 projets en lien avec la voirie, les écoles, les équipements sportifs, l'assainissement, l'éclairage public, etc. Nous renforçons cet accompagnement, année après année, et il a pratiquement été multiplié par 2 en 10 ans.

Sur nos routes, tant pour la sécurité et l'entretien du réseau, que pour les grands projets stratégiques, après Ussel-Nord-Est et Malemort, nous avons engagé la déviation de Lubersac. Désormais, avec le plan Routes 2030, nous travaillons sur celles de Varetz, Meymac et Noailles. En 10 ans, nous avons ainsi doublé le budget annuel consacré à l'investissement sur nos routes.

Dans nos collèges, avec notre plan "Bien vivre au collège", nous avons fait le choix de doubler notre investissement, passé de 4 à 8 M€ par an pour accompagner la réussite de nos jeunes à travers la modernisation de nos établissements, la transition numérique des équipements et la mise en place de repas de qualité dans le cadre d'une alimentation locale. Pour le sport, la vie associative et la culture, nous avons sanctuarisé le budget depuis 2015 et soutenons 1 000 associations locales essentielles à l'animation de nos territoires, à la pratique sportive et culturelle, notamment chez les jeunes, et à l'organisation d'événements fédérateurs.

Pour l'attractivité de la Corrèze, nous agissons d'une part, à travers le tourisme, avec des investissements importants pour la restauration des sites emblématiques de notre belle Corrèze, comme le viaduc des Rochers Noirs, ou l'action renforcée de notre agence Corrèze Tourisme. D'autre part, nous avons créé notre marque Origine Corrèze en 2019 en partenariat avec les chambres économiques et les entreprises corréziennes. Aujourd'hui, forte de plus de 316 entreprises et 1 100 produits labellisés, elle constitue une vitrine idéale pour encourager la consommation locale, tout en renforçant l'attractivité de la Corrèze sur le plan national.

Depuis 10 ans, nous tenons nos engagements pour un Département accélérateur des transitions écologiques et numériques. Préparer l'avenir, c'est anticiper les défis climatiques et numériques qui s'imposent à nous. Nous avons fait en sorte que la Corrèze prenne une longueur d'avance. Tout d'abord, nous nous sommes attelés à la transition numérique de notre Département dès le début de notre premier mandat en 2016, à travers 100 % Fibre. Aujourd'hui, 4 ans après l'achèvement des travaux, 100 % des foyers sont raccordables et plus de 46 000 abonnements ont déjà été souscrits, soit 70 % du marché pertinent dans la zone relevant de notre compétence. Nous avons aussi couvert l'ensemble des territoires en fibre optique, garantissant ainsi un accès rapide et fiable à Internet, atout essentiel pour nos entreprises, nos écoles et nos concitoyens. Nous poursuivons l'effort notamment pour accompagner la fin du réseau téléphonique historique cuivre.

Pour la transition énergétique, avec Corrèze Transition Écologique, nous accélérons encore avec un budget de 23 M€. Pour la sobriété énergétique, nous avons réalisé des économies d'énergie et favorisé la production locale d'énergie renouvelable dédiée à l'autoconsommation et à la stabilisation des tarifs sur le long terme. Nous développons également les mobilités douces afin de favoriser des déplacements plus respectueux de l'environnement, notamment à travers le réseau des voies Vertes Pâles ou la promotion du covoiturage. Nous préservons la ressource en eau, à travers notre Plan Départemental de Gestion de l'Eau, visant à garantir un accès durable et équitable à tous les Corréziens et à toutes les entreprises, en anticipant les changements climatiques. Enfin, nous accompagnons le plan de mutation de l'agriculture, où nous engageons près de 2 M€ par an aux côtés de nos éleveurs, nos producteurs et l'ensemble des organismes agricoles, aquacoles ou sylvicoles, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, afin de répondre aux besoins de la profession.

Mes chers collègues, vous le voyez, année après année, budget après budget, notre politique s'inscrit dans le respect de nos engagements et la continuité de notre action au service d'un projet global et cohérent pour les Corréziens. Une action rendue possible par une gestion responsable, mais aussi ambitieuse. Soyez assurés que nous avons toujours la même exigence : celle de faire et de faire bien. Si nous ne le faisons pas, personne ne le fera à notre place. Si nous ne le faisons pas aujourd'hui, ce seront nos enfants qui en paieront le prix demain, qu'il s'agisse de la maîtrise de notre dette, de l'adaptation au défi climatique ou du maintien de l'activité économique et des services

publics sur notre territoire. Ensemble, nous allons garder le cap, ne pas subir pour continuer à être partout où nous sommes utiles, parce que nous croyons en l'action publique. Année après année, notre détermination reste intacte. Plus que jamais, nous avons la volonté d'aller plus loin, de mener de nouveaux projets et de continuer à bâtir une Corrèze toujours plus attractive, dynamique et tournée vers l'avenir.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT — Je remercie Christophe ARFEUILLERE pour sa rétrospective. Le concours de la bêtise politique ne manque pas de candidats. Personne n'en a le monopole. Pour ce qui est de la Corrèze, je voudrais féliciter notre Députée de s'être opposée à cet acharnement du Gouvernement en obtenant, au forceps, le vote du dispositif à une voix près. Je suis très surpris de constater que ce sont l'Association des Maires ruraux, notre Députée et son suppléant, qui ont été les fers de lance de ce sujet. Le concours de la bêtise politique n'est pas centré sur Cayenne ou Saint-Pierre-et-Miquelon.

Je suis heureux de recueillir vos questions, car c'est le propre d'une séance budgétaire que d'ouvrir tous les dossiers. Si vous fléchez à nouveau les dossiers traités, cela signifie que le Département s'est montré transparent dans tout ce qu'il a fait. Par ailleurs, l'exécution budgétaire constitue un exercice de prévisions, dans lequel nous posons le principe de projets non encore actés, qui feront l'objet par la suite de séances dédiées. Nous sommes au moins d'accord sur une chose : nous gérons le quotidien tout en regardant plus loin.

Ainsi, le PDGE ou le projet d'ombrière photovoltaïque n'en sont pas encore au stade de la réalisation. Les grands principes du PDGE ont été présentés en juillet dernier et nous nous sommes donné rendez-vous en juillet prochain. Des groupes de travail ont été lancés, impliquant non seulement les élus, mais aussi toutes les associations de protection de la nature et l'ensemble des acteurs concernés par l'eau. Les travaux se déroulent à 2 niveaux : un Comité Technique (COTECH) et un Comité de Pilotage Politique. Il n'est absolument pas question d'imposer quoi que ce soit : nous nous inscrivons dans une réflexion prospective, et pourtant non obligatoire. Nous nous compliquons peut-être la tâche, mais il est crucial d'anticiper l'avenir. Parmi les sujets abordés, la question de la gouvernance de l'eau est clairement posée. Notre objectif est de garantir que l'eau reste un bien commun et nous considérons que la puissance publique est la mieux placée pour assurer cette mission. C'est précisément ce qui différencie la Vendée des Deux-Sèvres. Dans les Deux-Sèvres, bassines et retenues d'eau ont été mises en place, aboutissant à un conflit ouvert sur l'accaparement de la ressource, bien loin de la notion de bien commun. En revanche, la Vendée mène depuis 30 ans une politique coconstruite avec des opérateurs, dont la puissance publique est garante.

Laissez-moi vous donner un autre exemple : le système NEST, qui permet de garantir des lâchers d'eau pendant les périodes d'étiage sur la Garonne, assurant ainsi l'approvisionnement en eau potable de Toulouse. L'enjeu est crucial. La question de fond est celle de l'implication de collectivités publiques qui s'unissent pour créer un outil garantissant le bien public.

Le sujet que nous avons soumis à la réflexion de tous, qui était déjà mentionné dans le rapport de juillet de l'année dernière, est le suivant : devons-nous créer un nouvel outil de gestion de l'eau ou ne devrions-nous pas plutôt utiliser un outil déjà existant sur notre territoire ?

Sans gouvernance, rien n'est possible. J'ouvre une parenthèse sur la politique nationale. Je pense que certains de nos sénateurs pratiquent actuellement la surenchère auprès des maires pour ramener la compétence de l'eau aux communes. Rendre la compétence de l'eau potable aux maires s'inscrit dans une démarche de démagogie et de surenchère politicienne. Nous l'avons constaté lors de la réunion cantonale à Argentat cette semaine même : les maires qui ont transféré la compétence se rendent compte qu'ils ne peuvent plus subventionner l'eau comme ils le faisaient auparavant pour maintenir des prix bas. Le transfert de compétences oblige les communes à assumer directement les augmentations de prix. Il faut être vigilant car, au cours des 10 prochaines années, nous devons investir 200 M€, sans aucune aide extérieure. Cela aura inévitablement un impact sur le prix de l'eau pour les usagers.

Pour en revenir au PDGE soyons clairs : le Débit d'Objectif d'Étiage (DOE) fixé par Bruxelles sur la Vézère pourra-t-il être garanti lors d'années comme 2022, a fortiori si elles deviennent la norme, comme l'annoncent les études du GIEC ? La réponse est non. Alors, que faisons-nous ? Bien sûr, la sobriété individuelle doit être érigée en principe de base, mais en Corrèze, nous en sommes déjà à l'étiage économique. Cela signifie-t-il qu'il faudra fermer des usines, supprimer des emplois, pour dégager des marges de manœuvre ? N'oublions pas que la Vézère irrigue l'ensemble du bassin de Tulle et l'approvisionne en eau potable. Brive est également très dépendante de l'eau de la Vézère. Notre problème ne réside pas dans l'irrigation ou l'accaparement de l'eau par quelques-uns : 50 à 60 % de la population dépend de l'eau de la Vézère. Ces questions sont cruciales lorsqu'on se projette à l'horizon 2040-2050.

Nous ne proposons pas de solutions à ce stade. Cependant, nous abordons le sujet dans les prévisions budgétaires, parce qu'il est majeur et touche aussi à l'équilibre sociétal : continuer à voter et travailler sur notre territoire. Nous l'aborderons lors de la réunion de juillet et j'espère que chacun participe activement aux groupes de travail. Si besoin, je suis prêt à organiser d'autres comités de pilotage, car la question est discutée en toute transparence et ne doit pas être négligée. L'Assemblée Citoyenne s'en est également saisie.

Concernant les ombrières, la même approche d'honnêteté budgétaire est adoptée. Si nous annonçons 80 M€ d'investissement et non 100, c'est parce que je ne peux pas garantir aujourd'hui la réalisation des 20 M€ liés aux ombrières. Cependant, je souhaite que, lors du Conseil Départemental (CD) de juillet, nous puissions passer du stade de la réflexion à celui de projet, puis à la réalisation, qui exigera la réunion de 3 éléments : la faisabilité technique ; l'autorisation administrative, c'est-à-dire le permis de construire, en cours d'instruction, et la faisabilité économique, pour déterminer si le projet peut être rentabilisé par le coût du courant. La Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) lance un appel à projets en juillet. C'est pourquoi je veux organiser le Conseil Départemental à ce moment-là, pour déposer notre dossier. Nous travaillons actuellement sur la question de l'autoconsommation ou du raccordement direct, afin de privilégier une consommation locale de l'énergie produite, limitant ainsi la surcharge des réseaux généraux. Nous souhaitons proposer cette énergie dans un rayon de 20 kilomètres.

Le budget concerne l'ensemble des Corrèziens. Nous ne dissimulons rien, mais je ne peux garantir l'aboutissement de ce projet. Nous lui consacrons beaucoup d'énergie, sans garantie de le voir se concrétiser. Pour autant, il ne s'agit pas d'un pari. Comme pour la foncière agricole, la valeur ajoutée produite par l'énergie locale devra être consommée localement. Nous visons des projets vertueux, qui éviteront notamment d'artificialiser encore les sols. Ce sont des signaux politiques importants, montrant l'engagement de la collectivité dans un projet d'aménagement global. La CRE constitue un plan B, soit pour compenser ce que nous ne pourrions pas faire, soit pour nous donner le temps d'aller plus loin. Notre territoire doit servir de laboratoire. Concernant les panneaux transparents, ils ne le sont pas entièrement. Nous ne parions pas sur des technologies hasardeuses et bénéficions d'un concours de circonstances favorables : une enquête publique et une étude environnementale ont été menées concernant la route. Combiner les 2 évite de relancer des études supplémentaires et simplifie les démarches administratives. L'idée est de pouvoir reproduire ce modèle, pas seulement sur des déviations, si cela s'avère bénéfique pour l'intérêt local.

Enfin, concernant l'insertion paysagère, la plus grande centrale photovoltaïque au sol de Corrèze est à peine visible depuis la route et parfaitement intégrée, contrairement à certaines installations plus petites. Je ne plaisante pas avec la question de l'insertion paysagère, que j'estime très réussie, et souligne que nous collaborons étroitement avec des architectes paysagers. J'espère que nous pourrions en discuter en Commission et organiser une présentation officielle au CD de juillet.

Concernant Corrèze Habitat, je tiens à rectifier un point important. Il ne s'agit pas de « renflouer » l'organisme avec 2,3 M€. Corrèze Habitat n'a pas besoin d'être renfloué : sa trésorerie est conséquente, puisque nous avons pris l'engagement collectif de récupérer 10 M€ de financement auprès d'Action Logement, d'apporter 8,3 M€, complétés de 3 M€ d'aides pour la rénovation énergétique des logements. Cette année, nous verserons la dernière tranche de 3 M€, conformément à notre convention. L'objectif est que Corrèze Habitat utilise cet apport comme fonds de roulement, et non pour équilibrer ses opérations, dont certaines ont nécessité 30 à 35 % de fonds propres, alors que la limite est fixée à 15 %. C'est pourquoi, à l'avenir, certaines opérations prévues pourraient ne pas être réalisées si elles ne sont pas équilibrées financièrement. Ce n'est pas une question de politique politicienne, mais de viabilité

économique. En plus des fonds participatifs de 2,3 M€, nous verserons cette année presque 1 M€ d'aides pour les logements construits.

Concernant le musée Neandertal, nous agissons en délégation. Notre rôle se limite à l'ingénierie financière et technique. Nous portons un investissement pour une petite collectivité qui aurait du mal à le faire seule, en assurant la maîtrise d'ouvrage déléguée. Nous espérons que le projet sera livré à la fin du mois, malgré quelques difficultés posées par des fouilles et des prestataires qui tutoient la nullité. Nous rendrons l'ouvrage à la Communauté de Communes dans les meilleurs délais.

Pour ce qui des « records » de la Corrèze, je tiens à souligner que, sur le plan culturel, la Dordogne et la Haute-Vienne présentent un niveau d'investissement 20 % inférieur au nôtre. Pour le rSa, nous obtenons de meilleurs résultats que la moyenne nationale. Cela se traduit par moins de dépenses, ce qui est bénéfique pour tous. En matière d'aides aux communes, notre soutien se situe 30 % au-dessus de nos voisins. Concernant les collègues, nous avons dû passer par 2 mandats successifs à l'étiage. À présent, nous retrouvons un rythme d'environ 10 M€ par an. Mais cela ne permettra pas de rattraper le retard pour autant.

Quant aux routes, ce sujet constitue l'une des préoccupations majeures des maires. Lors des réunions publiques, je souligne souvent que la comparaison avec d'autres territoires nous est favorable. On me reproche parfois de trop investir dans les routes, mais une fois la frontière départementale franchie, force est de constater que notre situation est meilleure. Nous réinjectons davantage de fonds pour retrouver un rythme de travaux cohérent avec la densification de la circulation.

Concernant les moyens alloués au volet social, il est faux de dire qu'ils sont en baisse : le budget 2025 les augmente de 2 M€. Tous les ans, le soutien accordé à l'Aide Sociale à l'Enfance augmente. Nous sommes passés de 16 à 32 M€, et ajoutons encore 1,5 M€ cette année. Quant à la rémunération du personnel, je vais être très clair : pour pouvoir payer les gens à leur juste valeur, il faudrait nous autoriser à embaucher en CDI (Contrat à Durée Indéterminée), donc à abandonner le statut de la fonction publique. Ce statut est sclérosant, encadre strictement les niveaux de salaire et les évolutions de carrière, favorisant les collaborateurs les moins performants, qui sont certes une minorité, mais qui peuvent perturber tout un service. C'est pourquoi je préfère, quand c'est possible, discuter directement avec les personnes ou les services, et tenter de sortir de ce système. Cela ne signifie pas que les agents n'ont pas les mêmes avantages que leurs collègues fonctionnaires, mais cela nous octroie davantage de flexibilité. De plus, nous créons de nouveaux métiers auxquels la fonction publique n'est pas adaptée. Par exemple, rien ne garantit que les crèches aujourd'hui pleinement occupées le seront encore demain, en fonction des évolutions démographiques. L'embauche de fonctionnaires dans ce secteur mise sur 40 ans de statu quo, ce qui est irrationnel.

Par ailleurs, la question salariale ne doit pas être considérée seule. Nous avons été les premiers à appliquer le Ségur, avec 300 € de plus par mois. Mais, depuis cette augmentation, nous constatons que la gestion du service est devenue plus complexe. La rémunération est meilleure, mais le fonctionnement pose de plus en plus de problèmes. Le sujet de la petite enfance ne repose donc pas uniquement sur le salaire : je pense qu'il faut revoir l'organisation, remettre en place une hiérarchie claire et établir des règles pour que chacun assume pleinement ses missions. Il faut reconnaître les agents volontaires et efficaces, au-delà des grilles salariales.

Je vous propose de passer à l'ordre du jour.

RAPPORT N° 101

**CONCORDANCE DES COMPTES AVEC LES COMPTES DE GESTION DE MONSIEUR LE PAYEUR DÉPARTEMENTAL
POUR 2024 : BUDGET PRINCIPAL DU DÉPARTEMENT ET BUDGETS ANNEXES**

M. COMBY — Le rapport 101 concerne la concordance des comptes de l'ordonnateur, le Président du Département, avec les comptes de gestion de Monsieur le Payeur Départemental pour 2024. Cela englobe le budget principal, celui du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, celui du Centre Départemental "Corrèze Santé" et celui de la Régie autonome "Corrèze Autonomie".

Les comptes de gestion présentent des résultats conformes aux 4 Comptes Administratifs du Département. Nous vous demandons d'approuver cette concordance.

M. LE PRÉSIDENT — Je vous propose de passer au vote.

La délibération n° 101 relative à la concordance des comptes avec les comptes de gestion de Monsieur le Payeur Départemental pour 2024 : budget principal du Département et budgets annexes est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Trésorier, je vous remercie pour notre collaboration fructueuse. Je pense que nos équipes travaillent très bien ensemble et permettent d'exécuter le budget dans de bonnes conditions. Nous constatons des délais de paiement très courts, inférieurs à 15 jours, ce qui est exceptionnel et très apprécié. Merci à vous.

RAPPORT N° 102

**COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DU DÉPARTEMENT
POUR 2024**

M. COMBY — Nos dépenses de fonctionnement sont à nouveau en forte augmentation pour la troisième année consécutive. Entre 2023 et 2024, elles ont progressé de 9,3 M€. Entre 2022 et 2023, l'augmentation était de 15,5 M€, et de 10 M€ entre 2021 et 2022. Cela représente une progression totale de presque 35 M€ sur les trois dernières années.

Cette augmentation est due à plusieurs facteurs. Premièrement, nos choix en faveur des solidarités humaines dépassant les 4 M€, notamment 1,9 M€ pour l'autonomie, 1,8 M€ pour l'insertion et 1,8 M€ pour l'aide sociale à l'enfance. Nous maintenons également notre soutien aux partenaires et aux associations. Deuxièmement, l'application de mesures gouvernementales, décidées sans concertation, telles que les 4 M€ supplémentaires ponctionnés sur le budget des ressources humaines. Enfin, le contexte inflationniste persistant impacte les dépenses de la collectivité.

Les recettes ont, quant à elles, augmenté de 1,8 % entre 2023 et 2024, dans une moindre proportion que les dépenses, qui sont en hausse de 3,5 %. Une grande partie de cette évolution est liée à la conjoncture économique, puisque 36 % de nos recettes proviennent des DMTO (Droits de Mutation à Titre Onéreux) qui ont baissé de 2 M€ par rapport à 2023. La croissance de la TVA reste en deçà des prévisions, ce qui impacte la compensation afférente allouée par l'État. Les dotations de ce dernier sont figées et le resteront pour 2025 également. Nous subissons donc un contexte d'essoufflement des recettes.

Malgré cela, notre capacité d'investissement s'est accrue, car notre épargne nette a été stabilisée à 41 M€. Pour rappel, l'épargne nette correspond aux recettes de fonctionnement, dont sont déduits les dépenses de fonctionnement et le remboursement du capital de la dette. Les recettes réelles ont atteint 19 M€ et sont liées aux investissements des années antérieures. Sur ce point, nous avons atteint un record de 78,8 M€ en 2024, contre 40 M€ voici 10 ans. Nos investissements concernent principalement les routes (32,5 M€), les aides aux collectivités (plus de 19 M€), les travaux dans les bâtiments et les collèges (11,5 M€), et l'habitat (4,3 M€).

Grâce à ces investissements et à la maîtrise de nos dépenses, nous avons pu nous désendetter. Nous n'avons pas emprunté au cours de l'année budgétaire 2024, ce qui représente 30 M€ de désendettement supplémentaire. Nous sommes ainsi passés de 360 M€ de dette en 2015 à 210 M€, soit 150 M€ de désendettement sur les 10 derniers exercices budgétaires.

Les soldes de gestion sont favorables, avec des intérêts d'emprunt qui baissent régulièrement du fait de notre fort désendettement. Notre durée de désendettement est de 3 ans. À titre informatif, un ratio inférieur à 6 ans est considéré comme très bon et devient inquiétant au-delà de 10 ans.

En conclusion, malgré un contexte difficile et les dépenses imposées par l'État, nous avons pu préserver notre modèle social au service des Corrèziens, continuer à investir pour l'économie corrézienne et l'attractivité du Département, tout en maintenant une situation financière saine.

Mme BOISSIERAS — Monsieur le Président, chers collègues, la présentation du Compte Administratif du budget principal du Département pour 2024 débute par un point de situation sur l'état global des finances des départements français, dont les ratios se dégradent considérablement, de même que leur capacité d'investissement. Cette information met en lumière les très bons résultats comptables de notre collectivité. L'exception corrézienne est toujours réelle, comme le confirment nos très bons ratios. Certes, notre épargne brute recule de 4,15 %, mais la moyenne des départements français est de 30 %. Notre épargne nette est en recul de 4,11 %, contre 50 % à l'échelle du pays. Ce décalage est considérable.

Cependant, par volonté de ne pas accabler nos collègues et par modestie, sans doute, rappel est fait du contexte peu favorable et de la réduction des marges de manœuvre offertes aux départements. Ce qui est intéressant dans la comparaison des chiffres présentés, c'est que les hausses de dépenses de personnel et d'actions sociales du Conseil Départemental de la Corrèze sont légèrement supérieures en pourcentage à celles constatées au niveau national. Cela signifie qu'elles ont été tellement réduites depuis 2015 que les revalorisations réglementaires entraînent une hausse supérieure aux autres collectivités départementales.

Vous nous rappelez votre politique volontariste. Cependant, les hausses de dépenses concernant les aides sociales et les ressources humaines sont justifiées uniquement par l'application des revalorisations imposées par l'État : 4,6 % pour le rSa en 2024, les 50 centimes de l'heure pour l'APA, la revalorisation des salaires des assistants familiaux, le relèvement du point d'indice, etc. Ce sont des décisions que vous qualifiez « d'exogènes ». L'État, cause de bien des maux, est pointé du doigt pour le faible taux de couverture des aides individuelles de solidarité. Ce taux, bien qu'insuffisant, j'en conviens, n'a pas diminué pour la Corrèze ces dernières années. Il est de 66,72 % pour 2024, alors qu'il était de 59,24 % en 2020, soit 7 points de moins. De ce point de vue, il n'y a pas eu de dégradation, même si on peut se poser la question de l'intervention de l'État pour ces allocations obligatoires.

Le montant des allocations individuelles de solidarité est très parlant. Je souhaite attirer votre attention sur une statistique importante de l'Observatoire des Finances et de la gestion publique locale pour les départements de la Nouvelle-Aquitaine, sur la période 2018-2023, en tenant compte des disparités économiques et démographiques. Les montants sont exprimés en € par habitant. En examinant ce graphique, on constate que la Corrèze se trouve en dernière position, derrière les Deux-Sèvres. Vous expliquez ce classement par un taux d'allocataires du rSa probablement plus faible que dans les autres départements, grâce aux efforts réalisés en matière d'insertion. De plus, vous mettez en avant un taux de personnes âgées vieillissant en meilleure santé, ce qui est positif.

Concernant l'évolution budgétaire, la hausse des dépenses réelles de fonctionnement est de 3,5 % alors que les recettes n'augmentent que de 1,2 %. Vous soulignez et déplorez une dépendance accrue à la conjoncture économique nationale, les DMTO et le produit de la TVA représentant 33 % des recettes. Le résultat de fonctionnement à reporter passe de 67,6 M€ à 28,4 M€. Malgré cet effet ciseaux, il reste satisfaisant et permet de soutenir l'investissement, porté à 78,8 M€, en hausse de 18,5 M€, soit 30,68 %. Cette augmentation est remarquable comparée à la moyenne nationale qui est de -2,4 %. Le montant investi est très élevé, dépassant largement vos objectifs de mandat et vos engagements.

En se référant à nouveau à l'Observatoire des Finances et de la Gestion Publique Locale, le second graphique montre le niveau moyen des dépenses d'investissement par habitant, hors remboursement de la dette, sur la période 2018-2023. Nous nous classons en troisième position avec un montant de 200 € par habitant, derrière la Charente-Maritime et la Dordogne.

Concernant la répartition des dépenses, la Corrèze est en tête pour les dépenses de voirie, ce que vous considérez comme honorable. Cela se confirme pour l'exercice 2024 avec 41 % des dépenses d'investissement, soit 32,5 M€. Cependant, il est intéressant de noter que nous ne sommes qu'en huitième position par kilomètre de voirie départementale. En revanche, nous sommes derniers concernant les investissements dans les collèges, loin derrière l'ensemble des Départements de la Région. Nous consacrons 277 € par collégien, alors que la Dordogne, avant dernière, investit 450 €. La moyenne en Nouvelle-Aquitaine, en excluant la Gironde et la Corrèze qui sont les 2 extrêmes, s'élève à 632,70 €. Ces éléments de comparaison nous permettent de mieux comprendre l'exception corrézienne.

Le Compte Administratif 2024 confirme votre volonté tenace de réduire au minimum les dépenses de fonctionnement pour renforcer l'investissement dans certains domaines, même si un effort particulier a été fourni sur les bâtiments en 2024 et sera poursuivi sur les collèges en 2025. Enfin, l'aide aux communes connaît une augmentation significative, coïncidant avec la fin de la contractualisation et l'approche des élections municipales.

En conclusion, les choix que vous avez faits ne correspondent pas à ceux que nous aurions privilégiés. Pour cette raison, nous n'approuvons pas ce Compte Administratif.

M. LE PRÉSIDENT — J'apprécie de travailler avec des personnes qui s'intéressent aux sujets et les approfondissent comme vous le faites.

Concernant les comparaisons que vous établissez, il faut être prudent dans l'interprétation des chiffres. Lorsqu'on se compare à des départements comme la Charente-Maritime ou la Dordogne, il faut tenir compte de caractéristiques significatives. La Charente-Maritime dispose d'un budget de plus d'1 milliard d'€, soit 5 fois le nôtre. Celui de la Dordogne est 2 à 3 fois supérieur au nôtre. Je n'apprécie pas le calcul « hors dettes » : la Charente-Maritime bénéficiant d'énormes recettes, elle est peu endettée et peut donc investir massivement. Notre budget d'investissement n'est pas de 80 M€, mais de 110 M€ en incluant les 30 M€ de remboursement de la dette. Si notre dette était normale, nous n'aurions que 10 M€ à rembourser. La Dordogne et le Cantal sont en train de s'endetter fortement pour investir, détrônant la Corrèze au palmarès des départements les plus endettés de France.

Concernant le développement économique, je tiens à clarifier notre position. Je m'efforce toujours d'aller jusqu'au bout des mandats qui me sont confiés. Le fait que mes collègues m'aient élu à l'unanimité Président de la Commission des Finances montre qu'ils pensent que je peux apporter une contribution utile dans ce domaine. Nous faisons partie des rares collectivités en France qui ont acté, dès 2016, la fin de la compétence économique portée directement par le Département. Nous avons transféré ces compétences aux agglomérations, aux intercommunalités et à la Région, qui définit le cadre général. Cependant, il serait erroné de croire que le développement économique se limite aux aides aux entreprises. Les infrastructures, comme les routes, sont cruciales pour l'attractivité économique d'un territoire. De même, nos politiques sociales, l'éducation et les collèges contribuent à l'attractivité globale du territoire. Je trouve inacceptable que ceux qui détiennent la compétence économique fassent un procès d'intention à tous ceux qui contribuent au développement économique. Nous ne revendiquons pas la compétence économique, loin de là, mais il faut considérer ce que chacun peut apporter.

M. ARFEUILLÈRE — Je vous propose de passer au vote (auquel le Président COSTE ne prend pas part).

*La délibération n° 102 relative au Compte Administratif du budget principal du Département
pour 2024
est adoptée à la majorité par 27 voix pour, 10 voix contre et 1 non-participation au vote.*

RAPPORT N° 103

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024 ET COUVERTURE DU BESOIN DE FINANCEMENT
DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL
ET DES BUDGETS ANNEXES

M. COMBY — En cas de déficit d'investissement, nous devons couvrir ce déficit avec une partie de l'excédent de fonctionnement, puis reporter le reste en fonctionnement. Voici les résultats pour nos 4 budgets.

Le budget principal du Département présente un déficit cumulé de 74 552 000 €, avec un report de crédits en recettes de 10 000 000 €, soit un besoin de financement d'investissement de 64 552 000 €. En fonctionnement, l'excédent cumulé est de 92 994 000 €. Nous affectons 64 552 000 € pour couvrir le besoin de financement de l'investissement. Il reste donc 28 441 000 € à reporter en recettes de fonctionnement pour 2025.

Le budget du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille présente un excédent en investissement de 491 890 € et un excédent en fonctionnement de 322 944 € à reporter.

Le budget du Centre Départemental de Santé présente un excédent cumulé en investissement de 1 57 427 € et un excédent en fonctionnement de 75 921 €.

Pour le budget de Corrèze Autonomie, le déficit d'investissement cumulé fin 2024 est de 178 685 € ; l'excédent de fonctionnement atteint 811 159 €. Il reste donc 632 474 € à reporter en recettes de fonctionnement.

Je vous propose de passer au vote.

En l'absence de toute demande de dégroupement du vote, les 4 budgets sont votés en une fois.

La délibération n° 103 relative à l'affectation des résultats 2024 et couverture du besoin de financement de la section d'investissement du budget principal et des budgets annexes est adoptée à la majorité par 28 voix pour et 10 abstentions.

RAPPORT N° 104

BUDGET PRIMITIF DU DÉPARTEMENT POUR 2025

M. COMBY — Le budget 2025 intègre les nombreuses contraintes dont nous venons de parler, imposées au Département par l'État depuis 4 ans. Premièrement, nous avons perdu un levier fiscal avec le transfert du foncier bâti aux communes. La CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) a été remplacée par des fractions de TVA, mais ces dernières ne suivent pas la trajectoire initialement prévue. Deuxièmement, la loi de programmation des finances publiques a limité l'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités à 0,5 point en dessous de l'inflation, ce qui est difficile à respecter. De plus, l'État impose des dépenses supplémentaires chaque année : revalorisation des salaires des métiers de l'aide à domicile, du médico-social, des assistants familiaux, du rSa, et les hausses de points d'indice.

Les nouvelles contraintes de la loi de finances 2025 sont les suivantes : la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) sera stabilisée autour de 54 M€ ne suivant pas l'inflation. La DC RTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle) diminuera de 200 000 €. Les fractions de TVA seront gelées, entraînant une perte d'au moins 900 000 €, potentiellement plus selon la croissance. Le dispositif DILICO va prélever 1 milliard d'€ au niveau national, dont 220 M€ sur les départements. Pour la Corrèze, cela représente une perte de 1,5 M€. Les cotisations CNRACL (Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales) augmenteront de 12 points sur 4 ans, soit 3 points dès 2025, ce qui représente 900 000 € supplémentaires.

Je souhaite attirer votre attention sur un graphique particulièrement intéressant qui illustre la différence entre nos recettes actuelles et celles que nous aurions eues si nous avions conservé le foncier bâti. L'évolution des bases de foncier bâti est significative, avec une augmentation prévue de 1,7 % cette année, contre 3,9 % l'année dernière et 7 % l'année précédente. Nous aurions atteint aujourd'hui un minimum de 84 M€ de recettes si nous avions conservé le foncier bâti. Mais, depuis le transfert, nos recettes proviennent de la TVA, qui ne suit pas les prévisions initiales. En 2024, nous sommes passés de 72 à 73 M€, soit une augmentation d'1 M€ seulement, bien en deçà des attentes. Pour 2025, une stabilité est attendue. Ce gel de la TVA impacte notre Département : sur la période, nous aurons perdu 22,5 M€ par rapport à ce que nous aurions perçu avec le foncier bâti. Cette différence est considérable.

Le budget 2025 est un budget de combat au service des Corrèziens. L'effet ciseaux empire : il était de 10 M€ en 2023, de 3 M€ l'année dernière et approche maintenant les 20 M€. Néanmoins, notre budget reste solide : nos ratios financiers demeurent supérieurs et favorables comparés à d'autres départements. Notre budget est ambitieux, car nous maintenons une capacité d'investissement importante. Il est également résilient, car nous continuons à rechercher l'efficacité. Nous poursuivons le désendettement de notre collectivité à hauteur de près de 20 M€ en 2025. Ce budget sera utile aux territoires et à la qualité de vie des Corrèziens. Il prend en compte l'importance d'accélérer la transition écologique et énergétique, tout en stimulant l'économie locale et l'attractivité du territoire.

Le budget 2025 est protecteur pour les Corrèziens et fait preuve de bon sens. Il reprend une partie des provisions constituées l'année dernière, soit 14 M€ sur les 21 M€ mis de côté. De cette façon, nous pouvons proposer un budget 2025 basé sur 4 grandes priorités : continuer à accompagner les Corrèziens dans leur quotidien en préservant notre modèle social, avec les solidarités humaines en première ligne ; maintenir un haut niveau d'investissement, avec 80,8 M€ prévus, soit 1 M€ de plus qu'en 2024 (cela inclut des interventions importantes en faveur des routes, des collèges et de la transition écologique) ; conforter l'attractivité du Département en finançant les communes et communautés de communes à hauteur de 21 M€ (contre 19 M€ l'année dernière) ; rester un partenaire des domaines associatifs, culturels, sportifs, touristiques et patrimoniaux. Le tout en maintenant une situation financière saine pour notre Département. Nous prévoyons 19 M€ de désendettement, ce qui portera notre désendettement total de 169 M€ fin 2025. Notre capacité de désendettement, qui était de 3 ans fin 2024, est projetée à 4 ans pour 2025.

Les dépenses de fonctionnement 2025 augmentent de 275 à 280 M€, soit une hausse de 6 M€ par rapport au Compte Administratif 2024. Sur les 4 dernières années, cela représente une augmentation de plus de 40 M€. Cette augmentation résulte de choix que nous souhaitons poursuivre : accompagner les Corrèziens dans leur quotidien (enfance, famille, éducation, insertion, mobilités, sécurité, autonomie), améliorer leur cadre de vie et soutenir le secteur associatif. Nous devons également tenir compte de nouvelles contraintes réglementaires, notamment le dispositif DILICO, et de l'augmentation des dépenses en ressources humaines. 58 % de nos dépenses concernent l'action sociale, au sein de laquelle l'autonomie représente 93 M€, l'enfance et la famille 31 M€, et l'insertion 23 M€. En incluant la masse salariale liée aux dépenses sociales, ce pourcentage atteint 70 % de nos dépenses de fonctionnement.

Les recettes augmentent moins fortement que les dépenses et sont estimées à 333 M€. Un fonds de péréquation est prévu avec un prélèvement sur tous les départements et un reversement selon certains critères.

L'investissement s'établit à 80,8 M€.

Enfin, l'annuité de la dette de notre Département diminue légèrement : nous rembourserons 28,7 M€ en 2025, contre 29,6 M€ l'année dernière. Il est intéressant de noter que les intérêts d'emprunt ne s'élèvent qu'à 4,9 M€, alors qu'ils étaient plus du double il y a 10 ans.

Ces éléments nous permettent de continuer à agir, et non à subir, en faveur des Corrèziens, avec des projets au service du territoire. Nous poursuivons notre gestion rigoureuse au service de la Corrèze en veillant à mobiliser chaque € à bon escient et au bon moment.

Mme BOISSIERAS — Monsieur le Président, chers collègues, je ne reviendrai pas sur les longs développements concernant le contexte national, les contraintes qu'il engendre et l'absence de levier fiscal qui justifie, selon vous, un budget de combat. Il nous faut continuer à agir, et non pas à subir. Autrement dit, nous devons faire avec ce que nous avons. Les marges de manœuvre quasi inexistantes sur les recettes conduisent à leur estimation prudente. Nous baissons de 13,6 M€ pour un montant de 331 136 M€. Les dépenses sont prévues en hausse de 6 M€ par rapport à 2024, soit un volume total de 280 185 M€.

Nous avons largement évoqué, le 21 février dernier, la nécessité de trouver 14 M€ de recettes supplémentaires afin d'envisager un virement à la section d'investissement de 70,2 M€ (contre 64,5 M€ en 2024), ceci pour assurer des dépenses d'équipements à hauteur de 80,8 M€ et ainsi battre le nouveau record de 2024, en ayant recours à un emprunt de 10 M€ après 2 années blanches ; tout cela en préservant ce que vous nommez le « modèle social corrézien ». Les scénarios des Orientations Budgétaires évacués, vous faites le choix de prélever 14 M€ sur les 21 M€ provisionnés au prix d'une réduction drastique des dépenses de fonctionnement et grâce à une conjoncture économique extrêmement favorable, surtout à partir de 2017.

Cette embellie fugace vous a également permis de désendetter le Département. Nous l'aurions fait également, c'était un passage obligé, mais peut-être sur un rythme un peu moins soutenu et sans porter l'investissement à un tel niveau, car, voyez-vous, lorsque l'on monte au combat, on doit s'attendre à ce que l'ennemi présente plusieurs visages et être prêt à l'affronter. Il est nécessaire d'actionner plusieurs boucliers et pas seulement le bouclier économique, que vous savez très bien manier. N'oubliez pas le bouclier social et rural. Le Département est le garant de toutes les solidarités humaines et territoriales, comme vous l'avez rappelé.

Mesdames et Messieurs, est-ce si grave si quelques heures d'APA contribuent à ce qu'une personne soit propre, même si l'évolution de sa dépendance justifie d'une prise en charge ARS (Agence Régionale de Santé) ? Peut-on entendre : « Je ne souhaite pas revoir mon plan d'APA, même si la situation se dégrade, de crainte de le voir diminuer » ? Cet exemple est factuel. Est-ce cela, la solidarité humaine ?

Quant à la solidarité territoriale, à l'exception d'une seule commune sur les 21 que compte le très beau canton de l'Yssandonnais, il n'est pas un lieu où je me rende sans qu'on ne m'interpelle sur l'état des routes départementales. J'essaie alors d'expliquer le mauvais temps qui engendre des retards, la nature complexe du sous-sol et j'informe que la collectivité a consacré 32,5 M€ à la voirie départementale en 2024, ce qui n'est pas rien.

La notion de ressenti n'existe pas seulement pour la température. En fonction de là où nous nous trouvons, à l'ombre ou au soleil, de l'orientation et de la vitesse du vent, le ressenti n'est pas le même pour tous les Corrèziens. Je pense, Monsieur le Président, que l'on ne doit pas se tromper de combat. Pour lutter contre le déclassement ressenti ou réel et la tentation des extrêmes, nous devons être là où on nous attend : auprès de l'ensemble des Corrèziens. La confiance de tous se mérite. Je partage votre avis.

Vous vous plaignez toujours et encore de la méthode de l'État, mais le gel ou la diminution des recettes, c'est exactement ce que vous avez fait depuis 9 ans envers de nombreux organismes qui dépendent du financement du Conseil Départemental, alors qu'ils sont eux aussi confrontés à l'inflation et aux revalorisations salariales. Sans attendre le vote des taux de la taxe d'aménagement, je vais évoquer le cas du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), petite structure qui ne parle pas à tout le monde, mais dont le cas est très représentatif de la méthode appliquée. Quel que soit le montant de la part de la taxe d'aménagement à répartir entre les espaces naturels sensibles, vous avez décrété qu'un montant de 200 000 € était suffisant pour en assurer le fonctionnement et, de ce fait, nous ajustons chaque année le taux afin qu'il corresponde à 200 000 €. Mais en Conseil d'Administration, on me dit que, malgré les contraintes budgétaires, ce montant ne diminuera pas, contrairement à d'autres départements. Idem pour le sport et la culture. Autre exemple : l'Espace Mille Sources. Le travail a été si bien fait en termes de gestion et d'effort commercial qu'il n'y a plus besoin désormais d'une subvention d'équilibre. Et voilà qu'il est question d'augmenter le loyer, alors que la question du financement de la friteuse à remplacer se pose. Je trouve que vous allez un peu loin.

Les 14 M€ de reprise résultent effectivement d'une bonne gestion, mais pas seulement : ils reposent aussi et surtout sur la résilience et le travail de nombreuses personnes engagées dans leur mission. En ces temps compliqués pour tous, il serait bon de ne pas rajouter de contraintes. Vous dites souvent que la confiance n'exclut pas le contrôle. Je partage, ce qui n'est pas le cas de tout le monde. Mais faisons en sorte que chacun, à sa place, puisse accomplir sa tâche sereinement, gage d'efficience.

Le budget préventif que vous nous proposez pour l'exercice 2025 ne garantit pas, selon notre analyse, l'équilibre des missions d'un Conseil Départemental. C'est pourquoi le groupe minoritaire ne le votera pas.

Je vous remercie.

M. LABBAT — Monsieur le Président, je souhaite tout d'abord saluer Jean-Jacques LAUGA et avoir une pensée pour lui, notamment parce que cette séance aborde des sujets qui lui tiennent particulièrement à cœur.

À la lecture de ce budget, nous avons l'impression que le désendettement est devenu la première mission du Département. Vous estimez avoir acquis une légitimité, une sorte de totem d'immunité, grâce à vos résultats sur ce sujet. Pour atteindre cet objectif, vous avez fortement réduit le fonctionnement en mettant en place des réorganisations, de l'efficience, du bon sens et du pragmatisme, pour rester positif. Vous avez également évité de recourir à l'emprunt certaines années, même quand les taux d'intérêt étaient très bas. Tout cela vous a permis d'investir de plus en plus, jusqu'à atteindre 80 M€, voire 100 M€ si l'ombrière photovoltaïque se concrétise. L'investissement semble ainsi être devenu la deuxième mission du Département.

Malgré nos désaccords exprimés chaque année, vous maintenez le cap et l'accentuez, même si l'État vous oblige à augmenter le fonctionnement. Ce même État qui vous contraint dans la hausse, mais pas dans la baisse. Vous persistez dans la recherche de pistes d'économie, mais qui peut croire que, au bout de 10 ans, la capacité de service n'ait pas été entamée, surtout auprès des plus fragiles ? Je vous accorde que leur nombre a augmenté, sans que vous en soyez la principale cause, au vu de la politique gouvernementale.

Malgré tout cela, les Corrésiennes et les Corrésiens vous ont renouvelé leur confiance en 2020. En nous interrogeant sur les raisons de leur choix, nous constatons clairement nos différences. Force est de constater que la France ne va pas très bien, mais pas toute la France. La santé ne va pas très bien, mais pas toute la santé. L'école ne va pas très bien, mais pas toutes les écoles. Les EHPAD ne vont pas très bien, mais pas tous les EHPAD. L'économie ne va pas très bien, mais pas toute l'économie. La planète ne va pas très bien, mais comme elle est seule, je crains qu'elle reste dans le clan des « pas très bien ». Tout cela pour vous dire qu'en règle générale, Monsieur le Président, là où il y a de l'argent, la situation est meilleure.

Intéressons-nous à ceux qui vivent dans le clan des « pas très bien », qui sont réellement dans le besoin, ceux qui travaillent, qui paient tout et qui n'y arrivent pas. Ces gens, qui vivent dans le monde des « pas très bien », ne s'en rendent plus compte. Pire : ils pensent que c'est inévitable. C'est là que notre différence apparaît. En réduisant moins la dette, en investissant moins, en nous recentrant sur nos missions essentielles, nous pourrions davantage soulager, retarder ou améliorer une situation qui, parfois, malgré tous nos efforts, est inévitable au vu des contextes nationaux.

Nous comprenons ce réflexe d'investir dans la pierre, parfois rentable, plutôt que dans le domaine social, qui constitue parfois un puits sans fond. Mais une autre raison nous pousse à moins désendetter, à moins investir, à nous recentrer sur nos missions afin de consolider le fonctionnement : l'attractivité des services pour recruter dans des métiers en tension. Au vu du délabrement de certains domaines de compétences, nous comprenons pourquoi vous ne le faites pas à la hauteur de ce que nous ferions. Mais si le Département ne le fait pas, qui le fera ?

Pour conclure, Monsieur le Président, nous avons une question à vous poser. Imaginons que le Gouvernement actuel ou futur réponde favorablement à toutes vos doléances sur les baisses de dotation et les hausses de charges imposées. Que feriez-vous alors de cet argent ?

M. LE PRÉSIDENT — Tout d'abord, je ne peux pas laisser penser que le clientélisme puisse guider nos actions. C'est au contraire très exactement ce que nous avons essayé de gommer dans les aides aux communes, y compris en matière de voirie. Nous avons examiné quels sont les secteurs qui méritent le plus d'attention. Si je vous montrais ici la carte globale des investissements, canton par canton, vous verriez qu'elle est concentrée sur la faille de Meyssac pour les glissements de terrain (ce qui représente 1,8 M€ cette année). Je ne peux nier le retard d'investissement. Par ailleurs, nous avons dû faire des choix et vous y avez concouru.

Concernant les satellites et l'allocation de 200 000 €, l'objectif est de leur allouer les moyens nécessaires à la tenue de leur mission de service public, que nos fonds soient abondants ou insuffisants. Nous n'avons pas revalorisé la dotation, parce que cette dernière permet d'atteindre l'équilibre budgétaire en l'état actuel des services proposés.

Quant à l'Espace Mille Sources, le Département a énormément investi. Il fut une époque où les Mille Sources dégageaient 200 000 € d'excédents, qui permettaient de financer les investissements engagés. Cette année, nous avons réinjecté 800 000 € dans les bâtiments, car le site n'a pas encore atteint son point d'équilibre. Ce n'est pas au Département de gérer l'aménagement du territoire, tout comme les communes ne sont plus chargées de gérer les campings municipaux. Les compétences et responsabilités ont évolué : il faut cesser de fonctionner comme avant. Le site des Mille Sources a encore un coût pour le Département et l'idée d'une privatisation a été abandonnée au titre de l'aménagement et de l'équilibre du territoire (ce qui nous est d'ailleurs parfois reproché).

La Cour des Comptes nous enjoint à maîtriser nos satellites, mais je tiens à souligner que, sans les départements, les CAUE n'existeraient plus.

De manière générale, votre crédo concerne le domaine social, qui doit bénéficier de toutes les marges de manœuvre, tandis que le nôtre est axé sur une gestion efficiente, une réduction des charges de fonctionnement et de la dette, et une hausse des investissements. Si la même politique avait été appliquée au niveau national, nous ne serions pas embourbés dans le crédit. Et si l'État répondait à nos doléances, nous ne changerions rien à notre approche, mais ferions en sorte d'appliquer une méthode globale visant l'équité et ambitionnant surtout de contribuer à redresser notre pays. Le Gouvernement manque de courage politique lorsqu'il s'agit de financer notre modèle national de solidarité, qui repose uniquement sur les Français qui travaillent. Or, la valeur travail est en souffrance. Nous sommes quelques-

uns, parmi mes collègues des Départements de France, à ne pas plaider uniquement pour des ressources supplémentaires, mais surtout pour exercer nos compétences sans subir la tutelle de l'État. Si cette tutelle était abolie, alors oui, j'agirais différemment. Par exemple, je pratiquerais le paiement différencié en matière d'aide aux personnes âgées, pour alléger la charge sur ceux qui peinent et la reporter sur ceux qui ne ressentent pas l'impact. Dans les crèches, les tarifs sont indexés sur les revenus du foyer, ce qui n'est pas le cas des EHPAD.

Sur ces sujets de fond, même les gouvernements socialistes n'ont finalement jamais apporté de réponse, pour éviter de blesser les financeurs de campagnes électorales, alors qu'il est pourtant question de justice. Sous le Gouvernement de François HOLLANDE, nous avons mis en place les 5 € de redressement des comptes publics de la nation sur chacune des heures payées à l'APA. Cela a induit la suppression des heures de « très grand confort », avec une réduction du volume de 1 million à 600 000 heures, sans générer de catastrophe. Aujourd'hui, nous sommes confrontés à un problème de manque d'effectifs, y compris pour les personnes qui ont le plus besoin d'aide. La régulation budgétaire du domaine social est directement corrélée à la décroissance. Nous ne pouvons plus réaliser les actes sociaux par manque de personnel. Il faut donc relancer l'économie et investir malgré le contexte de baisse de la commande pour éviter de perdre des forces vives. Nous partageons les mêmes préceptes, mais divergeons sur la mise en œuvre.

Je vous propose de passer au vote.

*La délibération n° 104 relative au Budget Primitif du Département pour 2025
est adoptée à la majorité par 28 voix pour et 10 voix contre.*

RAPPORT N° 105

**CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE –
COMPTE ADMINISTRATIF 2024**

Mme BARTOUT — Sur l'année 2024, le Centre départemental de l'enfance et de la famille (CDEF) a réalisé 13 201 journées d'hébergement contre 9 716 en 2023, et accompagné 119 personnes contre 128 en 2023, soit une augmentation de l'activité globale en nombre de journées de 35 %. La tendance amorcée en 2023 se confirme avec, d'une part, un réel rajeunissement des mineurs accueillis et, d'autre part, une majorité de jeunes dits « en situation complexe », présentant par exemple des troubles du comportement importants. Dans ce contexte, le CDEF poursuit ses missions d'accueil inconditionnel d'urgence et d'accueil temporaire avec une augmentation de la durée des séjours.

Concernant la section de fonctionnement, le montant des charges pour 2024 a atteint 2 909 537 €. Les recettes sont assurées principalement par la dotation globale à hauteur de 2 566 300 € provenant du budget principal du Département. Compte tenu du solde antérieur positif, il ressort à la clôture de l'exercice 2024 un solde positif cumulé de fonctionnement de 322 945 €.

Concernant la section d'investissement, cette dernière est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 691 343 €. Compte tenu du solde antérieur positif, il ressort à la clôture de l'exercice 2024 un solde positif cumulé d'investissement de 491 890 €.

Mme BOUCHETEIL — D'habitude, nous votons favorablement, car il s'agit d'une politique compliquée. Aujourd'hui, nous voterons contre ce rapport, parce que 5 agents sont manquants. Malgré les difficultés de recrutement rencontrées, nous estimons ce chiffre trop élevé.

M. LE PRESIDENT — Les postes sont ouverts, nous recrutons chaque fois que possible.

M. ARFEUILLÈRE — Nous passons au vote.

*La délibération n° 105 relative au Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille –
Compte Administratif 2024
est adoptée à la majorité par 27 voix pour, 10 voix contre et 1 non-participation au vote.*

RAPPORT N° 106

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE –
BUDGET PRÉVISIONNEL 2025

Mme BARTOUT — En cohérence avec notre politique départementale de la protection de l'enfance, le CDEF met en œuvre un plan d'action qualitatif au service des enfants, des jeunes et des familles accueillis.

Pour assurer ces missions et développer ces projets, le budget 2025 prévoit d'une part, une section de fonctionnement à hauteur de 3 307 405 €, dont 2 719 450 € au titre des dépenses afférentes au personnel. L'équilibre de la section de fonctionnement est assuré principalement par la recette d'hébergement, versée sous forme de dotation globale provenant du budget principal du Département pour 2 853 300 €. Pour parfaire votre information, la hausse de la dotation globale est essentiellement liée à des évolutions réglementaires, comme l'augmentation du taux de la CNRACL qui impacte les charges de rémunération ; à la création de 2 postes d'accompagnement éducatif et social pour le bon fonctionnement du site de Brive ; et à l'impact en année pleine du poste d'adjoint au responsable d'établissement, indispensable au tuilage pour anticiper le départ à la retraite de la Directrice.

D'autre part, la section d'investissement s'élève à 636 343 €.

Enfin, je vous propose d'arrêter le prix de la journée moyenne de l'année 2025, applicable, le cas échéant, aux bénéficiaires des autres Départements, à 231,29 €.

M. COMBES — Je vous invite à regarder en rediffusion l'émission « C'est à vous », qui a abordé le compte-rendu émis par le Parlement concernant la situation de l'ASE en France. Nous avons tout intérêt, quelle que soit notre sensibilité, à nous intéresser de près au sujet. Ne pas regarder cette émission constituerait un refus de travail et d'appréciation de nos missions et de nos rôles.

J'ai lu une partie du rapport parlementaire qui est très inquiétant. Votre collègue, Maël DE CALAN, Président du Département du Finistère, a expliqué la charge mentale qui accompagne la gestion de ce secteur. La situation est extrêmement grave, à tous les niveaux, qu'il s'agisse du contrôle des familles d'accueil, de leur activité, d'enfants envoyés par taxi dans des établissements de soins sans même être accompagnés, de maladies liées à l'isolement en pleine explosion, etc.

Je pense que nous devrions nous pencher sérieusement sur le sujet et recentraliser les missions afférentes avec l'État. Nous partageons tous la même inquiétude quant à la mise en danger de l'enfance dans notre pays, et aucune solution ferme et claire ne se profile. Nous devons prendre le sujet à bras-le-corps, notamment dans le cadre des prochaines sénatoriales, afin d'initier un projet de loi responsable.

De Commission en Commission, nous découvrons continuellement ce qui se passe réellement dans les établissements scolaires, dans le cinéma, le spectacle, le sport, les pouponnières, etc. La vie sociale est en plein délabrement et cela me fait très peur. Je pense que ce sentiment est partagé par tout le monde mais, dans le même temps, les personnes qui estiment ne pas avoir besoin des services publics ne veulent plus payer d'impôts. Il faut recentraliser cette mission, parce que les départements risquent de se ruiner moralement, financièrement et sur le plan éthique, à tenter de rendre un service qu'ils ne sont plus capables de fournir.

M. LE PRÉSIDENT — J'ai abordé le sujet avec Maël LE CALAN. Certains départements se satisfont du fait de ne pas être concernés par le rapport, mais nous considérons, quant à nous, que le mal existe et que le ver est dans le fruit. Il est clair que la charge mentale pour un Président de Département est énorme, puisqu'il est pénalement responsable en matière de protection de l'enfance. Pourtant, il ne peut vérifier chaque jour les agissements de chaque agent. Je

me demande toujours comment il est possible pour le personnel de mener toutes les évaluations. C'est véritablement un métier que de garder le recul nécessaire et de ne pas se faire embarquer par les parents, par exemple.

Catherine VAUTRIN a clairement « craché en l'air » sur ce sujet, et se retrouve confrontée à un rapport parlementaire qui place l'État en première ligne dans la liste des responsables de la situation, puisque la protection de l'enfance repose sur un triptyque : l'ASE, la Justice et la Santé. Or, l'enfance en danger représente aujourd'hui une problématique de santé publique, mais la prise de conscience est tardive. Il faut se rendre sur le terrain pour réaliser où nous en sommes : certains adolescents ne se contentent pas de faire sauter une porte, mais aussi le cadre ; les agressions physiques et verbales sont devenues quotidiennes, alors qu'elles ne sont nullement censées être la norme. Cette violence est pathologique. L'adolescent malade ne guérira pas entouré d'éducateurs, même s'il s'agit des meilleurs du monde. Il doit être soigné, mais les professionnels nécessaires manquent.

Je tiens à saluer le personnel qui travaille dans ces conditions difficiles. Nous devons chercher des solutions et accepter la nécessité de créer quelques centres fermés. La PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse) ne dispose pas de suffisamment de moyens face à la délinquance juvénile qui commet des actes graves de plus en plus jeune.

M. COMBES — Vous aviez un projet de cet ordre. Pourquoi ne pas l'avoir mené à son terme ?

M. LE PRÉSIDENT — Un appel d'offres avait été lancé et finalisé. Le budget était de 800 000 € pour le Département, et couvrait la gestion hors période de soins. Le projet prévoyait un accueil de jour de 6 à 8 places, ce qui était déjà conséquent étant donné la complexité de certains cas. Mais des conflits administratifs sont venus enrayer la démarche, parce qu'il n'est pas possible actuellement de cumuler au sein d'un même établissement santé et médico-social. Les autorisations administratives ont bloqué le projet. C'est fort regrettable, car nous étions prêts à dépasser le périmètre de nos compétences et à investir lourdement dans cette solution.

M. COMBES — Il vous est déjà arrivé de ne pas disposer de toutes les sécurités nécessaires, juridiques ou financières, et d'aller au bout de vos démarches malgré tout. C'eût été une belle occasion de montrer à l'État et aux hôpitaux que les bœufs et la charrue pouvaient faire une bonne équipe. Nous vous aurions suivi.

M. LE PRÉSIDENT — Je ne pouvais pas aller jusqu'à flirter avec la pratique illégale de médecine. Seule la PJJ est habilitée à monter les centres fermés. Pour autant, nous ne désespérons pas de concrétiser un jour le projet si l'opportunité se présente. C'est pourquoi nous conservons le bâtiment initialement prévu.

Je vous propose de passer au vote.

*La délibération n° 106 relative au Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille –
Budget Prévisionnel 2025
est adoptée à la majorité par 28 voix pour et 10 abstentions.*

RAPPORT N° 107

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE SANTÉ — COMPTE ADMINISTRATIF 2024

M. COMBY — Je rappelle que ce Centre a été créé le 9 septembre 2019 à Égletons, avec 7 antennes à Neuvic, Meymac, Ussel, Sornac, Treignac, Bortles-Orgues et Uzerche. Il compte 16 médecins et 2 infirmiers en pratique avancée. En 2024, le nombre de consultations et d'actes s'est élevé à 46 041, soit une augmentation de plus de 5 000 par rapport à 2023. 9200 Corrèziens ont choisi pour médecin traitant l'un des médecins de nos antennes.

Pour les comptes 2024, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2 210 361 €, couvrant principalement les charges de personnel (médecins, infirmiers en pratique avancée, personnel administratif) et les charges à caractère général (carburant, produits pharmaceutiques, locations). Les recettes 2024 atteignent 2 296 945 €, provenant des consultations des médecins et des infirmiers en pratique avancée, d'une subvention d'équilibre de la collectivité de 250 000 €, et d'une aide de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de 606 000 €. Le résultat de fonctionnement 2024 est excédentaire de 75 921 €.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 107 129 € pour du matériel, du mobilier médical et informatique, et l'achat d'un véhicule supplémentaire. Les recettes se limitent à un petit remboursement de TVA. L'excédent d'investissement pour 2024 est de 157 427 €.

En conclusion, les deux sections, fonctionnement et investissement, sont excédentaires pour l'exercice 2024.

M. LE PRÉSIDENT — Je précise que l'Assemblée des Départements de France a reçu les rapporteurs et qu'il a été décidé de mettre en place un comité de suivi de leurs préconisations, afin d'approfondir l'examen des dossiers.

M. ARFEUILLÈRE — Nous allons passer au vote.

*La délibération n° 107 relative au Centre Départemental de Santé -
Compte Administratif 2024
est adoptée à la majorité par 37 voix pour et 1 non-participation au vote.*

RAPPORT N° 108

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE SANTÉ — BUDGET PRIMITIF 2025

M. COMBY — Pour 2025, nous continuerons à optimiser le fonctionnement du Centre afin de stabiliser son activité sur les bases de 2024, tout en cherchant à maximiser les recettes.

Le Budget Primitif, en section de fonctionnement, est équilibré à 2 624 422 €, avec principalement des charges de personnel en dépenses, et les produits de l'activité, une subvention d'équilibre du Département et la subvention de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie au titre des recettes.

Pour l'investissement, nous proposons un budget équilibré à 236 427 €, comprenant essentiellement des dépenses pour quelques aménagements, du matériel de bureau et des équipements, similaires aux dépenses de 2024.

Au total, le budget 2025 pour le Centre Départemental Corrèze Santé s'élève à 2 860 849 €, en combinant fonctionnement et investissement.

M. LE PRÉSIDENT — Je vous propose de passer au vote.

*La délibération n° 108 relative au Centre Départemental de Santé -
Budget Primitif 2025
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 109

RÉGIE CORRÈZE AUTONOMIE — COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Mme MAURIN — Dans le cadre de notre Service Public Départemental de l'Autonomie (SPDA) "Corrèze Autonomie", nous avons créé une régie qui assume plusieurs missions stratégiques pour répondre aux besoins des usagers corréziens et de leurs proches. Cette régie assure notamment l'évaluation des besoins et des plans d'aide pour le compte des caisses de retraite, ainsi que la gestion de la téléassistance et des appels aux numéros uniques. Elle joue ainsi un rôle central dans l'accompagnement de nos concitoyens les plus fragiles, leur garantissant plus de simplicité, de proximité et de réactivité dans la réponse apportée.

Ce rapport, ainsi que le suivant, visent à vous présenter les éléments financiers de la Régie "Corrèze Autonomie" au terme de sa première année de fonctionnement. À cet égard, nous vous proposons d'approuver le compte administratif 2024 qui, grâce à la subvention d'équilibre de 687 000 € versée par le Département début 2024, dégage un excédent global de 632 475 €.

Mme TAYSSE — Je souhaite revenir sur la question de l'APA au risque de vous irriter. Lors de votre premier mandat, un coup de rabot historique a été asséné. Je ne reviens pas sur les 5 € de contribution au redressement des comptes de l'État. Ce qui m'interpelle, c'est qu'aujourd'hui, 10 ans après, les usagers nous rapportent qu'il vaut mieux ne pas solliciter la révision de son plan APA sous peine de le voir réduit. Cela signifie-t-il que les aînés deviennent de moins en moins dépendants en Corrèze en avançant en âge ? Si vous avez la recette, je vous invite à la labelliser, cela pourrait être lucratif.

Deuxièmement, les EHPAD sont en difficulté. À l'automne, nous avons assisté à un passage au pas de charge aux tarifs différenciés. Le principe selon lequel les plus riches devraient payer un peu plus que les plus pauvres n'est pas contestable. C'est même un principe de gauche que d'aller chercher l'argent là où il est, principe que ne suit pas la droite. Le 31 décembre 2024, un décret paru au Journal Officiel indique que seuls les aînés admis en EHPAD après la signature de la convention sont soumis aux clauses de cette convention, c'est-à-dire aux tarifs différenciés. Cela signifie que ceux qui étaient là avant ne sont pas soumis à cette augmentation. Or, je constate que, dans ce Département, ce n'est pas le cas. Je prends Tulle pour exemple. J'ai posé naïvement cette question : qui fait la loi dans ce Département ? Est-ce l'État ou Pascal COSTE ? Je sais que vous avez de très grandes ambitions, mais pour moi, si un décret énonce une règle claire, elle s'applique envers et contre tous. Sinon, on change d'État. Je ne suis pas contre.

M. LE PRÉSIDENT — Il y a effectivement quelques établissements, très peu, qui n'ont pas fait le choix du tarif différencié. Tulle en fait partie. Si Tulle passe demain à la tarification différenciée, tous les résidents de ses EHPAD n'auront pas l'obligation de l'appliquer. Cependant, cela n'est valable que jusqu'au prochain tarif. Et c'est le Département qui tarife, pas l'établissement.

Mme TAYSSE — J'insiste : tous ceux qui étaient en EHPAD avant le 31 octobre 2024, date de signature de la convention, ne sont pas soumis aux tarifs différenciés. Il n'y a pas de discussion possible, c'est parfaitement clair. Certains EHPAD de ce Département sont hors la loi. Ils se cachent derrière la décision départementale et les injonctions du Président de ce Département quand on les interroge. Mais je regrette, on a tordu le cou à la loi.

M. LE PRÉSIDENT — Qui a pris la décision en Corrèze de passer en tarif différencié ? Le Président du Département ou le Conseil d'Administration de l'établissement ? Ce n'est pas moi qui fais la loi. Ceux qui sont passés en tarif différencié en ont fait le choix. Au 1^{er} juillet, les EHPAD passeront sous la compétence intégrale des ARS : à force de nous charger sans vergogne, nous préférons rendre la compétence (et nous avons consenti à assurer la jonction cette année). Si nous étions hors-la-loi, nous aurions été rattrapés par la patrouille depuis bien longtemps. Je vous propose de présenter une note très précise sur le sujet, démontrant que nous avons visé la rigueur et non à contourner la loi.

Mme TAYSSE — Avez-vous informé les directeurs d'EHPAD de la parution du décret et des modalités d'application du tarif différencié ?

M. LE PRESIDENT — Je pense que nous parlons de 2 choses différentes. Nous vous donnerons les informations très rapidement et réaborderons le sujet lors de la prochaine séance plénière. Je tiens à ce que nous soyons au clair sur ce sujet. Nous assumons notre politique : je suis allé l'expliquer dans tous les cantons, nous ne dissimulons rien. Mais n'oubliez pas que nous ne disposons plus du personnel requis pour assurer toutes les heures et je redoute que, demain, seules les personnes bénéficiant des moyens suffisants pourront couvrir les besoins. Je comprends les principes que vous défendez, mais je ne reçois pas les mêmes retours du terrain. Nous vérifierons si certaines révisions de plans APA se soldent par une baisse. Si des situations de cette nature existent, nous le saurons. Je rappelle que les modifications ne sont intervenues qu'à compter d'octobre 2024.

Mme TAYSSE — Comprenez notre trouble lorsque des usagers nous font part de la baisse de leurs allocations. C'est le monde à l'envers : l'état général des bénéficiaires ne va pas en s'améliorant au fur et à mesure où ils prennent de l'âge.

M. LE PRESIDENT — Nous sommes d'accord : une telle situation est contre-intuitive. J'étudierai ce type de cas. Mais je souligne que, dans les réunions cantonales, l'écho est tout autre : les allocataires se plaignent du manque de personnel. C'est là tout le problème de l'équité : puisque nous manquons d'effectifs, nous devons corréliser les heures APA à nos capacités.

Mme TAYSSE — Je ne suis pas d'accord : un état de santé justifie un certain nombre d'heures. Ce n'est pas du dogmatisme, mais la volonté de répondre aux besoins réels d'une personne.

M. LE PRESIDENT — Mais cela est impossible si nous ne disposons pas des ressources suffisantes. Dans les villes, la question des ascenseurs est directement reliée à celle de l'isolement : monter 12 étages à pied peut avoir de nombreuses conséquences pour des actions de la vie courante. En Corrèze, le même type de différenciation se pose à bien des niveaux : par exemple, le SMUR (Service Mobile d'Urgence et de Réanimation) ne peut couvrir l'intégralité du Département. L'APA n'échappe pas à la règle et c'est pourquoi je préconise la mise en place d'une APA socle, afin de garantir le minimum de présence pour tout le monde. À l'horizon 2040, lorsque la Corrèze comptera 70 000 actifs contre 92 000 à l'heure actuelle, et 136 000 habitants de plus de 60 ans contre 86 000 aujourd'hui, je peux vous assurer que notre débat sera devenu accessoire.

M. ARFEUILLERE — Nous allons passer au vote.

*La délibération n° 109 relative à la Régie Corrèze Autonomie -
Compte Administratif 2024
est adoptée à la majorité par 37 voix pour et 1 non-participation au vote.*

RAPPORT N° 110

RÉGIE CORRÈZE AUTONOMIE — BUDGET PRIMITIF 2025

Mme MAURIN — Dans un contexte d'évolution des besoins en matière de téléassistance et d'accompagnement des plus fragiles, ce budget devra s'attacher à la fois à développer de nouvelles offres de service, à garantir un maillage territorial de proximité, tout en préservant le modèle économique de Corrèze Autonomie. Après la première année de fonctionnement, la Régie doit assurer son équilibre budgétaire en développant ses ressources propres. Nous devons particulièrement nous concentrer sur l'augmentation des recettes de l'activité commerciale pour garantir l'autonomie financière de la structure.

Nous vous proposons d'adopter un budget équilibré de 4,27 M€ en dépenses et en recettes. Ce budget ambitieux s'inscrit dans une dynamique de développement, d'innovation et de consolidation des services, tout en veillant à la pérennité financière de la Régie. Nous mettrons en place un plan d'action commercial dynamique et offensif pour atteindre cet objectif, tout en favorisant le déploiement de nouvelles offres innovantes et performantes.

Le budget 2025 prévoit également une enveloppe de plus de 1 M€ en investissement pour adapter nos outils et nos offres aux enjeux actuels. Nous consacrerons notamment 660 000 € à l'acquisition de nouveaux équipements de téléassistance intelligents, et 228 000 € à la modernisation de l'outil métier et au renforcement des infrastructures techniques.

Pour poursuivre la montée en puissance de Corrèze Autonomie et offrir un service toujours plus performant, réactif et humain aux Corrèziens, nous vous proposons d'adopter le budget 2025 de la Régie à hauteur de 3,2 M€ en exploitation et 1 066 685 € en investissement.

Mme BOUCHETEIL — Les tarifs sont passés de 18 à 25 € depuis le 1^{er} janvier. L'aide du Département était auparavant calculée sur la base de 18 €. Pouvez-vous confirmer qu'elle est maintenant calculée sur 25 € ?

M. LE PRÉSIDENT — L'augmentation à 25 € reflète le coût réel du service. Auparavant, nous compensions à hauteur de 900 000 € par an dans le cadre de la délégation de service public, sans avoir examiné le modèle économique. Après l'avoir fait, nous avons voulu éviter de creuser le déficit davantage. Le juste prix du service est de 25 €. Il faut considérer le sujet dans le contexte plus large de la dépendance en France. Les départements investissent 9 milliards d'€, tandis que 6 milliards d'€ sont consacrés aux crédits d'impôt. Sur ces 6 milliards d'€, les $\frac{2}{3}$ sont dédiés à l'entretien des jardins et à l'aide à domicile : cela signifie que les foyers les plus aisés bénéficient de 3 milliards d'€ de crédits d'impôt, alors que nous peinons à financer le maintien à domicile. C'est pourquoi je campe sur mes positions. Il existe des marges de manœuvre à tous les niveaux, mais personne ne semble vouloir y toucher. Quand on parle de « foyers riches », il est compliqué de ne pas pénaliser les classes moyennes tout en ciblant les plus aisées. Dans les calculs que nous avons effectués, nous nous sommes aperçus que passer à 25 € permettrait à l'État de réaliser des économies, sans que la hausse ne soit vraiment impactante pour les bénéficiaires. Nous avons enregistré 8 résiliations sur environ 6 000 contrats.

Je vous propose de passer au vote.

*La délibération n° 110 relative à la Régie Corrèze Autonomie –
Budget Primitif 2025
est adoptée à la majorité par 34 voix pour et 4 voix contre.*

RAPPORT N° 111

VOTE DES TAUX 2025 : TAUX DE RÉPARTITION DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

Mme CHAMBON — Le taux de 1 % est en vigueur depuis 2012 et n'a pas changé depuis. Cette taxe finance les actions liées aux espaces naturels sensibles et le fonctionnement du CAUE. Il faut noter que le montant de la taxe d'aménagement encaissée a fortement diminué entre 2023 et 2024, passant de 1,1 M€ fin 2023 à moins de 0,6 M€ fin 2024, soit une baisse de 46 %. Cette diminution s'explique par 2 facteurs : d'une part, le retard pris à la suite de la réforme de la taxe d'aménagement, qui a repoussé la collecte de la taxe à la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux et, d'autre part, le dysfonctionnement de l'application de l'État « Gérer mes biens immobiliers » depuis fin 2022, révélé récemment.

Afin de maintenir une dotation CAUE au niveau des 3 années précédentes, je vous propose la répartition suivante pour 2025 : 33,68 % pour le CAUE et 66,32 % destinés aux Espaces Naturels Sensibles.

M. LE PRESIDENT — Je vous propose de passer au vote.

*La délibération n° 111 relative au vote des taux 2025 :
taux de répartition de la taxe d'aménagement
est adoptée à la majorité par 28 voix pour et 10 voix contre.*

RAPPORT N° 112

SYSTÈMES D'INFORMATION DE LA COLLECTIVITÉ — BUDGET PRIMITIF 2025

M. COMBY — La transformation numérique continue d'être un levier stratégique incontournable pour renforcer l'efficacité de la collectivité et la performance du service rendu aux usagers. Notre ambition est de bâtir une organisation plus agile, plus performante et résolument tournée vers l'avenir.

En ce sens, l'année 2025 permettra à notre collectivité de poursuivre sa dynamique d'investissement pour améliorer les services rendus aux Corrèziens. Nous poursuivrons le déploiement du Centre de Supervision et du plan Ambition Numérique pour les collèges (une dizaine d'établissements expérimentant les classes mobiles). Dans le cadre de notre politique culturelle, nous mettrons en place la dématérialisation de la billetterie du château de Sédières et le nouveau site Internet des Archives Départementales. Nous développerons également de nouveaux outils qui permettront d'harmoniser les pratiques d'accueil au sein des différents sites du Département, d'améliorer la prévention de la perte d'autonomie dans le cadre de "Corrèze Autonomie" et d'assurer le suivi de projets structurants, tels que le Plan Départemental de Gestion de l'Eau et les Voies Vertes Pâles.

Pour mener à bien ces projets au service du bien-vivre en Corrèze, nous poursuivons la modernisation de l'administration en facilitant le travail des agents départementaux. À cet égard, l'année 2025 sera marquée par la refonte de l'outil de gestion des solidarités et par le déploiement de nouveaux dispositifs de gestion. Ces derniers permettront d'évaluer la performance énergétique des bâtiments départementaux, d'optimiser l'organisation du transport adapté des élèves en situation de handicap et de faciliter la gestion des parcours de santé de la mère et de l'enfant au sein de la PMI (Protection Maternelle et Infantile). Soucieux d'offrir un environnement numérique de qualité à nos agents, nous continuerons à leur fournir du matériel performant et à mettre, à leur disposition, des solutions de travail adaptées. Dans un contexte de multiplication des cyberattaques ciblant les collectivités territoriales, nous renforcerons la sécurité de nos infrastructures informatiques et améliorerons notre capacité collective à anticiper et gérer les éventuelles crises cyber.

Pour concrétiser l'ensemble de ces projets, nous engageons une enveloppe globale de 6,26 M€, dont 4,1 M€ en investissement et 2 M€ en fonctionnement.

M. LE PRÉSIDENT — Je vous propose de passer au vote.

*La délibération n° 112 relative aux Systèmes d'Information de la collectivité -
Budget Primitif 2025
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 113

POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES — BUDGET PRIMITIF 2025

Mme DUBOST — Comme depuis 2022, le budget consacré aux Ressources Humaines (RH) pour l'année 2025 s'inscrit dans un contexte d'augmentation de la masse salariale, liée à des mesures gouvernementales conséquentes, décidées sans concertation avec les collectivités locales et sans compensation financière de la part de l'État. Indépendamment de ces mesures contraintes, le Département déploie lui aussi des actions volontaristes pour reconnaître le travail des agents et renforcer l'attractivité de la collectivité, à l'instar du RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel dans la fonction publique de l'État), des revalorisations Ségur ainsi que du dispositif combinant l'octroi d'une prime de pouvoir d'achat avec la monétisation de jours de compte épargne temps.

Afin de continuer à faire face aux obligations réglementaires et de renforcer notre politique RH, nous vous proposons aujourd'hui d'adopter un budget de 64,9 M€. Dans ce cadre, nous allons d'abord agir sur le pouvoir d'achat des agents et accentuer les mesures en faveur de leur qualité de vie et de leurs conditions de travail. Cela comprend notamment la mise en place de la protection sociale complémentaire sur le volet prévoyance et une réflexion engagée sur le volet santé.

Par ailleurs, le budget volontariste dédié à la formation traduit notre objectif de renforcement des compétences métiers, tout en permettant aux agents de dynamiser leur parcours professionnel en l'adaptant aux missions de la collectivité. L'augmentation du nombre d'apprentis et de stagiaires contribue, quant à elle, à renforcer l'attractivité du Département et la connaissance de ses métiers.

En 2025, la DRH (Direction des Ressources Humaines) devra également renforcer la fiabilité de ses outils et processus, en particulier pour les cadres de la collectivité. Cela passera notamment par la création d'un parcours spécifique et la refonte de l'entretien professionnel. De plus, elle poursuivra ses actions de proximité en intervenant directement sur site, selon les besoins, que ce soit en matière de prévoyance, de santé, de formation et de processus RH.

Attachés à maintenir un dialogue social constructif en lien avec les organisations syndicales, nous continuerons collectivement d'agir au plus près des besoins et des attentes de nos agents, afin de faciliter l'exercice de leurs missions et de valoriser leur engagement quotidien au service de la Corrèze et des Corrèziens.

M. LE PRESIDENT — Je vous propose de passer au vote.

*La délibération n° 113 relative à la politique des Ressources Humaines -
Budget Primitif 2025
est adoptée à la majorité par 28 voix pour et 10 voix contre.*

RAPPORT N° 114

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGÉTAIRES

Mme DUBOST — Ce rapport constitue l’outil de pilotage et de référence pour la collectivité. Il enregistre tout au long de l’année les créations, les suppressions et les modifications d’emplois nécessitées par les besoins et le fonctionnement des services.

Les modifications qui vous sont proposées aujourd’hui enregistrent pour la collectivité, au 31 janvier 2025, des transformations et des suppressions de postes, ainsi que la création de 2 postes de rédacteurs chargés d’assurer les fonctions d’administrateurs fonctionnels au sein de la cellule "SI Solidarités".

Par ailleurs, le redéploiement de mensualités est également à noter au titre du Centre Départemental de Santé, afin d’adapter les besoins de renfort et de remplacement.

Enfin, aucune transformation n’est enregistrée au titre de la Régie "Corrèze Autonomie" ni au Centre Départemental de l’Enfance et de la Famille.

M. LE PRÉSIDENT — Je vous propose de passer au vote.

*La délibération n° 114 relative à l'actualisation du tableau des emplois budgétaires
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 115

CORRÈZE TRANSITION ÉCOLOGIQUE — BUDGET PRIMITIF 2025

Mme CHAMBON — La transition prend aujourd’hui de multiples formes : démographique, écologique, énergétique, agricole, alimentaire et sociale, qui sont autant de défis majeurs pour notre société. Le Département a fait le choix d’inscrire ces transitions au cœur de son action et de les décliner dans l’ensemble de ses politiques.

Fil conducteur de notre politique départementale, le programme "Corrèze Transition Écologique", auquel est plus spécifiquement consacré ce rapport, poursuivra son déploiement cette année autour de 4 axes principaux : la protection de la ressource en eau et la gestion de ses usages, la valorisation des énergies renouvelables et le développement des mobilités durables, le soutien à l’agriculture et la promotion d’une alimentation de qualité, et la préservation et la valorisation des espaces naturels et du cadre de vie.

S’agissant tout d’abord de la protection de la ressource en eau et de la gestion des usages, le changement climatique impacte la ressource en eau et ses usages en Corrèze. C’est la raison pour laquelle le Département a développé, dès 2022, un outil de modélisation du déficit hydrique pour anticiper son évolution à l’horizon 2030, 2050 et 2070. Sur cette base, nous avons coconstruit avec les acteurs locaux un Plan Départemental de la Gestion de l’Eau afin d’assurer une gestion durable et équilibrée des ressources, conciliant l’adaptation au changement climatique et le maintien des activités économiques et des services publics sur le territoire.

Après une phase de concertation, cette feuille de route corrézienne entre désormais dans sa phase opérationnelle avec un programme de 110 actions concrètes autour de 3 axes : préserver et mobiliser la ressource, éviter le gaspillage et réduire les consommations, et mieux connaître, gérer et partager. Par ailleurs, nous poursuivons notre politique de préservation des milieux aquatiques à travers le dispositif d’aide à la valorisation et à la mise aux normes des étangs, ainsi que le programme d’autonomie en eau pour l’abreuvement et l’irrigation. En outre, dans le cadre d’une étude expérimentale menée avec le syndicat des étangs corréziens, nous étudions les conditions de création d’une filière aquacole corrézienne de poissons d’eau douce.

S’agissant à présent de la valorisation des énergies renouvelables et des mobilités durables, l’objectif est d’accélérer le développement de la production et de la consommation locale d’énergies renouvelables en s’inscrivant dans une dynamique d’incitation. Pour ce faire, le Département a créé et investi dans la SEM (Société d’Economie Mixte) "Corrèze Énergies Renouvelables", qui accompagne les porteurs de projets dans les domaines du photovoltaïque, de la méthanisation, de l’hydrogène décarboné et de l’hydroélectricité. Dans le cadre du programme "Corrèze Bouclier Énergétique", nous souhaitons concrétiser notre projet de circuit court de l’énergie, qui consiste, d’une part, à développer des sites démonstrateurs en autoconsommation collective et, d’autre part, à porter une étude sur la fourniture d’une énergie locale décarbonée, avec des réalisations prévues pour 2024-2025. Pour aller plus loin dans cette dynamique de production locale d’énergies renouvelables, nous élaborons actuellement un projet ambitieux de couverture en photovoltaïque du contournement de Lubersac.

En matière de mobilité durable, nous mettons en œuvre un schéma de mobilité douce, innovant et adapté aux spécificités de la ruralité corrézienne. Ce schéma s’appuie sur le réseau des voies vertes pâles, qui atteindra dès cet été 1 165 kilomètres et reliera 78 points d’intérêt départemental, contribuant également à valoriser notre offre touristique, culturelle et patrimoniale.

Concernant le soutien à l’agriculture et la promotion d’une alimentation de qualité, nous aspirons à promouvoir une alimentation plus sûre, plus saine et durable, en misant sur la qualité et la traçabilité des produits agricoles corréziens. Concrètement, nous favorisons les produits bio et les circuits courts. En collaboration avec la Chambre d’Agriculture, nous poursuivons cette démarche dans le cadre du plan « Bien vivre au collège » : depuis la rentrée, nous avons introduit pommes, pommes de terre, viande de porc et de bœuf 100 % corréziennes dans les menus des collégiens.

Aux côtés des agriculteurs corréziens, le Département continuera, par ailleurs, à soutenir le projet d'amélioration de la performance économique, environnementale et sociale des exploitations agricoles. Ce volontarisme se déclinera à travers le plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles, qui comprend une aide à la transformation et à la commercialisation de produits agricoles, en privilégiant les filières de qualité (AOP, labels, agriculture bio, production fermière), ainsi qu'un accompagnement à la diversification et à l'adaptation au changement climatique. Nous continuerons, en outre, d'accompagner les exploitations agricoles dans leur transition agroécologique, notamment avec la démarche de certification haute valeur environnementale. Nous maintiendrons notre soutien financier aux nombreux organismes et associations qui œuvrent en faveur de l'activité agricole et, plus largement, de l'animation et de l'attractivité du territoire.

Dans le cadre du plan "Corrèze Santé Animale", nous continuerons notre action de lutte contre les déserts vétérinaires en proposant des aides aux vétérinaires et aux étudiants pour les inciter à s'installer durablement sur notre territoire.

Enfin s'agissant de la préservation de la biodiversité, des espaces naturels et du cadre de vie, la Corrèze possède un riche patrimoine naturel préservé, que le Département s'efforce de protéger et de valoriser. Cette année, nous poursuivons l'aménagement de la réserve départementale de biodiversité d'Argentat sur Dordogne en réalisant de nouveaux investissements pour l'accueil du public et l'interprétation du site. Comme les années précédentes, nous encouragerons les initiatives des acteurs locaux (associations, collectivités, etc.), qui contribuent à la protection de l'environnement et à l'amélioration du cadre et de la qualité de vie des Corréziens.

Pour mettre en œuvre l'ensemble de ces propositions, je vous propose d'allouer au programme "Corrèze Transition Écologique" pour 2025 un budget global de 23 458 640 €, réparti comme suit : 1 423 240 € en fonctionnement et 22 035 400 € en investissement.

M. BOUZON — Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport est vraiment très complet. Je suggère que, la prochaine fois, il soit divisé en plusieurs petits rapports pour faciliter notre discussion. Nous comprenons la nécessité de nous adapter à de nouveaux enjeux pour apporter un équilibre environnemental à notre Département et à tous les Corréziens. Nous saisissons également que le mouvement de transition écologique, énergétique, agricole et alimentaire doit s'inscrire dans cet équilibre environnemental. Vous déclinez cette transition écologique en 4 axes : la protection de la ressource en eau, la valorisation des énergies renouvelables, la promotion d'une alimentation de qualité et la préservation de nos espaces naturels.

Concernant la protection de la ressource en eau, nous comprenons enfin que le Département va mener une politique via un contrat de 3 ans sur l'eau potable, l'assainissement et les milieux aquatiques, avec l'agence Adour-Garonne, mais aussi auprès des acteurs privés, des associations, des fédérations et même des propriétaires d'étangs. Nous sommes au fait du PDGE approuvé le 12 juillet dernier, qui s'étend jusqu'en 2030, et nous savons que, face au réchauffement climatique, le grand défi sera l'atténuation des étiages. Pour y répondre, vous proposez de travailler dans une logique de partage multi-usages et sur la mobilisation des nombreux étangs corréziens. Vous souhaitez constituer un opérateur public départemental portant aussi bien la création que la gestion d'ouvrages de stockage, dont la définition précise reste à établir.

Nous avons entendu vos propos et collaborerons avec vous dans les COPIL et les COTECH. Cependant, ne devrions-nous pas réfléchir au risque de redondance entre cet opérateur que vous envisagez et des mesures déjà existantes, comme celles sur le grand cycle de l'eau, sur l'autonomie en eau, ou sur le schéma d'aménagement et de gestion des eaux ? Je pense que cette réflexion sur l'avenir de l'eau, qui est un bien commun à tous les Corréziens, doit être menée collectivement, sereinement, justement et surtout sans idées préconçues : cela « coule de source ».

Je souhaite revenir sur la filière aquacole. Bien qu'elle ne constitue qu'un détail dans ce rapport, je suis convaincu qu'elle n'est pas anecdotique et qu'elle a un lien direct avec la pérennité de l'eau et l'alimentation en circuit court, ainsi qu'un avenir économique certain si nous nous en donnons véritablement les moyens. Cependant, à la lecture de la page 12, vous indiquez : « Depuis 2021, ce sont plus de 5 tonnes de poissons qui ont été pêchées dans 24 étangs permettant d'établir la viabilité économique de cette filière ». En 2024, il était également écrit : « Depuis 2021, ce

sont plus de 5 tonnes de poissons qui ont été pêchées dans 24 étangs permettant d'établir la viabilité économique de cette filière ». La pêche miraculeuse de 2024 !

Concernant l'alimentation de qualité (que nous souhaitons tous pour les Corrèziens, notamment pour les collégiens) et les circuits alimentaires de proximité, je note que, depuis 2023, le Département lutte contre le gaspillage alimentaire dans les collèges. Cet objectif est décrit chaque année dans le rapport sur la transition écologique. Disposons-nous d'un retour chiffré de cette lutte ? Est-elle efficace ? A-t-elle permis de diminuer les coûts de budget des achats alimentaires et de limiter les coûts de collecte de ces déchets ? En 2023 et 2024, le rapport mentionnait la plateforme « Mangeons 19 », avec une année-test sur son utilisation. En 2025, nous n'en entendons plus parler. Que s'est-il passé ?

M. LE PRESIDENT — Ce sont peut-être des rapports que nous lisons avec moins d'attention que d'autres, mais je pense que certains directeurs pourraient les examiner plus attentivement et éviter de faire des copier-coller. Concernant la plateforme « Mangeons local », nous nous concentrons sur l'opération visant à proposer 100 % de viande de porc, de bœuf et de volaille d'origine corrézienne, ainsi que des pommes. Nous avons identifié les opérateurs qui permettent d'obtenir des résultats. La plateforme fonctionne avec la Chambre d'Agriculture. Si des collèges souhaitent l'utiliser, ils le peuvent. Nous l'avons mise en place, mais nous arrêtons de la financer et nous nous concentrons sur des opérations plus directes.

M. LABBAT — Pour nous, et pour moi personnellement, c'est l'un des rapports les plus importants de la séance, car il traite de l'eau. Mais je suis gêné par le fait qu'il inclue les VVP (Voies Vertes Pâles) : ayant voté contre, je me retrouve dans une position délicate.

Concernant le photovoltaïque, vous avez avancé que la Corrèze constitue un pionnier en la matière en France, voire en Europe. Je suis toujours un peu inquiet quand un Département se positionne comme novateur dans un domaine. Il est vrai que, parfois, l'innovation permet de bénéficier d'un accompagnement financier et technique de la part des entreprises, qui pourront revendre le produit en cas de succès. L'effet d'aubaine est excellent si cela fonctionne bien, mais nettement moins positif si cela se passe mal. Le photovoltaïque dont il est question est plus coûteux que celui que l'on voit déjà sur les toitures, puisqu'il nécessite une ossature autour du panneau. Nous sommes d'accord que, à terme, cet investissement ne coûtera rien, voire rapportera de l'argent. Mais je pense que l'efficacité serait bien meilleure si la même surface était répartie sur des toitures existantes ou des terrains qui ne nécessitent pas d'accompagnement technique. J'espère que cette innovation fonctionnera et que l'intégration paysagère se vérifiera, au point de devenir une attraction touristique au même titre que le Viaduc des Rochers Noirs.

Concernant l'eau, je partage votre avis : en matière de compétence, il ne faut pas revenir en arrière. Je pense que ceux qui envisagent cette option ne pensent pas à l'avenir et commettent une grave erreur. Je ne vois pas comment une commune, a fortiori de petite taille, pourrait assumer des investissements tels que la pose des conduites ou le coût des rénovations. J'espère que le Département, par le biais des aides qu'il accorde, contribuera à un retour à la raison. S'il y a bien un sujet sur lequel nous devrions tous être d'accord et transparents, c'est celui de l'eau. Or, puisqu'il s'agit d'une ressource vitale, les polémiques sont nombreuses. J'insiste donc sur la nécessité d'une totale transparence lors des discussions : il faut tout poser sur la table. Dans les rapports, il est beaucoup question de réserves, de petites bassines, de moyennes bassines, etc. Une alimentation en provenance de la Vézère sera-t-elle suffisante sur le long terme ? Comment pourrions-nous compenser ces périodes qui s'annoncent très tendues pendant la saison estivale, voire post-estivale, et qui pourraient s'étendre sur 6 mois de l'année ? La Corrèze ne disposant pas de nappe phréatique, pourquoi ne créerions-nous pas de petites nappes artificielles, surtout dans les communes isolées ? Cette pratique existe déjà en France, avec les REEPS (Réservoirs d'Eau Enterrés de Plein Sable). Lorsqu'il pleut, ces « bassines » se remplissent et, en été, lorsque le volume de touristes augmente et fait grimper la consommation, elles peuvent être sollicitées. Un exemple concret existe à Beaumont, en Ardèche. Si nous envisagions la mise en place de tels systèmes à l'échelle d'un Département, nous pourrions probablement bénéficier d'économies d'échelle intéressantes. En outre, ces réservoirs pourraient être réalisés par des entreprises corréziennes. Cette approche constitue une alternative rassurante, comparée aux discussions récurrentes sur les bassines comme unique solution à nos problèmes hydriques. Enfin, ces systèmes sont enterrés, donc invisibles. Je pense qu'il faut aborder le problème en proposant une multiplicité de solutions.

Je partage votre inquiétude et votre volonté de traiter le sujet. Nous sommes peut-être un peu paranoïaques ou craintifs, mais ne pourrions-nous pas, au moins sur cette question, éviter de nous bernner mutuellement ?

M. LE PRÉSIDENT — Tout d'abord, il n'est pas question de nous bernner. Néanmoins, il est vrai que certains lancent déjà des initiatives, comme dans le cadre de l'étude Charente, en passant directement à l'étape projet alors que nous n'en sommes qu'à la réflexion sur la faisabilité technique, sans avoir examiné la faisabilité environnementale, économique, ni la question sociétale d'acceptabilité ou encore la vision du territoire. À Bordeaux, on construit 6 000 logements par an sans se poser la question de l'eau. Si la Corrèze ne réagit pas, elle risque de prendre la trajectoire d'une décroissance totale. Nous ne pourrions pas maintenir notre niveau de service actuel. Cette année, nous avons perdu 500 enfants, dont 368 collégiens, l'équivalent d'un gros collège corrézien. Nous devons prendre en compte ces réalités et examiner nos ressources. Ce sera le sujet du prochain Conseil Départemental.

Concernant les aides, le Conseil Départemental suivra l'agence. Nous proposerons que nos aides soient corrélées à celles de l'agence, ce qui implique une gouvernance à l'échelle du projet. Lors du prochain Conseil d'Administration, nous modifierons les textes pour être conformes à la loi votée par le Sénat. Nous chercherons la bonne échelle pour chaque projet, qu'il s'agisse d'une commune seule ou d'un groupe de communes, tant que cela a du sens pour le territoire.

Concernant les bassines, il faut être clair sur leur définition. Une bassine est un contenant étanche, différent d'un étang, d'une retenue collinaire ou d'un lac artificiel ou naturel. Elle peut prendre 3 formes. D'abord, elle peut être surélevée. Pour remplir une bassine surélevée, un pompage est nécessaire. Si ce pompage prélève l'eau pendant les périodes excédentaires pour un usage multiple (alimentation de zones humides, soutien d'étiage, activité économique ou eau potable), cela ne pose pas de problème. D'ailleurs, dans le cas de Sainte-Soline, sur 11 projets, 8 bassines ont été acceptées, car elles s'inscrivaient dans ce schéma. La seconde version de bassine revient à pomper dans une nappe phréatique, ce qui a un impact, puisque la nappe baisse en volume. Je n'ai jamais défendu cette méthode et ne la défendrai jamais. Concernant la troisième version que vous venez de mentionner, elle nécessite un approfondissement, mais j'émet des réserves. Une bassine non étanche ne conservera pas son eau, il faut donc la rendre étanche. Il s'agit d'une bassine qui ne veut pas porter ce nom et qui est remplie de sable au lieu d'être remplie d'eau. J'ai fait un calcul pour la population desservie par la Vézère, soit 100 000 habitants. À 100 mètres cubes par habitant, il faudrait 10 millions de mètres cubes.

Une réserve de 50 millions de m³ est encore envisageable et d'autant plus intéressante si une production d'hydroélectricité y est associée. La question cruciale pour l'avenir sera de déterminer qui paie quoi. En Charente, 80 % des usages de l'eau sont payants, les 20 % restants étant considérés comme d'intérêt général pour le milieu naturel. En Corrèze, la situation est différente : seulement 14 % des usages sont payants, le reste étant destiné au milieu naturel. Le modèle économique actuel pose problème. Par exemple, Brive ne paie pas aujourd'hui. Seuls le Syndicat du Puy-des-Fourches et les agriculteurs qui pompent dans la rivière paient. Cette situation ne peut pas durer. Sur la Dordogne, les barrages sont obligés de lâcher de l'eau pour maintenir un débit réservé, mais personne ne paie pour les bénéfices indirects, comme le tourisme (canoës) ou l'approvisionnement en eau de villes comme Beaulieu-sur-Dordogne. Dans le futur modèle économique de l'eau, il faudra déterminer qui paie. Une source d'approvisionnement capable de produire de l'électricité et de financer d'autres besoins, notamment environnementaux, pourrait constituer une solution intéressante. C'est pourquoi il faut étudier ces options en profondeur.

En conclusion, il faut envisager un mixage de solutions. La priorité doit être donnée à la sobriété et aux solutions fondées sur la nature pour conserver l'eau. Mais en cas de manque, il faut disposer de solutions complémentaires.

Mme VALLÉE — Pouvez-vous nous fournir davantage d'informations sur le projet Charente ?

M. LE PRÉSIDENT — Concrètement, l'objectif est d'étudier la faisabilité d'un basculement des eaux d'un bassin à l'autre. Cela implique d'examiner les aspects techniques, sociaux et environnementaux. Il faut déterminer où placer les pompes, comment faire remonter l'eau, évaluer les coûts et les impacts. Nous devons identifier les sources d'eau potentielles incluant les réserves existantes, comme Bort-les-Orgues, quatrième plus grande réserve de France, ainsi que la possibilité de créer de nouvelles réserves.

Cependant, la structure que nous voulons créer a un objectif différent. Elle vise principalement à gérer les étangs sur le long terme. Actuellement, la Brenne et la Dombes sont les 2 zones principales qui permettent le repoissonnement. Avec le réchauffement climatique, ces zones ne pourront plus servir $\frac{1}{3}$ de leurs clients actuels. L'idée est de réfléchir à la manière de rétablir la continuité écologique dans les étangs de nos régions. Nous cherchons à les mettre aux normes et l'exploitation piscicole pourrait, d'ailleurs, contribuer au financement de cette mise aux normes. La structure publique garantirait les usages pour permettre ensuite de relâcher de l'eau. Plutôt que de créer un nouvel étang pour l'irrigation, nous pourrions utiliser un étang existant qui aurait retrouvé une vie aquatique, générant ainsi des revenus et recréant une dynamique. La Corrèze dispose de 4 000 étangs. La question est de savoir si nous leur donnons une nouvelle vie ou non. Nous pensons qu'ils ont autant d'importance qu'avant.

Nous présenterons les résultats de la réflexion en juillet.

Mme TROYA — Je souhaite revenir sur le sujet de la Réserve Départementale de Biodiversité. Le suivi végétatif s'est terminé en 2024 suivi d'une période d'observation. Cependant, dans les perspectives du rapport, je ne vois pas de nouveau plan. Or, les espèces exotiques envahissantes n'ont absolument pas disparu. Il y a encore du travail à accomplir.

M. LE PRÉSIDENT — Il n'est pas question de laisser proliférer les espèces invasives. Nous transmettons l'information. Nous allons réagir rapidement.

Je vous propose de passer au vote.

*La délibération n° 115 relative à Corrèze Transition Écologique –
Budget Primitif 2025
est adoptée à la majorité par 32 voix pour et 6 abstentions.*

RAPPORT N° 116

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT
EN VERTU DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Mme CHAMBON — Je vous invite à prendre connaissance dans ce rapport des différentes décisions prises par le Président pour donner suite aux délégations consenties par l'Assemblée départementale.

M. LE PRÉSIDENT — C'est un acte.

Acte est donné sur la délibération n° 116 relative au compte-rendu des décisions prises par le Président en vertu des délégations consenties par le Conseil Départemental.

RAPPORT N° 201

AUTONOMIE — BUDGET PRIMITIF 2025

Mme MAURIN — Protecteur de l'ensemble des Corrèziens et chef de file des solidarités, le Département s'attache à fournir un accompagnement adapté aux besoins des Corrèziens en situation de grand âge, de dépendance, de handicap ou de fragilité, ainsi que leurs aidants. Alors que 35 % de Corrèziens sont âgés de plus de 60 ans et que les seniors sont appelés à être plus nombreux que les moins de 20 ans à l'horizon de 2050, nous savons que le vieillissement n'est plus une tendance à venir, mais d'ores et déjà une réalité que nous devons prendre en compte.

Dans un contexte marqué par de nombreuses contraintes (tension financière nationale, injonctions gouvernementales sans compensation financière, baisse de la population active, etc.), nous avons fait le choix de conserver notre modèle social corrézien, tout en adaptant notre organisation aux nouvelles attentes de nos concitoyens les plus vulnérables. C'est en ce sens que nous avons engagé, en 2024, notre Service Public Départemental "Corrèze Autonomie", afin de garantir plus de simplicité dans les démarches, plus de proximité dans l'écoute et l'accompagnement, et plus de réactivité dans la réponse apportée aux usagers et leurs familles.

Permettez-moi, en guise de premier bilan, de rappeler qu'en une année de fonctionnement, "Corrèze Autonomie", c'est notamment plus de 84 000 appels traités via le numéro unique, près de 13 200 visites à domicile effectuées en 2024 (+80 % par rapport à l'année précédente), et une amélioration notable des délais de traitement des dossiers avec un passage de 95 à 46 jours pour les dossiers APA.

Afin de continuer à répondre et à anticiper au mieux l'accroissement des besoins actuels et à venir des Corrèziens fragiles, nous vous proposons de consacrer un budget de plus de 93 M€ à la politique départementale de l'Autonomie en 2025.

Par ailleurs, notre effort se poursuivra sur des actions concrètes, telles que le maintien à domicile et la prévention des risques de perte d'autonomie, avec notamment la reconduction de la dotation complémentaire, dite « bonus qualité » à destination de 16 services d'aide à domicile ; la diversification de l'offre domiciliaire avec l'habitat inclusif et les services d'accompagnement renforcés ; le renforcement des dispositifs de prévention de la perte d'autonomie, avec l'impulsion de nouveaux appels à projets en territoire en lien avec la conférence des financeurs et le déploiement du programme ICOPE (détection des fragilités) ; la valorisation des métiers du soin et de l'accompagnement du grand âge et du handicap, grâce à notre Académie des Métiers de l'Autonomie en Corrèze (AMAC) ; le soutien aux établissements confrontés à l'inflation des coûts de masse salariale et de l'énergie. Pour rappel, dans le cadre du programme ICOPE, nous souhaitons que chaque Corrèzien, âgé de plus de 65 ans, puisse bénéficier de cette évaluation, qui est articulée autour de 6 fonctions essentielles : la vue, l'audition, la mobilité, la mémoire, le bien-être psychologique et la nutrition. Nous l'enrichissons d'une approche médico-sociale avec l'habitat, l'environnement familial, etc.

Enfin, comme vous le savez, le budget 2025 sera notamment marqué, à compter du 1^{er} juillet, par le début de l'expérimentation d'un nouveau régime de financement de la dépendance fondé sur la fusion des sections dépendance et soins au sein d'un forfait unique relatif aux soins et à l'entretien de l'autonomie, financé par l'ARS, en contrepartie d'une reprise sur les recettes du Département.

En conclusion, c'est un budget à la fois réaliste et ambitieux qu'il vous est proposé d'adopter, un budget fidèle à l'action que nous conduisons depuis 10 ans, articulé autour d'une volonté claire : anticiper, structurer et innover pour répondre aux défis d'aujourd'hui, tout en préparant ceux de demain. Autant d'enjeux primordiaux qui nécessitent de pouvoir affecter une enveloppe globale de 93,2 M€ répartis pour l'essentiel de la façon suivante : 40,79 M€ en faveur des personnes âgées et 51,93 M€ en faveur des personnes handicapées.

Mme TROYA — Vous connaissez la position de notre groupe concernant les aides pour le portage de repas, la disparition de l'aide administrative en l'absence de prestataires, le plafonnement des heures APA, la révision des plans APA et la restriction des aides APA avec des tâches exclues comme l'aide à l'élimination du change. Il semblerait que vous soyez revenu sur votre décision de supprimer les aides pour l'assistance à la toilette et à l'hygiène de l'élimination, qui demeurent couvertes par l'APA lorsqu'elles relèvent de l'aide à la dépendance. Si tel est le cas, nous vous en remercions et vous demandons de nous le confirmer définitivement afin que le bon dispositif soit appliqué par les services.

L'analyse attentive du budget autonomie soulève un certain nombre de réserves et de points de vigilance. Notre intention n'est pas de polémiquer, mais de participer pleinement au débat démocratique dans l'intérêt des Corrégiens et Corrégiennes les plus vulnérables. Ce budget que nous votons aujourd'hui reflète notre vision de la solidarité corrézienne et ce que nous voulons garantir à chacun, quel que soit son âge, sa santé ou ses revenus.

Concernant l'APA à domicile, on nous indique une légère hausse du nombre de bénéficiaires. Cependant, sur le long terme, nous constatons une baisse de 30 % du nombre de bénéficiaires APA depuis 2015. De plus, les plans d'aide des personnes les plus dépendantes, qui sont aussi les plus coûteux, reculent. Cette tendance semble incohérente au regard du vieillissement de la population. Cela soulève des questions sur l'évaluation et l'accès réel aux droits, particulièrement pour les premières demandes.

Nous observons également une évolution préoccupante dans la réalisation des plans d'aide. Ces chiffres révèlent des difficultés de recrutement bien réelles et des tensions dans le secteur du domicile (manque de personnel, de reconnaissance et de moyens pour ces métiers pourtant essentiels). Le plan AMAC est une initiative louable, mais est-il suffisant pour enrayer la crise ? L'objectif annoncé était de 100 recrutements par an. Or, nous en sommes à 182 personnes dites « pépites » recrutées au total en 5 ans. Qu'en est-il également du dispositif étendu à tous les établissements médico-sociaux ? Il nous semble important de disposer d'éléments concrets pour évaluer son efficacité.

Notre groupe reste attentif, engagé et force de proposition dans l'intérêt de nos aînés, des personnes en situation de handicap et de celles et ceux qui les accompagnent au quotidien.

M. LE PRESIDENT — Nous allons examiner attentivement l'évolution de la révision des plans APA. Nous passons au vote.

*La délibération n° 201 relative à l'Autonomie : Budget Primitif 2025
est adoptée à la majorité par 28 voix pour et 10 voix contre.*

RAPPORT N° 202

POLITIQUE DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION — BUDGET PRIMITIF 2025

M. SOLER — Depuis 2015, nous déployons une politique volontariste en faveur de l'accès à l'emploi et à la formation de tous les Corrèziens. Assise sur une logique de droits et de devoirs permettant de conjuguer l'accompagnement personnalisé des publics suivis et à la mobilisation active de ces derniers dans leur parcours d'insertion, notre politique a notamment permis de diminuer le nombre de bénéficiaires du rSa en Corrèze de 13 % en 10 ans, contre 9,5 % à l'échelle nationale. D'autres indicateurs méritent également d'être rappelés pour confirmer la pertinence de l'action engagée sous notre mandature : 6 % de taux de chômage dans notre Département fin 2024, contre 6,7 % en Nouvelle-Aquitaine et 7,2 % en Métropole ; près de 90 % de taux de contractualisation, contre moins de 50 % au national, attestant de la réalité du suivi personnalisé que nous assurons à chaque bénéficiaire corrèzien ; ou encore 40 % de sorties positives en emploi ou en formation.

Ces résultats encourageants, nous les devons notamment à la mobilisation de l'ensemble de nos moyens humains et financiers, ainsi qu'à l'évolution régulière de nos dispositifs. Parmi ces derniers, la plateforme BOOST Emploi continue de voir sa fréquentation progresser. Depuis 2016, ce sont près de 10 000 comptes candidats créés, plus de 1 000 entreprises référencées et plus de 35 000 offres publiées sur la seule année 2024. Engagés aux côtés des jeunes Corrèziens et soucieux d'éviter les situations de précarité, nous continuons de les accompagner en lien avec les missions locales à travers BOOST Jeunes, qui a bénéficié à 2 350 d'entre eux depuis 2016.

Attachés à notre vision de l'insertion par l'activité économique, nous poursuivons également notre rôle d'interface entre les demandeurs d'emploi et les entreprises corrèziennes à travers les ateliers "Clés de l'emploi" et le Contrat Local d'Innovation Sociale (CLIS). À cet égard, 68 CLIS ont été signés depuis la mise en œuvre de cet outil, avec $\frac{3}{4}$ de bénéficiaires en situation d'emploi ou de formation un an après leur sortie du dispositif.

Pour autant, ces résultats ne doivent pas occulter le contexte politique, économique et budgétaire, particulièrement incertain dans lequel s'inscrit l'exercice 2025. Ce contexte, c'est, tout d'abord, celui de l'entrée en vigueur de la loi sur le Plein Emploi qui vient réformer l'accompagnement des bénéficiaires du rSa. Depuis 2015, la Corrèze a structuré son modèle social basé sur l'accompagnement personnalisé dès l'entrée en parcours, la contractualisation systématique, le développement des compétences par l'immersion, qui sont aujourd'hui plébiscités par la loi. Ce contexte, c'est aussi celui d'une conjoncture mondiale peu favorable à la croissance économique qui pourrait accentuer la précarité et, avec elle, augmenter le nombre de bénéficiaires du rSa. Pour les départements, cela signifierait alors un alourdissement de la charge financière sans compensation intégrale par l'État. Pour mémoire, le reste à charge pour la Corrèze s'élève aujourd'hui à près de 10 M€, en hausse de 13,54 % sur 1 an. Ce contexte, c'est enfin l'incertitude entourant la généralisation de la solidarité à la source, issue d'une expérimentation menée hâtivement par l'État. Si l'intention de simplifier l'accès aux droits est légitime et louable, cette réforme pourrait faire entrer de nouveaux bénéficiaires dans le dispositif rSa, entraînant une augmentation supplémentaire de la charge pour les départements.

Pour la période 2025-2028, le Département recentrera son action sur 4 priorités : systématiser l'accompagnement des bénéficiaires du rSa, rénover l'offre d'insertion sociale, mettre en relation l'offre et la demande d'emploi en poursuivant les coopérations avec le monde économique et mobiliser, autour d'actions communes, l'ensemble des partenaires de l'insertion et de l'emploi en Corrèze, notamment dans le cadre du Pacte Territorial d'Insertion (PTI), du Programme Départemental d'Insertion et le Service Public de l'Insertion et de l'Emploi. Au regard du risque conjoncturel de contradiction du marché de l'emploi et du contexte financier qui pèse sur les départements, il est plus que jamais nécessaire de réaffirmer le principe de solidarité à l'aune des droits et des devoirs de chacun. Nous nous y emploierons, d'une part, en renforçant la précision et le suivi des contrats d'engagement réciproque, avec un souci d'exigence accrue à l'égard des bénéficiaires et une attention particulière à l'évolution de son parcours et, d'autre part, en appliquant le principe de sanction encadrée par la loi de manière juste et systématique.

Au total, pour 2025, je vous propose d'allouer à notre politique de l'emploi et de l'insertion un budget prévisionnel de 23 M€.

Je vous donne lecture de la motion afférente.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CORRÈZE
SÉANCE PLÉNIÈRE DU 11 AVRIL 2025



MOTION

STOP ! Le Département de la Corrèze ne financera pas une nouvelle hausse du RSA imposée par l'Etat.

Alors que les dépenses supplémentaires qu'ils devront supporter en 2025 ont d'ores et déjà été évaluées à près d'un milliard d'euros, de nombreux Départements alertent sur la situation particulièrement dégradée de leurs finances et affirment avec vigueur qu'ils n'accepteront pas de payer les décisions de l'État sans qu'elles soient compensées.

Ils s'opposent, à cet égard, à absorber la revalorisation du RSA au 1^{er} avril 2025 à hauteur de 1,7 %.

Le modèle social français a un prix et chacun doit bien comprendre que son coût ne peut pas être assumé par les seuls Départements.

*
* *
*

Attendu que le montant et les bénéficiaires des allocations individuelles de solidarités (RSA, APA, PCH) sont fixés par l'État ;

Attendu que le Gouvernement a annoncé la revalorisation du RSA de 1,7 % au 1^{er} avril 2025 ;

Attendu que cette augmentation, entièrement financée par les Départements, n'a fait l'objet d'aucune négociation ni compensation par l'État ;

Attendu que les conséquences financières de cette décision unilatérale viennent s'ajouter aux 3 milliards d'euros de dépenses exigées des Conseils départementaux par le Gouvernement depuis 2022 ;

Attendu que, dans le même temps, les recettes des Départements ont chuté de 8 milliards ;

Attendu que, pour la Corrèze, le montant prévisionnel à verser au titre du RSA pour 2025 s'élève à 21,7 millions d'euros, que l'impact de la revalorisation de 1,7% se traduit par 360 000 euros de dépenses supplémentaires (à nombre de bénéficiaires identiques), et que l'État ne compense, quant à lui, que 11,4 millions d'euros, occasionnant ainsi un reste à charge prévisionnel de 10,3 millions d'euros pour le Département ;

Attendu que le futur décret de l'Etat, retardé depuis l'adoption de la loi Plein-Emploi en 2023, n'est pas conforme à l'esprit d'un engagement réciproque, puisqu'il permettrait à un bénéficiaire du RSA de percevoir rétroactivement l'intégralité de son allocation, y compris pour les mois durant lesquels il n'a pas respecté ses engagements, au seul motif qu'il aurait régularisé sa situation a posteriori.

*

Il résulte des points précédents que les Départements sont désormais :

- **dans l'impossibilité de faire face à cette nouvelle hausse des prestations**, comme à toute autre augmentation de dépenses qui ne serait pas compensée intégralement ;
- **dans l'attente d'une discussion conclusive au sein d'un groupe de travail Départements-Etat** avant fin 2025 sur le financement pérenne et serein dans le champ des politiques des solidarités.

*

EN CONSÉQUENCE, LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CORRÈZE DÉCIDE DE :

- **Ne pas financer la nouvelle hausse du RSA**, imposée par l'Etat au 1^{er} avril, à la CAF qui en assure le paiement ;
- **Ne plus engager de dépense nouvelle ou supplémentaire décidée unilatéralement par le Gouvernement et non compensée intégralement par l'État.**
- **Ne pas appliquer le futur décret et de refuser de cautionner une réforme qui rendrait inopérantes les sanctions en cas de non-respect des engagements des allocataires.**

M. MONTEIL — Monsieur le Président, chers collègues, concernant ce rapport, nous notons un nombre stable de bénéficiaires du rSa entre 2023 et 2024, avec un ratio de 2 points inférieurs à la moyenne nationale. La réforme de la solidarité à la source, qui est entrée en vigueur le 1^{er} mars 2025, implique un déclenchement automatique des droits pour un public parfois trop éloigné de l'emploi, parfois non éligible à l'allocation adulte handicapé et confronté aux méandres de l'Administration. Cette garantie à tous de l'accès aux droits peut entraîner l'intégration de bénéficiaires alors qu'ils n'en faisaient pas partie. Cela augmentera le nombre de bénéficiaires et, par conséquent, le coût pour notre collectivité.

Comme nous l'avons évoqué à plusieurs reprises, nous regrettons la compensation partielle et insuffisante de l'État, qui impose des décisions sans assurer totalement une contrepartie pour les départements. Pour autant, garantir l'accès aux droits est une juste mesure qui viendrait enfin remédier à un manquement du dispositif. Si l'objectif est d'avoir le plus de sorties positives vers l'activité, il est aussi d'apporter ce soutien à tous ceux qui se retrouvent dans la précarité, souvent par accident de la vie.

Concernant BOOST Jeunes, 70 % de sorties positives ont été enregistrées sur 265 participants. Je voulais saluer ici le travail des missions locales de notre Département qui accomplissent un travail remarquable auprès des jeunes Corréziens.

Mme TAYSSE — Je voudrais revenir sur le contrat d'engagement réciproque. Le contrat est-il le même pour tous les bénéficiaires du rSa ou une personnalisation est-elle effectuée en fonction d'une évaluation initiale de l'état, de la situation et des besoins des personnes ?

M. LE PRESIDENT — Il y a 2 aspects à considérer : le contrat est assujéti à une normalisation dans sa forme, mais le contenu est adapté à chaque personne. Cette personnalisation est essentielle car, sans elle, le contrat n'aurait aucun sens. Le contenu est déterminé en fonction de l'évaluation de chaque individu. Par exemple, si une personne est très éloignée de l'emploi et souffre de problèmes de santé, nous commençons par prescrire des actions dans ce domaine, telles que la consultation d'un spécialiste. Nous guidons et orientons l'individu et allons même jusqu'à prendre des rendez-vous pour lui. Lors de la revoyure, si ce point est résolu, nous passons à autre chose. Si le problème suivant concerne l'estime de soi, nous nous concentrons sur cet aspect. Pour ceux qui sont très proches de l'emploi et qu'il faut remettre rapidement sur le marché du travail, nous privilégions une orientation vers la recherche d'emploi. Pour d'autres, c'est le besoin de formation qui s'impose. Le contrat est unifié sur la forme, mais il reste personnalisé. Il n'y en a pas 2 identiques. Il faut coller le plus possible aux besoins de l'individu, pour que le contrat soit véritablement réciproque et réalisable. Il ne s'agit pas de fixer des objectifs inatteignables. En réalité, seuls ceux qui agissent de mauvaise foi passent devant les Commissions du rSa pour en être exclus. C'est là le véritable enjeu. Il ne s'agit pas de les accabler pour les exclure. Cela n'aurait aucun sens.

Mme TAYSSE — Dans vos choix politiques, vous avez privilégié, à travers les différents dispositifs BOOST Emploi, les bénéficiaires du rSa les plus proches de l'employabilité. Vous avez laissé aux autres partenaires (missions locales pour les jeunes et associations) la charge d'accompagner les plus fragiles et les plus éloignés de l'emploi dans un parcours de réinsertion.

M. LE PRESIDENT — Je ne partage pas cette vision. Ma perception est que le dispositif BOOST, un des 15 ou 20 dispositifs mis en place, ne concerne effectivement que les personnes qui sont prêtes, car il est adapté à ces profils. Pour ce qui est des missions locales, nous avons passé un accord : elles prennent en charge les jeunes. Nous attendons la publication complète des textes sur les bénéficiaires du rSa, et espérons pouvoir adopter au Conseil Départemental de juillet le Plan Territorial d'Insertion pour les 5 années à venir, qui comportera davantage de détails sur les types de public, leur affectation et la répartition des conseillers France Travail.

Mme TAYSSE — Le dispositif BOOST Emploi était le fer de lance de votre politique : il a été fortement médiatisé et mis en exergue. Le travail avec ce public, certes difficile à sortir d'une situation souvent carencée sur le plan économique, psychologique, médical et sur l'accès rapide à un emploi, est beaucoup plus long et demande un accompagnement quasiment sur mesure. Ces chantiers d'insertion, portés par le secteur associatif (dont on ne pourrait se passer en raison de leur professionnalisme spécifique) bénéficient de la part congrue des crédits européens dédiés

à l'insertion. Je trouve nécessaire, d'autant plus dans les perspectives qui s'annoncent avec une hausse exponentielle du nombre de bénéficiaires, que la part qui leur est attribuée soit plus importante qu'elle ne l'est aujourd'hui. Cela me semblerait logique pour qu'ils puissent vraiment œuvrer à ce travail social de longue haleine. Ils sont déjà bénéficiaires des aides européennes, mais c'est la proportion qui pose problème. La plus grosse part de ces crédits est absorbée par le Conseil Départemental.

M. LE PRÉSIDENT — Je prends le point, car je reconnais qu'un meilleur équilibre peut être trouvé. Concernant les dispositifs, il faut toujours examiner le contexte dans lequel ils sont créés. Aujourd'hui, nous ne référons pas le dispositif BOOST Jeunes de la même manière, car il ne s'adresse plus au même public qu'à sa création. Quand nous avons créé BOOST Jeunes, le dispositif était très peu dédié aux bénéficiaires du rSa, mais focalisé sur des besoins prégnants de recrutement. Nous avons donc créé BOOST Jeunes afin de pourvoir tous les emplois masqués. À l'époque, 500 emplois étaient affichés à Pôle Emploi, mais notre liste grimpeait à 2 000, car nous explorions Facebook, le Bon Coin et d'autres plateformes. Aujourd'hui, le dispositif BOOST Emploi sert aussi aux bénéficiaires du rSa. Or, nous ne pouvons pas mélanger les deux.

Par ailleurs, nous nous occupons de ceux qui sont les plus éloignés de l'emploi. Mais une nouveauté est apparue : les difficultés générées par la mobilité, car la voiture, ou même le permis, coûte chère. La problématique concerne aussi les métiers du domicile. Les gens sont prêts à travailler, mais ils ont besoin d'un véhicule. Nous allons donc renforcer encore notre action avec ADER (Association Départementale pour l'Éducation Routière) cette année. Nous avons également mis en place des opérations encore peu connues, comme la mise à disposition de voitures et de scooters dans chaque MSD (Maisons de Solidarité Départementales).

Mme TAYSSE — Je pense que les efforts restent largement insuffisants au regard des besoins.

M. LE PRÉSIDENT — Oui, et nous renforcerons nos actions sur ce point. Mais ce n'est pas simple, car cela induit des problématiques d'assurance et de coûts lorsque les bénéficiaires manquent de sérieux et de respect. Ce n'est pas une raison pour renoncer, mais le poids financier est réel.

Concernant l'automatisme des droits évoquée par Monsieur MONTEIL, il faut faire la distinction entre mériter l'ouverture d'un droit parce que le besoin existe, et en bénéficier automatiquement. Réclamer et s'engager dans un contrat ne s'inscrit pas dans le même état d'esprit que de recevoir sans rien demander. Mais le sujet est désormais clos, puisque l'automatisme a été instauré.

Mme TAYSSE — Je pense difficile que le suivi du contrat d'engagement soit pleinement absorbé par les MSD qui sont déjà surchargés. Les travailleurs sociaux sont saturés par les demandes et extrêmement polyvalents.

M. LE PRÉSIDENT — C'est vrai, mais je souligne que ces professionnels sont très attachés à leur polyvalence. Je leur ai demandé s'il ne serait pas avantageux de les spécialiser un peu. Ils se sont montrés assez réticents, ce qui m'a surpris.

Mme TAYSSE — Le véritable enjeu réside dans le nombre de dossiers à traiter.

M. LE PRÉSIDENT — Nous obtenons des résultats encourageants. Dans le cadre de l'expérimentation menée pour aboutir à la loi France Travail, la Creuse a investi environ 1 M€ pour recruter massivement. Ses résultats ne sont pas meilleurs que les nôtres. En fait, l'un des véritables enjeux, soulevé dans la motion, concerne l'absence de sanction : comment établir un contrat d'engagement réciproque, basé sur des droits et devoirs, si aucune sanction n'est prévue en cas de manquement ? Si le décret est publié en excluant toute sanction, nous perdrons pratiquement tout ce que nous avons mis en place et qui fonctionne. La sanction peut devenir un levier de motivation, y compris pour s'atteler aux problèmes de santé.

Je vous propose de passer au vote.

*La délibération n° 202 relative à la politique de l'Emploi et de l'Insertion – Budget Primitif 2025
est adoptée à la majorité par 28 voix pour et 10 voix contre.*

*La motion intitulée "STOP ! Le Département de la Corrèze ne financera pas une nouvelle hausse du rSa
imposée par l'Etat"
est adoptée à la majorité par 28 voix pour et 10 voix contre.*

RAPPORT N° 203

**POLITIQUE DE PRÉVENTION, ACTION SOCIALE ET PLAN AMBITION SANTÉ –
BUDGET PRIMITIF 2025**

Mme MAURIN — En tant que chef de file de l'action sociale, le Département est soucieux de répondre aux besoins des Corrèziens, de leur garantir l'accès à une offre de soins de proximité et d'améliorer la qualité du service qui leur est rendu, notamment grâce à 3 actions. Tout d'abord, l'accompagnement du public au sein des 12 Maisons de Solidarité Départementales qui maillent l'ensemble du territoire corrézien et proposent aux usagers un accès au service de notre collectivité. Près de 8 700 rendez-vous ont été réalisés par les travailleurs sociaux de nos MSD en 2024, ce qui représente une progression de plus de 50,8 % par rapport à 2017. Ensuite, une meilleure prise en compte des parcours individuels des personnes, notamment grâce à la mise en place d'un dossier unique partagé entre les services du Département. Enfin, le renforcement des liens avec les partenaires afin de fluidifier les parcours, de coordonner et d'adapter nos actions.

Dans ce cadre, il vous est proposé d'affecter, pour 2025, un montant de 376 248 € aux dépenses d'accompagnement social réalisées par nos travailleurs sociaux et/ou nos partenaires. Par ailleurs, ce rapport prend en compte les nouveaux enjeux de santé qui constituent un axe fort de notre politique socio-médicale. C'est tout le sens du plan Corrèze Ambition Santé que nous déployons depuis 2019 en lien avec nos partenaires. Un plan pour répondre aux besoins immédiats en médecins, notamment grâce à notre Centre Départemental de Santé, actuellement implanté sur 7 sites avec 16 médecins et 2 Infirmières en Pratique Avancée (IPA), salariés de la collectivité. À ce jour, les médecins du Centre de Santé sont médecins traitants de 9 278 Corrèziens, contre 80 en 2019, 3 050 en 2021 et 7 164 en 2023. Cette progression nette de la patientèle témoigne de l'intérêt et de la pertinence du dispositif. Elle se reflète aussi dans le nombre d'actes médicaux réalisés, qui s'est élevé à 46 041 en 2024.

Un plan également destiné à préparer l'avenir en menant une vraie politique d'attractivité pour inciter de nouveaux professionnels de santé à s'implanter durablement en Corrèze et augmenter leur temps de pratique médicale. Cela passe notamment par le versement de bourses d'études et d'aides aux déplacements qui ont permis, au titre de l'année 2024, d'accompagner 17 médecins, 10 IPA et 92 étudiants venus effectuer un stage dans notre Département. Depuis le lancement de notre plan, ce sont d'ores et déjà 8 médecins et 10 IPA, bénéficiaires de ces aides qui se sont installées en Corrèze.

Au global, le budget proposé pour 2025 au titre de la prévention, de l'action sociale et du Plan Ambition Santé s'élève à 1 333 700 € en fonctionnement et 22 000 € en investissement.

M. LE PRÉSIDENT — Des questions ? ... Nous allons passer au vote.

*La délibération n° 203 relative à la politique de prévention, action sociale et Plan Ambition Santé –
Budget Primitif 2025
est adoptée à la majorité par 28 voix pour et 10 voix contre.*

RAPPORT N° 204

**SANTÉ ET PRÉVENTION : PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE –
BUDGET PRIMITIF 2025**

Mme CHIRAC — Le Département de la Corrèze place la prévention et la promotion de la santé, ainsi que la protection de l'enfant et de sa famille, au cœur de ses engagements. Afin d'amplifier son action en 2025, le Département renforcera ses mesures de prévention, notamment à travers 2 nouveaux dispositifs supplémentaires : l'un centré sur le suivi particulier et précoce des nouveau-nés vulnérables, l'autre sur le développement des liens de l'attachement parent-enfant.

Par ailleurs, nous poursuivons notre mobilisation aux côtés de nos partenaires, afin d'accompagner les femmes pendant leur grossesse et les parents au plus près de leurs besoins ; de poursuivre notre politique de vaccination, de prévention et de dépistage chez les 0-6 ans ; de réduire les fractures territoriales et d'améliorer la qualité de vie des malades et celle de leurs proches, en réaffirmant notre soutien aux associations locales et au Comité de Corrèze de la Ligue contre le Cancer ; de renouveler notre délégation des missions de prévention de santé sexuelle et de planification familiale aux 3 centres hospitaliers du Département ; et de renforcer notre action pour la formation des assistants maternels.

Bien au-delà d'une obligation réglementaire, la formation est de fait une priorité pour le Département, car elle permet de garantir un accueil sécurisé des enfants et favorise une relation de confiance entre les professionnels et les parents. Ainsi, en 2024, 46 nouvelles assistantes maternelles ont bénéficié de la formation initiale et 31 autres ont réalisé une formation complémentaire.

Afin de mettre en œuvre ces dispositions, je vous propose d'affecter une enveloppe de 620 500 € au fonctionnement du budget de la PMI (Protection Maternelle et Infantile) en 2025.

Mme TROYA — Les 3 centres de santé sexuelle corréziens sont des lieux d'accueil pour renseigner sur la contraception, les maladies sexuellement transmissibles, la vie affective et sexuelle et les interruptions volontaires de grossesse. Au-delà des lieux d'accueil et de renseignement des 3 hôpitaux Tulle, Ussel et Brive, ce sont également des interventions de prévention qui sont réalisées dans les établissements scolaires corréziens. Vous décidez, par ce présent rapport, de diminuer les moyens en faveur des centres de santé sexuelle à hauteur de 75 000 € cette année. Nous souhaitons vous exprimer notre inquiétude quant à la mise à mal de cette politique, qui représente une compétence obligatoire. Nous considérons que cela constitue un recul pour l'égalité des droits et la santé publique.

M. LE PRESIDENT — Nous allons passer au vote.

*La délibération n° 204 relative à la Santé et à la Prévention : Protection Maternelle et Infantile –
Budget Primitif 2025
est adoptée à la majorité par 28 voix pour et 10 abstentions.*

RAPPORT N° 205

POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE –
BUDGET PRIMITIF 2025

Mme BARTOUT — Le Département accompagne les jeunes Corrèziens les plus vulnérables et s'emploie à garantir les conditions nécessaires à leur épanouissement, malgré un contexte de crise nationale de la protection de l'enfance. Comme vous le savez, la Corrèze n'échappe pas aux multiples tensions que connaît ce secteur. J'en veux pour preuve, ces dernières années, la progression des informations préoccupantes, l'explosion du nombre de mineurs étrangers isolés qui a, cependant, amorcé une baisse l'an passé et, bien sûr, la hausse des mesures éducatives judiciaires, corollaires de l'augmentation du nombre d'enfants suivis par l'ASE et éventuellement placés par la suite, une tendance qui, dans notre Département, reste toutefois inférieure à l'évolution nationale. Pour la seule année 2024, nous avons pu constater en Corrèze une hausse de plus de 26,5 % des mesures d'accompagnement éducatives en milieu ouvert, une stabilisation du nombre d'enfants confiés et une baisse de 72 % des mises à l'abri des mineurs étrangers isolés.

Face à l'augmentation exponentielle des situations sensibles et des mesures judiciaires, permettez-moi tout d'abord de remercier, en notre nom à tous, l'ensemble des agents du Département mobilisés au quotidien pour assurer les missions de la protection de l'enfance, qui s'inscrivent au cœur des compétences de notre collectivité. Des missions qu'ils exercent avec beaucoup d'abnégation, mais qui, je le rappelle, se heurtent à 3 obstacles majeurs : le déficit d'attractivité des secteurs social et médico-social qui alimente la pénurie de professionnels, la complexification des accompagnements qui nécessitent une approche de plus en plus pluridisciplinaire, depuis l'accueil jusqu'à la prise en charge médicale et psychiatrique et les carences manifestes de l'État en matière de santé mentale et pédopsychiatrique, du handicap ou de la prise en charge des mineurs délinquants.

Dans ce contexte, soucieux d'agir pour sécuriser le parcours des enfants et assurer la meilleure qualité du service possible, nous avons fait le choix de lancer un audit complet de l'ASE dans son environnement, ce qui a permis de recueillir largement la parole des enfants et des familles, au même titre que celle des professionnels et de l'ensemble de nos partenaires (justice, Éducation Nationale, structure de soins, force de l'ordre et associations conventionnées). Nous avons veillé à identifier sans complaisance nos forces, mais également nos faiblesses.

C'est sur la base de ce diagnostic objectif et impartial que nous avons pu fixer les grandes priorités pour la consolidation de la protection de l'enfance en Corrèze dans les années à venir, avec des actions qui s'échelonnent entre 2025 et 2026 autour de 4 axes : gérer l'urgence afin de réduire le nombre de mesures et améliorer l'efficacité de ces dernières ; rendre l'organisation plus efficiente en faisant évoluer les pratiques des professionnels, en renforçant le volet prévention, en fluidifiant la gestion des places d'accueil ou en modernisant nos procédures en lien avec la mise en place de notre système d'information social SOLIS ; parachever la transformation, en travaillant davantage l'accès à l'autonomie des jeunes, en optimisant la recherche de solutions de soins, d'adoption, etc. ; renouveler la gouvernance en instaurant des coopérations régulières et exigeantes avec la justice, les établissements d'accueil et les acteurs de la prévention.

En parallèle, nous demeurons évidemment pleinement mobilisés dans le cadre de notre Schéma Départemental en faveur de l'Enfance pour diversifier les modalités d'accueil et sécuriser les prises en charge, grâce à un dialogue régulier avec les structures d'accueil et les assistants familiaux ; assurer la formation continue de nos professionnels de façon à améliorer la qualité de la prise en charge des enfants et de leurs familles ; poursuivre les campagnes de recrutement pour les assistants familiaux, via notre Académie des Métiers ; valoriser et sécuriser l'activité des 170 assistants familiaux corréziens qui réalisent, à eux seuls, près de 70 % des accueils du Département, et dont je voulais à nouveau saluer le haut niveau d'engagement.

Pour mettre en œuvre ces dispositions, je vous propose d'affecter à notre politique de prévention et de protection de l'enfance pour 2025 une enveloppe globale de 30,37 M€, en hausse de 1,67 % par rapport au budget primitif de 2024.

Mme TROYA — La politique d'aide sociale à l'enfance est un sujet à la fois sensible, complexe et multifactoriel. Depuis de nombreuses années, le groupe de gauche alerte sur les dysfonctionnements et demande un audit. Ce travail est enfin lancé et nous nous en félicitons. Le diagnostic met en évidence des difficultés structurelles profondes. Avec 100 % de turnover sur les postes d'encadrement, le service ne peut pas fonctionner. À cela s'ajoutent les effets des politiques nationales marquées par le désengagement de l'État et un contexte national et international qui fragilise la protection de l'enfance. D'ailleurs, nous devons nous demander ce qu'il est advenu des 72 % de Mineurs Non Accompagnés en moins en 2024. Pourtant, malgré la gravité du moment, vous avez fait le choix de ne pas valider le diagnostic réalisé par le bureau d'études KPMG et de mandater un nouveau bureau d'études pour élaborer le plan d'action. Pourquoi ? Il est question ici d'enfants en danger, en besoin de protection, en souffrance. Notre responsabilité collective est immense et elle nous oblige.

Mme TAYSSE — Les enfants parfois difficiles à contrôler posent aujourd'hui de grands soucis dans les établissements médico-sociaux, mais aussi dans les établissements scolaires. Vous avez évoqué le triptyque ASE/Médico-social/Santé et Justice, forcément intriqué pour la résolution de ces problèmes complexes. Il ne faut pas oublier l'Éducation Nationale, qui se trouve en première ligne, notamment concernant la détection des troubles, et qui mériterait de disposer d'espaces dédiés, institutionnalisés, pour pouvoir dialoguer avec l'ensemble des partenaires impliqués.

Il existait par le passé un groupe nommé TREMPOLINE qui permettait, pour les cas les plus difficiles mettant parfois des écoles à feu et à sang, de réunir en urgence différents professionnels de la santé, de la justice, du médico-social et de l'Éducation Nationale. Même si les solutions n'étaient pas miraculeuses, cette confrontation et ce partage d'informations étaient riches de solutions. Je pense qu'une cellule de cet ordre devrait être réactivée pour pouvoir faire face à la complexité croissante des situations.

D'ailleurs, cette complexité met à mal le recrutement des assistants familiaux qui se trouvent parfois dérouterés par la violence et l'état psycho-affectif des jeunes qu'ils accueillent. Je voudrais insister sur la nécessité absolue de la formation de ces familles d'accueil qui, quelquefois, sont tout simplement dépourvues, voire découragées, par les difficultés quotidiennes auxquelles elles sont confrontées et qui ne trouvent pas de réponses.

Je pense que nous nous en sortons ensemble, mais en ménageant des espaces d'échanges et en mettant la main à la poche pour la formation des assistants familiaux. Cela me paraît constituer un point fondamental.

M. LE PRESIDENT — Concernant la formation des assistants familiaux, nous assumons pleinement notre responsabilité financière. Ce n'est pas là que se situent nos principales problématiques. Je rappelle que notre action s'inscrit dans un triptyque impliquant l'ASE, la justice, et nos partenaires de terrain, y compris l'Éducation Nationale. Nous faisons face à une augmentation annuelle de 25 % des informations préoccupantes depuis 3 ou 4 ans. Peu d'entre elles sont qualifiées, ce qui soulève la question de la définition même d'une information préoccupante par rapport à une simple précaution excessive.

L'enjeu a été identifié par le diagnostic de KPMG, et nous devons trouver des solutions. Mais ce cabinet manque de compétences en management et en accompagnement opérationnel pour aider nos équipes en difficulté à mettre en œuvre un plan d'action concret. Nous n'avons donc pas prolongé notre collaboration avec eux, estimant qu'ils n'étaient pas en mesure d'aller plus loin. Par conséquent, nous avons lancé un appel d'offres pour identifier un prestataire capable de prendre ces problématiques à bras-le-corps, de nous aider à les traiter, et surtout de nous épauler face à la surcharge de travail générée par le plan d'action.

L'absence de protocoles formalisés représente un problème évident, mais nos équipes sont dans l'incapacité d'y remédier, bien que cela fasse partie intégrante de leur mission. Le cabinet d'études que nous avons mandaté apportera une force de travail supplémentaire, une aide à la décision pour nos responsables, et contribuera à réorganiser nos services pour que chaque échelon assume pleinement ses responsabilités, ce qui n'est pas le cas actuellement.

En toute transparence, je considère que le départ de certains cadres est une opportunité. Bien que cela puisse sembler brutal dans un contexte de réorganisation, je n'ai jamais cru que ceux qui ont contribué au désordre puissent rétablir l'ordre. L'enjeu est maintenant de ne pas se tromper dans les recrutements et l'accompagnement à venir. Le diagnostic est établi, nous entrons dans la phase opérationnelle. Les groupes de travail mis en place vont valider les différentes étapes pour atteindre nos objectifs.

Mme TAYSSE — Pouvez-vous nous fournir des informations précises sur le temps de formation dont bénéficient les assistants familiaux ?

M. LE PRESIDENT — Nous vous communiquerons ces données. Cependant, je le répète : la formation n'est pas le problème principal. Il ne faut pas laisser entendre que les assistants familiaux seraient sous-formés et donc potentiellement incapables de prendre en charge correctement les enfants en difficulté. Ce n'est pas le cas actuellement. Le véritable enjeu de formation se pose pour les travailleurs sociaux. La question de la formation est prise en compte, mais il ne faut pas se tromper de cible. Il est trop facile de faire le procès des intervenants de terrain. J'aborde toujours les problèmes par la « tête » : sans une direction claire, il est difficile de coordonner l'ensemble.

Mme TAYSSE — Il est important d'inclure dans la formation les points de contact entre les différents professionnels que nous avons évoqués.

M. LE PRESIDENT — Ce point est pris. Je confirme que la formation est un sujet majeur, mais ce n'est pas celle des assistants familiaux qui est la plus critique. Nous bénéficions d'un personnel de qualité qui fait un travail remarquable et nous sommes en mesure de redresser la situation. Pour cela, nous avons besoin d'outils de pilotage, d'appliquer les procédures et de restructurer. Cela fait partie du travail qui va être engagé.

M. LABBAT — Pouvez-vous préciser ce que vous entendez par « la tête » ? À partir de quel niveau hiérarchique commence-t-elle ?

M. LE PRESIDENT — La tête commence à mon niveau, puis viennent le Directeur Général, le Directeur de service et le Chef de service. Nous changerons de chef de service et de directeur si nécessaire.

Quant au planning familial, nous travaillons en collaboration avec les hôpitaux qui ont souhaité répartir les ressources allouées en fonction de leur charge de travail, des besoins du terrain et des cas qu'ils traitent. Au budget primitif 2024, nous avons prévu 350 000 €, contre 250 000 € en 2023. Nous avons finalement consommé 280 000 € et nous maintenons ce montant pour cette année. Si nous n'utilisons que 250 000 €, nous reviendrons au niveau de 2023. Nous nous adaptons aux besoins réels. Nous suivons l'évolution de la situation, mais peut-être avons-nous besoin d'une expertise dans ce domaine, car ce n'est pas nous qui réalisons directement ce travail ?

Je vous propose de passer au vote.

*La délibération n° 205 relative à la politique de Prévention et de Protection de l'Enfance –
Budget Primitif 2025
est adoptée à la majorité par 28 voix pour et 10 voix contre.*

RAPPORT N° 206

**ACTIONS EN FAVEUR DES COLLÈGES PUBLICS, DE L'ÉDUCATION ET DE LA JEUNESSE –
ACTIONS TRANSPORTS : ÉLÈVES HANDICAPÉS, HANDIMOBILE –
BUDGET PRIMITIF 2025**

M. IESQUIRE — Engagement fort de notre mandature, nous poursuivons notre action en faveur de la jeunesse avec une attention particulière au bien-vivre des 10 300 collégiens fréquentant les 25 collèges publics et les 5 collèges privés du Département. Pour mémoire, lors de la séance du 28 novembre dernier, notre Assemblée a voté les dotations principales de fonctionnement à hauteur de 2 649 392 € pour les collèges publics et de 886 842 € pour les collèges privés.

Pour 2025, je vous propose de valider 10 022 434 € de crédits de paiement, dont 5,4 M€ pour le "Soutien aux Collèges, aux Familles et à la Jeunesse", et 4,4 M€ pour le volet "Transport Scolaire Adapté".

Avec les 5,4 M€ consacrés aux collèges et à notre politique d'accompagnement des familles, nous pourrions notamment continuer à soutenir financièrement les collèges et les familles dans le contexte actuel d'inflation, à travers nos dispositifs de dotations complémentaires pour les établissements (800 000 €) et d'aides aux familles (445 000 €), et à accompagner les sorties pédagogiques, culturelles et sportives, ainsi que les séjours des élèves dans le cadre des classes de découverte, des classes d'intégration ou de notre partenariat avec l'ODCV (soit 260 000 €).

Tout au long de l'année 2025, nous nous attacherons également à poursuivre l'action engagée depuis 3 ans dans le cadre du plan « Bien Vivre au Collège » pour fournir aux collégiens une alimentation saine, savoureuse, durable et locale : un objectif atteint pour un panier de 4 produits (pommes, pommes de terre, viande de porc et de bœuf) issus d'exploitations corréziennes, grâce à la collaboration avec la Chambre d'Agriculture, la plateforme « Mangeons 19 » et les producteurs du territoire. Nous continuerons d'améliorer le cadre de vie et d'apprentissage des élèves, à travers une programmation ambitieuse de travaux de modernisation, de sécurisation et de rénovation énergétique des bâtiments (37 M€ sur 5 ans), ainsi que des projets de végétalisation des cours et des espaces communs. Nous conduirons la transition numérique au sein des établissements, grâce à notre plan "Ambition Numérique" (2,5 M€ pour les années 2024 à 2026), qui vise à moderniser les infrastructures informatiques et à expérimenter des classes mobiles dotées de tablettes de nouvelle génération dans une douzaine de collèges pilotes. Nous encouragerons la participation des élèves à la vie de leur établissement à travers l'appel à projets écoresponsables qui, depuis son lancement en 2023, a déjà permis de soutenir 23 initiatives, mobilisant plus de 1 150 collégiens autour de thématiques telles que la protection de l'environnement, l'amélioration de la qualité de vie au collège, l'expression artistique ou l'engagement civique et solidaire. Nous préviendrons et lutterons contre le harcèlement scolaire, les cyberviolences, avec la poursuite de notre plan dédié qui porte ses fruits puisque, chaque année, une cohorte de 2 500 élèves de 6^{ème} et leurs familles sont sensibilisés à ces phénomènes et associés au combat que nous devons collectivement mener.

Enfin, je vous propose d'affecter un montant de 4,47 M€ aux actions de transport adapté aux personnes en situation de handicap : 3,47 M€ pour le transport scolaire des élèves au titre de l'année scolaire 2024-2025 et 1 M€ pour le dispositif de transport à la demande Handimobile, auquel ont recouru 246 personnes en 2024 (ce qui représente près de 1 535 courses).

Mme TROYA — Je souhaite revenir sur le dispositif d'aide à la restauration. L'enveloppe dédiée diminue une nouvelle fois cette année, sous prétexte que les familles ne la sollicitent pas. Mais est-ce une raison suffisante ? Sur le terrain, dans les collèges, les besoins ne diminuent pas. Dans mon canton, comme dans d'autres, les créances augmentent et les familles peinent à faire face. Peut-être que cette action départementale mériterait au contraire d'être renforcée et mieux accompagnée afin qu'elle remplisse réellement son objectif. Nous devrions renforcer la communication, simplifier les démarches administratives, améliorer la coopération avec les collèges et évaluer le dispositif.

M. LE PRESIDENT — Je prends le point. Nous n'avons pas parlé du dispositif, parce qu'il va dans le sens de la prise en charge. On nous reproche de ne pas prendre en charge les personnes âgées, alors que nous sommes l'un des rares départements à injecter 1,50 € par jour sur la ration alimentaire dans le cadre de l'APA. Il s'agit de dispositifs mis en place récemment, mais qui fonctionnent à plein régime. Pour le reste, nous allons examiner la situation.

Mme TAYSSE — Dans le tableau de l'Observatoire des Finances et de la Gestion Publique Locale, il apparaît clairement que la Corrèze ne considère pas la jeunesse comme une priorité. Je ne supporterai pas d'entendre l'affirmation contraire une nouvelle fois dans cette Assemblée. Je ferai un scandale. Le coût moyen par collégien est de 277 €, alors que, dans tous les départements de la Nouvelle-Aquitaine, la médiane est de 550-600 €.

M. LE PRESIDENT — Ces départements sont en faillite.

Mme TAYSSE — La jeunesse reste l'une des compétences du Département. Dans les Conseils d'Administration des collèges, le bilan est clair : les établissements « sont à l'os ». Une règle de calcul des subventions a été instaurée afin de réduire le nombre de jours de fonds de roulement. Je suis d'accord sur le principe selon lequel l'argent public ne doit pas faire l'objet d'une thésaurisation. Mais une fois la sanction appliquée, combien d'années faudra-t-il aux collèges pour récupérer leurs subventions à taux plein ? Ce n'est pas normal. Réduire une subvention est facile, mais remonter les marches pour reconquérir pleinement ses droits est beaucoup plus long. Même si l'établissement a atteint l'objectif de réduction du nombre de jours de fonds de roulement, il ne recouvre pas l'entièreté de sa subvention dans l'année qui suit. Nous sommes arrivés au bout d'un système. Je le répète : les établissements « sont à l'os ». Les chiffres de l'Observatoire me font froid dans le dos et me font honte.

M. LE PRESIDENT — Je puis vous assurer que les principaux de collèges sont ravis et nous entretenons d'excellentes relations. Je rappelle que, en 3 ans, nous avons déboursé plus de 2 M€ supplémentaires pour les collèges. Je ne parle pas d'investissements, mais de dotations en fonctionnement. Nous avons intégré les collèges dans des plans vertueux pour réduire leurs dépenses et ils en sont ravis. Néanmoins, si les économies réalisées leur permettent d'augmenter leur fonds de roulement, il est normal que les dotations soient réduites. Mais elles repartent si la situation des collèges se détériore.

Madame Annick TAYSSE quitte l'Assemblée.

Je vous propose de passer au vote.

*La délibération n° 206 relative aux actions en faveur des collèges publics, de l'éducation et de la jeunesse –
Actions transports : élèves handicapés, Handimobile –
Budget Primitif 2025
est adoptée à la majorité par 28 voix pour et 9 abstentions.*

RAPPORT N° 207

POLITIQUE CULTURELLE DÉPARTEMENTALE –
BUDGET PRIMITIF 2025

M. LESCURE — Depuis le début de notre mandature, nous soutenons de manière constante les projets portés par celles et ceux qui font vivre la culture en Corrèze. De plus, notre collectivité a entrepris une redynamisation des sites culturels emblématiques dont elle assure la gestion. Les chiffres de fréquentation partout en augmentation viennent récompenser les investissements réalisés ces dernières années et attestent de la satisfaction des Corrèziens. Afin de prolonger cette dynamique essentielle à l'attractivité de notre territoire, l'enveloppe consacrée à la politique culturelle sera de 2 206 142 € en 2025. C'est donc un budget constant de 1,5 M€ que je vous propose de valider pour soutenir les projets de nos partenaires, via nos différents dispositifs d'accompagnement : les événements à vocation départementale pour 822 400 €, le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques pour 420 000 €, les Actions Culturelles des Territoires pour 269 700 €, les Ateliers d'Éducation Artistique pour 31 900 € et les outils de sauvegarde de la valorisation du Patrimoine pour 36 500 €.

Par ailleurs, au regard de la pertinence de ces dispositifs de soutien, nous avons souhaité, d'une part, renforcer de 20 000 € le budget alloué aux ACT (Actions Culturelles des Territoires) et aux EVD et, d'autre part, reconduire l'enveloppe de 15 000 € spécifiquement dédiée aux radios associatives afin de valoriser leur rôle de lien social et d'animation des territoires.

De plus, l'année 2025 sera marquée par 2 magnifiques expositions au musée du Président Jacques CHIRAC : l'une sera temporaire et intitulée « Meubles voyageurs », conçue grâce à un partenariat avec le Mobilier National, illustrant un mobilier mémoriel en provenance des résidences présidentielles ; l'autre, baptisée « Thé ou Café », présentera une quarantaine de services en céramique issus de 25 pays, offerts en cadeaux protocolaires au Président CHIRAC. En outre, le domaine de Sédières célébrera cette année le 60^{ème} anniversaire de son rachat par le Conseil Départemental, avec deux belles expositions : la première en extérieur mettra en lumière l'histoire du site et son évolution au fil du temps ; la seconde, dans les espaces du château, rassemblera les œuvres de 5 artistes femmes originaires de notre Département. Enfin, la programmation culturelle de la saison estivale restera fidèle aux succès de ces dernières années, avec des apéros-concerts, des spectacles pour le jeune public ou de la soirée « Pépites ». Autant d'occasions de mettre en avant nos talents corrèziens et l'excellence des produits "Origine Corrèze".

Mme BOISSIERAS — Je me réjouis que les crédits soient maintenus. Ma question concerne la réunion qui a eu lieu avec les écoles de musique. Des pistes de financement ont-elles été identifiées ?

M. LESCURE — Cette réunion a été jugée tout à fait instructive par les participants. Cela nous a permis de dresser l'état des lieux des écoles de musique du Département. Nous avons retenu le principe d'une réunion à Sédières qui devrait être programmée dans le courant de l'année 2025 pour approfondir notre échange. Nous examinerons ensuite les propositions que nous pourrions soumettre à cette Assemblée.

M. LE PRÉSIDENT — Nous avons alloué quelques fonds aux écoles de musique qui rencontraient des difficultés financières, mais il faut examiner la situation de manière structurelle. Le travail est en cours.

*La délibération n° 207 relative à la politique culturelle départementale –
Budget Primitif 2025
est adoptée à la majorité par 37 voix pour.*

RAPPORT N° 208

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES — BUDGET PRIMITIF 2025

Mme CORNELISSEN — Gardiennes de la mémoire locale, les Archives Départementales collectent, conservent, classent, diffusent et valorisent les documents produits et reçus par les services publics corréziens. Leur fonds compte actuellement quelque 17 kilomètres linéaires de documents papier et près de 10 téraoctets de données électroniques.

En 2025, leur mission prioritaire restera, comme chaque année, la bonne conservation et l'enrichissement des collections existantes, ainsi que la restauration et la numérisation des documents, notamment les plus fragiles, pour en garantir l'accessibilité des hauts usagers. Nous poursuivrons, par ailleurs, notre soutien aux communes afin de les accompagner dans la restauration de leurs archives et préserver ainsi le patrimoine local.

La mise en valeur des fonds se traduira, en outre, à travers des expositions et des publications destinées à toucher un public le plus large possible. À cet égard, les Archives Départementales accueillent, dès aujourd'hui, une très belle exposition intitulée « Louis et Marc CHADOURNE : écrire le monde de la Corrèze à l'Outre-mer », organisée en partenariat avec l'Association des Amis de CHADOURNE, rendant hommage à ces 2 écrivains corréziens, dont les parcours littéraires et personnels ont été profondément marqués par le voyage, ainsi que le retour aux sources. J'invite chacune et chacun d'entre vous à assister au vernissage de cette exposition à 16 h 30, à l'issue de notre séance plénière.

L'année 2025 sera également marquée par une exposition estivale, originale, ludique et colorée intitulée « Corrèze Circus Tour, en piste sur les traces des plus grands cirques », qui plongera les visiteurs dans l'histoire du cirque en Corrèze, de Buffalo Bill aux grandes troupes du XX^{ème} siècle.

Enfin, après la mise en place en mai 2024 d'un portail unique de Gestion de la Relation Usager (GRU), pour faciliter les recherches et améliorer le suivi des quelque 1 500 demandes annuelles qui leur sont adressées, les Archives Départementales vont finaliser, d'ici la fin de l'année, la refonte de leur site internet avec, à la clé, une interface modernisée et de nouvelles ressources mises en ligne.

Pour mettre en œuvre ces différents projets, je vous propose d'allouer une enveloppe de 155 600 € aux Archives Départementales en 2025.

*La délibération n° 208 relative aux Archives Départementales -
Budget Primitif 2025
est adoptée à la majorité par 37 voix pour.*

RAPPORT N° 209

BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE — BUDGET PRIMITIF 2025

Mme VIDAL — La Bibliothèque Départementale joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre d'une politique culturelle de proximité pour tous et partout, notamment en milieu rural, en proposant une offre diversifiée qui s'appuie sur un réseau de 104 bibliothèques et 29 écoles. Les années 2025 et 2026 seront des années de transition essentielles pour la Bibliothèque Départementale.

Nous allons tout d'abord conclure avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) un Contrat Départemental de Lecture pour dresser le bilan et élargir la réflexion aux nouvelles attentes et pratiques culturelles des usagers et partenaires. Suite au travail de réflexion prospectif engagé dès 2024, nous finaliserons notre Schéma Départemental de Lecture Publique avec nos partenaires.

En parallèle, soucieux de fournir un service de qualité aux Corrèziens, nous continuerons, dans le cadre de la médiathèque numérique de la Corrèze, à proposer une offre de ressources numériques qui s'enrichira cette année d'un bouquet « Théâtre et spectacles vivants ».

Enfin, nous prolongerons notre partenariat avec le réseau des bibliothèques corréziennes de lecture publique à travers l'organisation du festival itinérant « Coquelicot », du "Mois du Film Documentaire", du programme "Jeunes en Librairie", du "Prix de l'Album Jeunesse" et du "Prix des Lecteurs Corrèziens". La fréquentation de ces événements montre qu'ils ont trouvé leur public, contribuant ainsi au rayonnement de la culture et de la lecture publique dans notre Département.

Pour réaliser l'ensemble de ces actions en 2025, je vous propose d'allouer à la Bibliothèque Départementale une enveloppe totale de 292 629 €.

M. LE PRESIDENT — Merci à ces services qui effectuent un travail remarquable.

Je vous propose de passer au vote.

*La délibération n° 209 relative à la Bibliothèque Départementale -
Budget Primitif 2025
est adoptée à la majorité par 37 voix pour.*

RAPPORT N° 210

POLITIQUE SPORTIVE DÉPARTEMENTALE — BP 2025 — SOUTIEN AUX SPORTS

M. DARTHOU — J'adresse au préalable une pensée à Jean-Jacques LAUGA.

Chaque année, le Département réaffirme son soutien constant au monde sportif corrézien, convaincu que le sport constitue un facteur essentiel de santé, de cohésion sociale, de dynamisme territorial et d'épanouissement individuel. Cette année encore, nous vous proposons de poursuivre notre engagement au service d'une politique sportive ambitieuse, en allouant un budget global de 1 610 181 €. Ce budget, sanctuarisé dans le cadre de notre mandature, nous permet d'accompagner les projets des sportifs corréziens, professionnels ou amateurs, de conforter la vitalité de nos clubs et de poursuivre nos actions en faveur du sport bien-être et des activités de pleine nature.

En 2025, notre priorité sera d'apporter un soutien de 1 383 300 € (+ 4 % par rapport à l'année passée) aux mouvements sportifs incarnés par 52 comités départementaux, 25 clubs "élites", 266 clubs corréziens, 63 sportifs de haut niveau représentant 16 disciplines, ainsi que 21 sections sportives issues des 17 collèges corréziens.

Nous consacrerons une enveloppe de 115 000 € à l'accompagnement des grands événements sportifs. À cet égard, soucieux d'ancrer durablement le sport dans le quotidien de nos citoyens, nous souhaitons prolonger l'élan des Jeux Olympiques et Paralympiques sur notre territoire. Ainsi, dans le cadre de la programmation « Paris 2024-Héritage », le Département participera à la semaine olympique à Saint-Pantaléon-de-Larche ainsi qu'à la "Journée Olympique" à Tulle.

Autant d'occasions de rappeler notre attachement au sport santé, vecteur de lien social et de bien-être pour les Corréziens de tout âge de leur vie.

Dans ce même esprit, nous organiserons de nouvelles balades secrètes suite à une édition 2024 particulièrement réussie, démontrant l'engouement pour ce format qui allie la découverte de parcours éphémères et la dégustation de produits "Origine Corrèze".

Enfin, pleinement engagés en faveur des sports nature, nous leur dédions 190 000 € afin d'accompagner les 8 stations et structures labellisées, faciliter l'accès des jeunes aux pratiques de pleine nature et soutenir les projets d'investissement portés par les associations et les collectivités locales.

En cohérence avec notre nouveau Schéma Départemental de Mobilité Douce, une manifestation sera organisée le 11 juillet prochain au domaine de Sédières pour le lancement officiel des Voies Vertes Pâles.

À travers ces différentes actions, le Département de la Corrèze réaffirme son statut de partenaire de tous les sports, toujours présent aux côtés des clubs, des joueurs et des bénévoles qui contribuent activement à l'animation et au bien-vivre de notre territoire tout au long de l'année.

M. LE PRÉSIDENT — Je vous propose de passer au vote.

*La délibération n° 210 relative à la politique sportive départementale -
BP 2025 - Soutien aux sports
est adoptée à la majorité par 37 voix pour.*

RAPPORT N° 301

ROUTES ET INFRASTRUCTURES — BUDGET PRIMITIF 2025

M. TAGUET — L'amélioration du réseau routier départemental est une des priorités du Département pour apporter aux Corrégiens des routes plus sûres et mieux entretenues. Depuis 10 ans, ce choix s'est traduit par une augmentation progressive et régulière des investissements sur les routes pour atteindre plus de 30 M€ depuis l'an passé, contre 14 M€ entre 2015 et 2018.

Pour 2025, nous poursuivons cette dynamique avec 4 axes prioritaires : le renforcement de notre action pour rénover le réseau, améliorer la qualité et la sécurité des routes, avec un entretien et une modernisation du patrimoine routier ; l'amélioration du réseau secondaire avec une enveloppe dédiée ; un volet important pour la sécurisation du réseau et des infrastructures, falaises en bordure de route, ouvrages d'art et murs de soutènement... ; la poursuite des grands projets du plan "Routes 2030".

S'agissant d'abord de l'entretien et de la modernisation du patrimoine routier, 12,55 M€ seront consacrés à ce volet.

En parallèle, nous poursuivons notre programme spécifique pour le réseau des routes secondaires, en lien avec l'évolution des trafics observés et en prenant en compte les chaussées particulièrement impactées par les mouvements de terrain. Pour répondre à cet objectif, une enveloppe pluriannuelle de 20 M€ sur 4 ans a été mise en place en 2023 et 5 M€ seront mobilisés pour cette année.

La sécurité est aussi au cœur de nos préoccupations et 3,3 M€ sont mobilisés pour conduire les opérations de sécurisation du patrimoine et des infrastructures, avec la sécurisation des tunnels, la sécurité et le confortement des falaises, ou encore les aménagements de traverses de bourgs et de sécurité routière.

Par ailleurs, nous poursuivons aussi notre plan Routes 2030 qui comprend notamment les projets suivants. Le contournement de Lubersac, visant à délester le bourg de la commune d'un trafic de poids-lourds important, est actuellement en phase de travaux, et un projet de couverture photovoltaïque de la voie également à l'étude. Le projet de déviation de la RD 901 à Varetz a vu son tracé validé par notre Assemblée en juillet 2024. Les études environnementales, réglementaires et techniques seront poursuivies en 2025 avec la désignation d'un maître d'œuvre pour l'opération. Le projet de déviation de Meymac se poursuivra en 2025 avec la finalisation des études environnementales, réglementaires et techniques et la désignation également d'un maître d'œuvre pour l'opération. Pour le contournement de Noailles, les études préalables ont été réalisées. Cette opération sera évaluée fin 2025 au regard de l'impact de la déviation de Malemort et de l'évolution du trafic sur le sud du Département.

Nous poursuivons nos investissements autour du Viaduc des Rochers Noirs afin de favoriser l'accès et les abords de ce site suite à l'achèvement, en septembre 2024, du chantier de sauvegarde et de réhabilitation, pour un montant de 800 000 €. Ces travaux seront achevés fin juin 2025. Par ailleurs, afin de développer un réseau de mobilité douce et répondre aux aspirations des Corrégiens en la matière, une enveloppe de 1,05 M€ sera mobilisée pour l'aménagement des Voies Vertes Pâles sur l'ensemble du territoire.

Au global, nous poursuivons donc notre dynamique pour améliorer et sécuriser le réseau routier départemental avec des investissements renforcés à hauteur de 32,5 M€ en 2025. S'agissant du fonctionnement, je vous propose un budget de 6,863 M€ pour l'entretien du patrimoine, du matériel et la gestion du service hivernal.

Mme VALLEE — Il convient de souligner plusieurs opérations d'aménagement significatives pour cette année : le réaménagement du site du Viaduc des Rochers Noirs, la sécurisation des voies structurantes, l'amélioration des axes secondaires et le lancement de la déviation de Lubersac. J'ai également noté la finalisation tant attendue des études environnementales sur la déviation de Meymac. Les besoins sont conséquents sur l'ensemble du territoire. Le budget

dédié aux routes et aux infrastructures bénéficie d'une dotation significative et stable. À ce titre, les grandes opérations routières représentent cette année 37 % de ce budget, avec une hausse de 5 M€.

Cela étant dit, il serait pertinent d'accorder une attention particulière aux ouvrages d'art, qui nécessitent une vigilance accrue afin d'éviter l'accumulation de retard dans les interventions. La dotation pour ce poste connaît une baisse de plus d'1 M€ cette année, en contrepartie d'une augmentation équivalente dédiée au développement des Voies Vertes Pâles, essentiellement pour la pose de panneaux de signalisation.

Les interventions menées sur le réseau secondaire, dont l'état justifie une mobilisation renforcée, participent bien sûr à une meilleure équité territoriale à l'échelle des cantons. Des difficultés perdurent. J'espère qu'elles seront résorbées cette année.

Nous voterons ce rapport, Monsieur le Président.

M. TAGUET — Concernant les ouvrages d'art, nous effectuons un diagnostic régulier. Nous adaptons le budget en fonction des opérations à réaliser, de leur importance ou urgence. L'année dernière, nous avons traité la tranchée couverte et plusieurs tunnels. Nous avons également refait des ponts. Le budget s'ajuste aux besoins. Le programme pour l'année prochaine est déjà établi et ne connaît pas de variation significative d'une année sur l'autre.

Concernant les cantons, depuis 10 ans que je suis en charge des routes, aucun traitement différencié n'a été établi. Nous avons investi 3 M€ au cours des dernières années dans l'Yssandonnais. Cette année, j'ai régulièrement rencontré les Maires du territoire et je me suis engagé sur les travaux à réaliser. Depuis 2 ans, nous investissons massivement dans le bas du Département pour rattraper le retard. Nous veillons à un traitement équitable.

M. LE PRÉSIDENT — Nous devons nous accorder sur les priorités. 3 ou 4 cantons nécessitent une attention encore plus particulière.

Mme VALLEE — Je ne sous-entends nullement une pratique de clientélisme. Mais les travaux participent à l'équité sur l'ensemble du territoire. Je pense qu'il faut y accorder une attention particulière.

M. LE PRÉSIDENT — Nous sommes d'accord et cette attention est réelle. Nous allons la renforcer. Nous passons au vote.

*La délibération n° 301 relative aux Routes et Infrastructures –
Budget Primitif 2025
est adoptée à la majorité par 37 voix pour.*

RAPPORT N° 302

BÂTIMENTS ET MOYENS GÉNÉRAUX — BUDGET PRIMITIF 2025

M. TAGUET — Notre Département conduit une politique volontariste en matière de gestion et de modernisation de notre patrimoine bâti, qui compte quelque 300 bâtiments, avec une attention particulière portée aux collèges et aux infrastructures départementales. Ces dernières années, l'effort d'investissement s'est progressivement intensifié, permettant d'améliorer l'accessibilité, la performance énergétique et la sécurité des bâtiments. Cet effort se traduit par un grand plan pluriannuel de 37 M€ lancé en 2023, avec notamment l'investissement dans les collèges qui a doublé, passant de 4 à 8 M€ par an.

Engagés dans une démarche de transition écologique et énergétique, nous accordons une nouvelle priorité à l'autoconsommation et à la production d'énergie renouvelable en circuit court, affirmant ainsi l'engagement du Département en faveur d'une transition écologique ambitieuse et pragmatique. Cela représente un enjeu très important, avec une volonté forte d'adapter et d'améliorer ce patrimoine, notamment vis-à-vis du changement climatique, avec des budgets en forte hausse ces dernières années, de 2,5 M€ en 2019 à 11,5 M€ proposés en 2025.

Cette année encore, nous faisons donc le choix de renforcer notre action à travers un budget très ambitieux, avec pour priorité la poursuite de la rénovation énergétique, la mise en accessibilité et la modernisation des collèges dans le cadre du plan « Bien vivre aux collèges » pour 8,5 M€.

Plus largement, nous savons que l'énergie est un enjeu essentiel et nous poursuivons le déploiement des moyens de production d'énergie renouvelable sur nos bâtiments, en complément des mesures de sobriété énergétique qui nous permettent une économie globale de 10 % par rapport à l'an passé. Cela se traduit en 2024 sur les sites emblématiques de Marbot et du musée du Président Jacques CHIRAC à Sarran, mais également aux Archives départementales, à la Maison de l'Autonomie, au Collège de Beynat et à la Maison du Département d'Ussel : 131 mégawatts/heure ont été produits depuis les différentes mises en service. Nous poursuivons cette démarche en 2025 avec 11 nouveaux sites.

Enfin, s'agissant du fonctionnement, les coûts de l'énergie représentent les principales charges. Néanmoins, une enveloppe de 4,6 M€ y sera consacrée (en baisse d'environ 11,5 % par rapport au BP 2024). Parallèlement, nous prévoyons 1,4 M€ de recettes liées aux loyers générés par le patrimoine départemental.

Mme VALLEE — Le budget est stable en investissement et en dépenses par rapport à l'année dernière, avec une légère diminution sur le fonctionnement. Je note une hausse considérable du poste des assurances à hauteur de 54 %, soit 1,19 M€. Concernant l'énergie, la situation interpelle : en 2 ans, la facture d'électricité a progressé de 44 %, malgré une diminution de 8 % de la consommation. Cela montre bien l'ampleur des tensions actuelles sur le coût de l'énergie. Face à cela, des réponses concrètes ont commencé à émerger. Les premiers sites ont été équipés en panneaux photovoltaïques et sont désormais en production. Quel retour sur investissement peut-on attendre ? Dispose-t-on de chiffres ? Serait-il possible d'obtenir un calendrier sur les bénéfices à long terme ?

M. LE PRESIDENT — Je prends le point.
Nous passons au vote.

*La délibération n° 302 relative aux Bâtiments et moyens généraux -
Budget Primitif 2025
est adoptée à la majorité par 37 voix pour.*

RAPPORT N° 303

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE — BUDGET PRIMITIF 2025

Mme ROME — Dès 2016, nous nous sommes attelés à faire de la Corrèze un des premiers départements ruraux à déployer l'accès au Très Haut Débit sur son territoire afin de répondre aux enjeux essentiels d'attractivité inhérents aux usages du numérique, aussi bien pour les acteurs économiques que pour les services publics et tous les Corrèziens.

Ainsi, notre programme "Corrèze 100 % Fibre", fruit d'un engagement public et d'un portage politique fort, a permis dès 2021 l'installation d'une infrastructure performante. Aujourd'hui, 4 ans après l'achèvement des travaux, 100 % des foyers sont raccordables et plus de 45 000 abonnements ont déjà été souscrits, soit 69 % du marché pertinent (hors logements vacants et résidences secondaires). Environ 600 foyers et entreprises supplémentaires se raccordent au réseau public chaque mois.

Au-delà de cette réussite commerciale qui démontre toute la pertinence du modèle créé, "Corrèze 100 % Fibre" est aussi une réussite sur le plan financier, avec la poursuite du remboursement par DORSAL des avances financées par les collectivités corréziennes, avec respectivement 1,2 M€ pour les EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) et 421 000 € qui seront perçus par le Conseil Départemental en 2025.

Pour la téléphonie mobile et concernant le programme New Deal, 43 sites ont déjà été sélectionnés en Corrèze, sur proposition du Conseil Départemental, dans le cadre des quotas des années 2018 à 2024 alloués par l'État. 28 sont déjà en service, 6 le seront cette année. Pour le quota 2025, deux nouveaux sites seront proposés.

Enfin, fidèles à notre engagement de mandature, nous avons renforcé la sécurité de proximité face à la recrudescence des actes de délinquance, qui n'épargne plus nos campagnes. Pour cela, nous avons mis en œuvre notre Centre de Supervision Départemental, un des premiers centres de supervision installés au niveau d'un département rural. Aujourd'hui, 200 caméras sont déjà en service et près de 400 caméras supplémentaires seront installées en 2025.

Pour mettre en œuvre ces actions, un budget de 1 227 662 € vous est proposé.

Mme VALLEE — S'agissant de la position du Département vis-à-vis du Syndicat Mixte DORSAL, il semblerait que la Corrèze, tout comme la Haute-Vienne, envisagent de quitter le Syndicat, et qu'une étude soit cofinancée avec le Département de la Haute-Vienne. Pouvez-vous nous expliquer ce désengagement ?

M. LE PRÉSIDENT — Il ne s'agit pas d'un désengagement. La Haute-Vienne a effectué un travail avec tous ses EPCI et les autres membres de DORSAL et, forte d'une unanimité, a demandé une réunion avec la Corrèze, puis avec la Creuse, pour examiner les possibilités. Je suis favorable à une sortie du Syndicat pour notre Département. Cela nous remettrait tous au même niveau. DORSAL gère à la fois le RIP (Routing Information Protocol) 1 (les anciens pylônes qui ne servent plus), et le RIP 2 qui concerne la fibre. Or, la fibre fait l'objet d'un budget annexe au sein de notre Département. Lors du lancement de la fibre, un grand débat s'était établi avec la Haute-Vienne, qui s'opposait à ce que nous contractions des emprunts pour finaliser le financement du chantier. C'est ainsi que les budgets annexes ont été créés (pour éviter à chacun de prendre des risques pour les autres).

Aujourd'hui, nous sommes d'accord pour mener une étude afin de savoir si nous sommes capables de scinder RIP 1 et 2. Si, avant 2029 (c'est-à-dire la fin du RIP 1), nous sommes en mesure de réaliser cette sortie et qu'elle se révèle pertinente, nous examinerons la situation avec les autres actionnaires corréziens. J'ai donc donné mon accord de principe pour poursuivre l'étude. Comme la Présidente de la Creuse s'est rétractée, nous allons financer l'étude à 2.

Depuis, nous sommes tacitement convenus, avec la Haute-Vienne, que les budgets annexes de chaque Département suivraient la position du Département concerné : lorsqu'un Département votera contre quelque chose dans son budget annexe, nous voterons également contre. Ainsi, chacun pourra appliquer ses propres politiques et non pas les décisions de DORSAL ou de la Région. Le véritable enjeu concerne aujourd'hui les RIP 2, l'État et l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques, des Postes et de la distribution de la presse), qui favorisent excessivement Orange et les opérateurs. Ils nous pénalisent, parce que nous sommes restés publics. Nous estimons que NATHD et la Région ne sont pas assez proactifs sur ce sujet, ce qui explique les tensions. Néanmoins, nous avons récemment alerté Alain ROUSSET sur le fait que cette situation pourrait coûter 140 M€ par an. Il nous a d'abord pris pour des fous furieux, mais maintenant il nous prend au sérieux.

Trop d'acteurs se désintéressent de la fibre, parce qu'ils sont principalement desservis par Orange. Pour rappel c'est l'adjoint au Maire de Bordeaux qui préside le Syndicat. Nous n'avons pas tout à fait les mêmes réflexes et ne partageons pas les mêmes cultures, ce qui peut parfois engendrer des frictions. Il ne s'agit pas d'un problème politique. Chacun dispose de son propre ADN (Acide Désoxyribonucléique), sa propre façon de fonctionner, mais les plus gestionnaires d'entre nous tirent la sonnette d'alarme. L'objectif principal est de maintenir un service public.

Orange est passée de 500 000 € à 3 M€ par an. Le système est devenu une véritable manne pour cette entreprise qui refuse de nous vendre les infrastructures. Avant l'arrivée de la nouvelle direction, nous avons une ouverture sur ce sujet. Je crains qu'avec la fin progressive du réseau cuivre, son entretien soit encore plus négligé. Nous abordons cette problématique lors des réunions cantonales.

La gestion de DORSAL a toujours été complexe, dès sa création, pour des raisons politiques initialement, et maintenant pour d'autres motifs. Actuellement, la Haute-Vienne et la Corrèze sont en accord, ce qui est une première après des années de conflit. Nous restons attachés au service public, mais la Haute-Vienne est moins concernée, car elle est déjà largement couverte par Orange. Malgré les nombreuses difficultés liées à la multiplicité des opérateurs et intervenants, nous avons réussi à déployer la fibre sur l'ensemble de notre territoire. Néanmoins, nous ne sommes pas au bout de nos peines.

Je vous propose de passer au vote.

*La délibération n° 303 relative à l'Aménagement Numérique du Territoire -
Budget Primitif 2025
est adoptée à la majorité par 37 voix pour.*

Je reviens sur la révision des plans APA. Nos équipes ont pour consigne de ne pas réduire les heures déjà attribuées lors des révisions, même en cas de dépassement des plafonds adoptés. Depuis le 1^{er} février 2025, 210 révisions ont été effectuées, 1 252 heures mensuelles supplémentaires ont été accordées pour 107 demandes, avec une moyenne de 12 heures par demande. 28 révisions ont entraîné des baisses d'heures, totalisant 180 heures, à la demande des bénéficiaires. Nous allons analyser en détail ces 28 baisses. 75 plans n'ont connu ni hausse ni baisse du nombre d'heures. Les révisions sont liées à la prise en charge du matériel à usage unique, de la téléassistance, ou des changements de prestataires ou de mode d'intervention. Nous tiendrons un tableau de bord régulier. Si vous avez connaissance de cas particuliers, n'hésitez pas à nous les remonter pour que nous puissions les examiner en détail.

RAPPORT N° 304

CORRÈZE NUMÉRIQUE : USAGES ET SERVICES — BUDGET PRIMITIF 2025

Mme ROME — Dans la continuité de notre politique pour l'accès de tous les Corrèziens au Très Haut Débit, avec notamment le programme "Corrèze 100 % Fibre", nous portons également une action de développement des usages et services numériques afin de faciliter leur appropriation par le plus grand nombre en réduisant la fracture numérique. Pour répondre au développement du numérique et renforcer les compétences digitales des Corrèziens, nous avons mis en place les ateliers numériques animés en proximité à travers les Maisons du Département. Pour toucher un public plus large, nous reconduirons également l'initiative "Cyb'air", consistant à proposer des ateliers numériques en plein air via une approche ludique.

Afin de renforcer l'efficacité et la montée en compétences du personnel départemental, nous proposerons des formations spécialisées, destinées aux agents de la collectivité et élus, couvrant des thématiques clés comme la cybersécurité, l'intelligence artificielle ou encore la communication digitale.

Au-delà de la formation aux usages numériques, nous soutenons aussi les porteurs de projets avec le programme BOOST'Projets qui les accompagne, les informe et les conseille pour développer leur activité. Depuis son lancement en 2020, le programme a enregistré plus de 5 000 participants et, en 2024, il a aidé plus de 1 500 acteurs locaux à améliorer leur communication digitale, et à structurer leur activité à travers 85 webinaires et 13 ateliers. 100 % d'entre eux recommandent le programme à leurs pairs et 35 % ont découvert le programme via le bouche-à-oreille.

Avec l'application « La Corrèze dans ma poche », nous proposons aussi un outil qui regroupe toutes les informations et les services utiles sur le Département, à la fois pour les Corrèziens, mais aussi les touristes. L'application compte plus de 18 000 téléchargements depuis 2021 et près de 7 000 utilisateurs réguliers.

Enfin, après le succès de ses 2 premières éditions, nous renouvelerons la MIC (Mission Innovation Corrèze), événement annuel réunissant acteurs locaux, professionnels et grand public pour explorer les avancées technologiques et promouvoir un usage responsable du numérique. En 2025, il sera élargi au thème de l'innovation avec des espaces de démonstration et des débats qui seront certainement riches et sources de réalisation.

Pour mettre en œuvre ces actions, nous vous proposons un budget de 45 200 €.

M. LE PRESIDENT — Je vous propose de passer au vote.

*La délibération n° 304 relative à Corrèze Numérique : usages et services –
Budget Primitif 2025
est adoptée à la majorité par 37 voix pour.*

RAPPORT N° 305

AIDES AUX COLLECTIVITÉS — BUDGET PRIMITIF 2025

M. PETIT – Garants de l'aménagement et du développement équilibrés de notre territoire, nous avons fait de notre politique d'aide aux collectivités une priorité avec 2 ambitions : améliorer le cadre de vie des Corrèziens et soutenir l'activité économique et l'emploi en Corrèze. Depuis 2018, nous avons fait le choix de renforcer les aides accordées et de proposer une meilleure lisibilité pour les collectivités corréziennes, avec une contractualisation pluriannuelle qui fait aujourd'hui du Département le premier financeur des communes en Corrèze.

En effet, de 40 M€ sur la période 2018-2020, notre enveloppe a été une première fois renforcée à hauteur de 48 M€ entre 2021 et 2023, puis une nouvelle fois sur la période actuelle 2023-2025 pour atteindre un soutien de 69 M€. Ces 3 contractualisations ont permis de soutenir plus de 4 500 projets, générant 350 M€ de travaux en Corrèze.

Pour rappel, cette enveloppe se décline en 45 M€ pour les projets des collectivités au titre de la contractualisation, 10,5 M€ pour la voirie, 10 M€ pour l'eau, 2,3 M€ au titre de la rénovation de l'éclairage public en partenariat avec nos 2 Syndicats, la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie et le Syndicat de la Diège), et 1 M€ pour la supervision. De plus, grâce à des procédures d'instruction souples et rapides, chaque collectivité peut disposer rapidement du versement des aides sollicitées. Ce dispositif de contractualisation plébiscité se termine en fin d'année 2025 et nous avons la volonté de poursuivre la même qualité d'accompagnement dans les années à venir.

Ainsi, le cadre général de notre prochaine contractualisation, après sondage des élus locaux lors des réunions cantonales, sera annoncé au Carrefour des Collectivités les 19 et 20 juin prochains à l'Espace des 3 Provinces à Brive. S'agissant plus particulièrement des aides au titre de la politique de l'eau, un nouveau contrat de progrès avec l'Agence de l'Eau pour la période 2025-2027 sera présenté en juillet prochain. Ainsi, par anticipation, il vous est proposé, d'ores et déjà, d'ouvrir une enveloppe financière à hauteur de 5 M€ pour couvrir les aides départementales qui viendront en complément des aides de l'Agence de l'Eau dans le cadre de son Plan Départemental de Gestion de l'Eau.

Mme VALLEE — D'un côté, nous observons le dynamisme des communes soutenues par l'accompagnement constant du Conseil Départemental et, de l'autre, il est difficile de ne pas remarquer l'accroissement des avenants et le grand nombre d'opérations contractualisées qui, malheureusement, n'aboutissent pas. En effet, 25 % des opérations contractualisées ne sont finalement pas présentées et 15 % des projets subventionnés subissent des modifications en cours de route. Lors des réunions cantonales, vous proposez aux maires de poursuivre le dispositif encore 1 an, jusqu'aux élections municipales. Je considère que cette proposition est sage, qu'elle permet d'éviter la programmation d'enveloppes financières qui risqueraient de ne pas être validées par les futurs conseils municipaux. Quoi qu'il en soit, lors de la plénière de juillet, nous aurons l'opportunité d'examiner les aides pour l'eau. Cependant, dès aujourd'hui, nous voterons pour le cadre financier qui nous est proposé.

M. LE PRESIDENT — Je vous propose de passer au vote.

*La délibération n° 305 relative aux aides aux collectivités -
Budget Primitif 2025
est adoptée à la majorité par 37 voix pour.*

RAPPORT N° 306

POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DE L'HABITAT — BUDGET PRIMITIF 2025

M. PEYRET — Depuis plusieurs années, notamment depuis les crises sanitaires et énergétiques auxquelles nous avons dû faire face, le logement est devenu l'une des principales préoccupations des Corrèziens face aux enjeux sociaux, environnementaux et économiques qu'il représente. Ainsi, nous avons fait le choix d'accompagner les Corrèziens à chaque étape clé de leur parcours résidentiel, avec une politique habitat qui s'inscrit dans la durée, sur le principe de la prise en compte des enjeux actuels pour répondre aux évolutions sociétales de demain.

Cet engagement aux côtés des Corrèziens a pris tout son sens lorsque, au plus fort de la crise et alors que les factures d'énergie flambaient, nous avons lancé notre programme "Corrèze Bouclier Énergétique", une solution de proximité afin de réorienter nos aides aux Corrèziens vers la rénovation énergétique et la production d'énergie renouvelable.

Concernant nos aides à l'habitat, le bilan pour 2024 enregistre 488 dossiers de particuliers pour un montant de 1 229 000 €. Cette dynamique marque une augmentation significative de l'activité par rapport à 2023, avec une hausse de presque 50 % du nombre de dossiers traités et une augmentation de plus de 60 % du montant des aides engagées. Pour le parc public, 451 logements aidés pour un montant de 1 161 000 € et 3 M€ de titres participatifs ont été délivrés à Corrèze Habitat.

Face à la progression des besoins, nous allons conforter notre action en faveur de l'Habitat des Corrèziens en 2025. Nous renforcerons notre accompagnement avec la poursuite de "Corrèze Bouclier Énergétique" par le parc privé et le parc public, notamment en ce qui concerne les travaux d'isolation renforcée. Dans la continuité de Corrèze Autonomie, nous accompagnerons les personnes en perte d'autonomie et les seniors dans leur choix de rester à domicile, avec des aides renforcées pour adapter le logement, une limite d'âge abaissée à 65 ans pour les aides s'adressant aux seniors et des conditions de mobilisation des aides assouplies pour plus de flexibilité.

S'agissant de Corrèze Habitat, l'Office poursuivra ses programmes d'investissement, tant en construction qu'en réhabilitation, et nous apporterons cette année 847 000 € en aides directes et 2 300 000 € en titres participatifs. Néanmoins, la situation financière de l'Office nécessite un travail approfondi qui sera conduit sur le deuxième trimestre 2025 pour nous permettre de fixer de nouvelles perspectives. Par ailleurs, le Département porte, en copilotage avec l'État, le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées 2023-2027, qui a pour objectif de favoriser l'insertion dans le logement des Corrèziens les plus fragiles. Le Fonds de Solidarité Logement et le Fonds Commun Logement sont les outils financiers du Plan, gérés par le Département et près de 2 000 aides ont été accordées en 2024 au titre de ces 2 fonds, pour un total de 1 060 843 €.

Enfin, le Département confirme son partenariat avec les Services Habitat Jeunes. Il accompagnera en 2025 les 184 places des 3 structures de Brive, Égletons et Tulle, à hauteur de 1 69 680 €.

Au total, ce sont 4 333 034 € en investissement et 775 450 € en fonctionnement qui vous sont proposés d'affecter à la politique de l'habitat 2025.

*La délibération n° 306 relative à la politique départementale de l'habitat -
Budget Primitif 2025
est adoptée à la majorité par 36 voix pour et 1 non-participation au vote.*

RAPPORT N° 307

DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES — ANNÉE 2025

M. PEYRET — Fiers de notre Département et de ses richesses, nous nous engageons au quotidien pour développer son attractivité, aussi bien pour renforcer notre économie que pour attirer de nouveaux habitants. Pour conduire cette politique de développement et d'attractivité depuis plusieurs années, nous savons aussi pouvoir compter sur l'engagement de nombreux acteurs et partenaires que nous soutenons pleinement pour œuvrer ensemble en faveur de la Corrèze et des Corrèziens.

S'agissant d'abord du volet attractivité du territoire, nos 2 principaux dispositifs sont la marque "Origine Corrèze" et la conciergerie "Corrèze Accueil". Avec "Origine Corrèze", créée en 2019 avec les chambres économiques, nous avons su créer un collectif de producteurs et valoriser nos savoir-faire locaux. Aujourd'hui, la marque compte plus de 316 entreprises et 1 100 produits labellisés. Sur la période 2025-2027, nous lançons l'Acte II de la marque avec pour objectif de consommer local en Corrèze tout en renforçant notre attractivité au plan national. Avec la conciergerie "Corrèze Accueil" initiée en 2021, nous avons accompagné plus de 1 000 projets d'installation résidentielle. Le bilan de ce dispositif est positif, avec 440 familles accueillies en 2024. En 2025, nous accompagnerons la montée en puissance des dispositifs pilotés par les Communautés de Communes en adaptant et en réorientant nos moyens d'actions, avec pour objectif de favoriser les reprises d'activités économiques.

Au-delà de ces 2 dispositifs phares, nous renforçons également l'attractivité de la Corrèze en soutenant les nombreux acteurs qui font la richesse du quotidien. Dans ce cadre, nous renouvelons notre partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour l'accompagnement des entreprises, la dynamique de nos bourgs et le soutien de l'emploi.

Enfin, l'attractivité de la Corrèze, nous la renforçons aussi avec un soutien aux communes et aux intercommunalités, avec un panel de services pour les accompagner dans la réalisation de leurs projets au profit de la qualité de vie des Corrèziens. À cette fin, chaque commune bénéficie d'une ingénierie globale de soutien financier avec, au cœur de ce dispositif, la contractualisation 2023-2025 ; d'une ingénierie d'optimisation des financements, et notamment le Fonds Social Européen ; d'une ingénierie touristique avec l'Agence Corrèze Tourisme ; la mise à disposition de 4 chargés de projets de développement quotidiennement au service des communes pour les aider dans le montage et la réalisation de leurs projets.

Au global, il vous est proposé d'adopter le budget suivant au titre de notre politique de développement et d'attractivité du territoire : 2 549 000 € en dépenses et 1 450 000 € en recettes au titre du Fonds Social Européen.

M. LE PRESIDENT — Je vous propose de passer au vote.

*La délibération n° 307 relative au développement et à l'attractivité des Territoires -
Année 2025
est adoptée à la majorité par 37 voix pour.*

RAPPORT N° 308
TOURISME — BUDGET PRIMITIF 2025
CONVENTION DE PARTENARIAT CORRÈZE TOURISME

Mme AUDEGUIL — Avec son caractère préservé, la qualité de ses paysages, son offre de visites insolites, son terroir et ses activités de pleine nature, la Corrèze dispose de nombreux arguments pour répondre aux nouvelles attentes touristiques des Français.

Depuis le début de notre mandature, nous nous attachons à façonner notre beau Département et à mettre en valeur ses atouts, que cela passe par la conduite de projets d'ampleur en faveur de notre patrimoine, comme la restauration du Viaduc des Rochers Noirs, ou par le projet stratégique "Ambition Tourisme 2023-2028", adopté à l'unanimité en juillet 2023 et visant à accompagner les acteurs du tourisme de notre Département, selon une feuille de route claire, ambitieuse et résolument tournée vers l'avenir.

Quelques chiffres marquants témoignent de cette dynamique : 7,15 millions de nuitées enregistrées, soit une fréquentation stable (+ 0,8 %) ; progression de la plupart des hébergements marchands : + 4 % pour les campings, + 5 % pour les gîtes de France, + 14 % sur Airbnb/Abritel, - 3 % pour l'hôtellerie, mais un nombre d'arrivées stable ; un volume de ventes en ligne de 3,3 M€ sur notre place de marché départementale, en hausse de 10 % ; une visibilité médiatique record avec 11,4 M€ d'équivalent publicitaire, soit plus de 8 % sur 1 an. Par ailleurs, nous enregistrons un bon démarrage du Pass Corrèzien avec plus de 2 000 visiteurs accueillis via ce dispositif innovant, qui vise à renforcer le rôle des Corrèziens en tant qu'ambassadeurs de la destination Corrèze.

Pour 2025, nous poursuivons cette dynamique et maintenons le cap avec 3 chantiers prioritaires : renforcer et adapter l'offre touristique en soutenant les projets publics et privés ; poursuivre une stratégie de communication offensive avec un nouveau positionnement fort pour cette saison « La Corrèze, c'est loin, mais c'est unique » ; moderniser nos outils numériques pour améliorer l'expérience utilisateur et la performance. À travers ces actions, en mobilisant nos ressources et en travaillant en étroite collaboration avec nos partenaires, nous affirmons notre volonté de positionner la Corrèze en tant que destination touristique, attractive et responsable.

D'autre part, et pour compléter ces actions, l'Agence Corrèze Tourisme sera chargée d'animer la plateforme de vente en ligne et d'accompagner les prestataires ; de développer la prospection d'investisseurs afin de concrétiser de nouveaux projets touristiques (en plus des 7 projets déjà concrétisés) ; de valoriser les grandes opérations départementales récemment lancées, en lien avec le site du Viaduc des Rochers Noirs et la mise en œuvre du plan Voies Vertes Pâles, permettant de suivre un itinéraire touristique à pied ou à vélo ; de promouvoir les micro-aventures et le tourisme durable ; de renforcer la présence de la Corrèze sur les marchés nationaux et internationaux.

En résumé, la Corrèze confirme son ambition d'être une destination durable, innovante, accessible et attractive en conjuguant mise en réseau des acteurs, excellence de l'offre et différenciation assumée. La stratégie engagée fonctionne. Il nous appartient désormais de la consolider, de la faire vivre pleinement sur le terrain et d'en faire un vecteur puissant de rayonnement pour notre territoire. Pour concrétiser cette ambition, je vous propose d'affecter 1 338 000 € à notre politique touristique.

M. LE PRESIDENT — Je vous propose de passer au vote.

*La délibération n° 308 relative au Tourisme - Budget Primitif 2025 -
Convention de partenariat Corrèze Tourisme
est adoptée à la majorité par 35 voix pour et 2 non-participations au vote.*

RAPPORT N° 401

PARTICIPATION CITOYENNE — BUDGET PRIMITIF 2025

M. PEYRET — Fidèles à nos engagements, nous travaillons depuis le début de notre mandature selon 2 éléments constitutifs d'une méthode claire : écoute et concertation. Ainsi, nous élaborons notre politique en concertation permanente avec l'ensemble des élus, des corps intermédiaires et des forces vives du territoire pour fédérer les énergies autour des grands projets du Département.

Afin d'aller encore plus loin dans l'association des Corrèziens aux décisions qui les concernent, nous avons institué, depuis 2021, une Assemblée Citoyenne. Renouvelée en 2024, cette Assemblée se compose de 19 femmes et 19 hommes de 27 à 77 ans. Elle a entrepris un travail de terrain tout au long de l'année concernant plusieurs projets structurants pour le Département, qu'il s'agisse du Plan Départemental de la Gestion de l'Eau, de la gestion de la forêt ou encore de la marque "Origine Corrèze".

De ces visites et échanges émane ainsi un calendrier, fort de 36 propositions et de 8 actions prioritaires, parmi lesquelles : la promotion de la marque "Origine Corrèze", la sensibilisation aux enjeux liés à l'eau, la pédagogie autour de la forêt et de ses usages, les enjeux de la forêt reçue en héritage, le soutien aux mobilités douces, la lutte contre les logements vacants, la végétalisation dans les communes et enfin l'acculturation au numérique et à l'intelligence artificielle auprès des seniors.

M. BOUZON — Notre ambition est également de renforcer l'engagement citoyen de nos jeunes, notamment les collégiens. Il leur est ainsi proposé un parcours Jeune citoyen tout au long de l'année scolaire, visant à approfondir leur compréhension de la citoyenneté et de la démocratie à travers 2 sujets : l'eau et le devoir de mémoire. Le premier thème vise donc à sensibiliser des collégiens aux enjeux liés à l'eau, à promouvoir son utilisation responsable et à explorer des solutions, telles que l'installation de cuves à eau pour les espaces du collège en fonction des besoins. Le second thème encourage la compréhension de l'histoire et la préservation de la mémoire collective, en particulier cette année dans le cadre du 80^{ème} anniversaire du Débarquement et de la Libération, via notamment un partenariat avec les Archives Départementales, le Musée de la Résistance Henri Queuille et le Mémorial Corrèzien de la Résistance, de la Déportation et des Martyrs. Enfin, les visites commentées de l'Hôtel du Département "Marbot" en direction des collégiens et des membres des conseils municipaux des jeunes seront poursuivies en 2025 afin de contribuer à leur éducation citoyenne, en leur faisant découvrir le rôle des élus, des commissions et des compétences du Conseil Départemental.

Pour financer ces actions, un budget de 190 000 € vous est proposé.

M. LE PRESIDENT — Je remercie vivement l'ensemble des participants de l'Assemblée Citoyenne, leurs animateurs et les équipes qui suivent leurs travaux de près. Je salue cette initiative.
Nous passons au vote.

*La délibération n° 401 relative à l'Assemblée Citoyenne - Budget Primitif 2025
est adoptée à la majorité par 37 voix pour.*

La séance est levée à 17 h 15.

